

AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 11 février 2025

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue le Conseil régional.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les Avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente du Conseil régional ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 11 février 2025**

**AVIS DU CESER OCCITANIE
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Rapporteure : **Madame Nathalie CASALÉ**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**AVIS DU CESER OCCITANIE
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

EXPLICATIONS DE VOTE

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Monsieur le Préfet de la région Occitanie,
Monsieur le Vice-président de Région en charge de l'Éducation, l'Orientation, la Jeunesse et les Sports,
représentant Madame la Présidente de la Région Occitanie,
Madame la Directrice des Finances et du Contrôle de gestion et Monsieur le Directeur Adjoint,
Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de votre participation à cette première Assemblée plénière de l'année 2025.
.../...

Nous sommes aujourd'hui réunis pour débattre du projet de budget primitif 2025 (BP 2025) de la Région mais aussi du projet d'Avis intitulé « Pauvreté et précarité en Occitanie : un enjeu de solidarité territoriale et de cohésion sociale ».

Je remercie Monsieur Kamal CHIBLI, Vice-président de la Région en charge de l'Éducation, l'Orientation, la Jeunesse et les Sports qui représente Madame la Présidente de Région, pour sa participation à notre session plénière. Mes remerciements s'adressent aussi à Monsieur Stéphane BERARD, Rapporteur du budget de la Région - qui ne peut être parmi nous ce matin - Madame Élisabeth LASKAWIEC et Monsieur Bernard MIFSUD pour leur disponibilité constante chaque année et la pédagogie dont ils font preuve pour nous présenter les éléments du budget, ce qui nous permet d'élaborer nos avis liés au cycle budgétaire de façon optimale.

Nous accueillerons tout à l'heure Monsieur le Préfet de région, Pierre-André DURAND, qui nous fait l'honneur de sa présence, pour suivre nos travaux sur la pauvreté et la précarité en Occitanie. Je salue également Monsieur Éric PELISSON, Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté auprès de Monsieur le Préfet, ainsi que vous mesdames et messieurs en vos grades et qualités qui avez été auditionnés dans le cadre de ces travaux.

En application des articles L4241-1 et L4241-2 du CGCT, la présidente de Région nous a saisis le 27 janvier 2025 pour émettre notre avis obligatoire sur le projet de BP 2025 de la Région. Notre projet d'Avis a donc été préparé par la commission « Finances – Politiques contractuelles – Fonds européens – Suivi et évaluation des politiques publiques » présidée par Karen SERRES ; la rapporteure est Nathalie CASALE. La commission « Santé - Culture - Sport - Cohésion sociale - Précarité et Solidarités » présidée par Jérôme CAPDEVIELLE a préparé dans le cadre d'une autosaisine le projet d'Avis sur la pauvreté et la précarité ; la rapporteure est Monique DUPUY. Je remercie les présidents, les rapporteurs et les membres de ces deux commissions pour le travail accompli. Merci aux chargés de mission : Dominique-Marie FELIX qui a rédigé le projet d'Avis sur la pauvreté et la précarité et a contribué également avec Arthur BLIND à la rédaction du projet d'Avis sur le BP 2025 en l'absence de la chargée de mission.

Après ces deux rapports soumis au vote de l'Assemblée, Yannick CHEVAU présentera la contribution du CESER relative à l'intégration de l'objectif ZAN (Zéro artificialisation nette) dans le SRADDET de la Région Occitanie, qui a été adoptée à l'unanimité par le Bureau du CESER le 3 février dernier, pour porter son contenu et ses préconisations à la connaissance de l'ensemble des conseillers.
.../...

Relever le défi de la réduction du déficit public et de la dette publique

La situation financière de la France, nous le savons, est préoccupante et appelle des efforts de la part de toutes et tous, l'intérêt national devant transcender les intérêts partisans. Une situation inédite depuis 50 ans, les finances publiques se dégradent de manière croissante : les dépenses publiques augmentant plus vite que les recettes. Cette hausse des dépenses est à la fois liée aux attentes des Français vis-à-vis de l'État pour répondre aux problématiques d'emploi, de chômage, d'éducation, de santé, de coût de l'énergie, de prise en charge de nos aînés, de sécurité mais aussi à la complexité de l'action publique avec un millefeuille administratif entre l'État et les collectivités territoriales et les coûts de coordination qui sont considérables. Par ailleurs, les plans de soutiens massifs à l'économie pour faire face aux effets de la pandémie et de la guerre en Ukraine ont accru ces dépenses, qui ont cependant permis de protéger les ménages et les entreprises. Cette dichotomie entre augmentation des dépenses et non accroissement des recettes engendre des déficits structurels systémiques qui alimentent et entraînent l'augmentation de la dette publique. Dette publique, pour rappel, estimée au deuxième trimestre 2024 à 3 228 Mds€, soit 112 % du PIB.

Nous avons un niveau de dépenses publiques plus élevé que ceux des pays de la zone euro et il y a un problème de croissance. Une étude Eurostat indique en effet que la France est restée au premier rang de l'Union européenne et très probablement de l'OCDE pour le niveau de ses dépenses publiques en 2023 (57,3 points de PIB), devant la Finlande (55,6 points) et l'Italie (55,2 points). Les dépenses sociales publiques (santé, logement) le sont notamment avec une efficacité relative. Le PIB par habitant a progressé plus lentement en France entre 1999 et 2023 : 21 % contre 26 % en zone euro. Une dépense publique qui ne s'accompagne guère davantage d'emplois que dans les pays voisins. Le taux de chômage en France est supérieur à celui de ces pays et le taux d'emploi inférieur, et ce malgré une amélioration du marché du travail depuis 10 ans. Nous avons un taux de pauvreté important, même si nous faisons mieux que nos voisins européens (selon une étude d'Eurostat de 2021, 9,1 % de la population française vit sous le seuil de pauvreté, en dessous de la moyenne des pays de l'UE, à 10 %). Selon une analyse de l'OCDE, la cohésion sociale et la satisfaction à l'égard de la vie ne sont pas plus élevés en France qu'ailleurs : l'indicateur de la cohésion sociale s'est détérioré entre 2010 et 2023, et l'indice de satisfaction de la vie est légèrement en deçà de la moyenne de l'Union européenne.

Ces éléments doivent nous interroger pour voir ce qui est à changer et/ou à améliorer pour une action publique plus efficace et moins coûteuse. Dans ces rapports, le CESER rappelle l'importance de l'évaluation des politiques publiques pour en vérifier l'efficacité et l'efficacités. Mais il est aussi venu le temps pour les collectivités comme pour l'État d'associer la planification et la prospective ; la prospective territoriale permet de se forger collectivement une vision des avenir possibles et souhaitables pour cadrer les politiques d'action publique en s'appuyant sur les témoignages des acteurs et en se plongeant dans la dynamique des systèmes locaux. Évaluation des politiques publiques régionales et conduite d'études de prospective territoriale sont des missions plus ou moins récentes dévolues par la loi aux CESER ; le CESER Occitanie compte bien les exercer au mieux...mais a besoin d'être entendu et soutenu par la Région et l'État.

Le budget 2025 de la France tant attendu, doit permettre la réduction de ces dépenses publiques et dans le même temps doit contribuer à servir l'intérêt du pays, répondre aux défis majeurs auxquels notre société doit faire face : lutte contre les effets du changement climatique, réduction du chômage et de la pauvreté, accès au logement, et accès aux soins médicaux pour tous, adaptation au vieillissement démographique.

Le gouvernement BAYROU qui succède à celui de Michel BARNIER a travaillé à l'adoption d'un projet de loi de finances 2025 (PLF 2025) qui permette au pays un redressement de ses finances publiques et de retrouver une trajectoire budgétaire conforme aux objectifs fixés par l'Union européenne. Le texte préparé sur la base du PLF déposé en octobre 2024, est basé sur les principes suivants : redresser les comptes publics de 50 Mds€ ; ramener le déficit public de la France à 5,4 % du PIB en 2025

(respectivement 60 Mds€ et 5 % dans l'ancien texte) et à 3 % du PIB d'ici 2029 ; diminuer les dépenses de l'État ; un allègement de l'effort demandé aux collectivités locales en le ramenant à 2,2 Mds€ d'économies au lieu des 5 Mds€ initialement prévus et davantage réparti entre elles ; et des impôts exceptionnels sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises.

Le budget 2025 de la Région Occitanie : des économies, des priorités...et des effets préoccupants

C'est donc dans ce contexte de dégradation des finances publiques et d'instabilité politique et dans l'attente de l'adoption du PLF 2025 que la Région Occitanie a établi son budget primitif 2025. En raison des décisions prises au niveau national, la Région devrait supporter dans son budget une diminution de recettes de l'ordre de 187 M€ (gel du produit de la TVA, baisse massive de la DCRTP, baisse de la fraction de la TICPE...). Des mesures qui engendrent une diminution de l'autofinancement et un affaiblissement des capacités d'investissement. Elle a dès lors préparé un budget doté de 3,554 Mds€ qui reste stable en valeur par rapport à celui de 2024, et sur la base d'hypothèses prudentes qui n'obèrent pas l'avenir. La Région réduit les dépenses de fonctionnement, arrête de pallier les désengagements de l'État, notamment en matière de rénovation énergétique et d'investissements ferroviaires pour un réseau dont l'État est propriétaire et refuse l'expérimentation du transfert de la gestion de routes nationales. Ce budget sera actualisé par une décision modificative (DM) qui viendra ajuster certains montants après le vote du PLF. La Région Occitanie, comme l'ensemble des collectivités territoriales, est donc consciente de la nécessité de faire des efforts, pour participer au redressement des comptes publics de la France ; efforts qui devraient se poursuivre les prochaines années. Pour étayer ce propos, je rappelle que les collectivités locales dont les Régions ont une dette stable depuis 30 ans, représentant environ 9 % du PIB, à l'inverse de celle de l'État qui a plus que doublé sur la même période. En effet, la loi les oblige à voter des budgets à l'équilibre, à l'euro près, sous peine de voir leur copie retoquée par les préfets. Il faut se satisfaire de cet esprit de responsabilité.

Nous avons une économie et une croissance du pays qui sont moroses depuis l'été 2024, avec des entreprises françaises qui n'investissent pas ou peu et gèlent les embauches, des investisseurs étrangers frileux et les Français inquiets pour leur avenir car confrontés aux crises majeures que nous connaissons, comme je l'ai dit il y a un instant. À travers le budget proposé, la Région Occitanie entend mener une action publique économe mais une action qui doit rester offensive pour relancer la croissance, et répondre aux attentes légitimes des habitants de l'Occitanie. L'Occitanie, une région, rappelons-le, qui accueille plus de 45 000 nouveaux habitants par an, avec un taux de chômage de 8,4 % de la population active (1^{er} trimestre 2024) et un taux de pauvreté à 17,5 % la plaçant 3^e région la plus pauvre de France métropolitaine derrière la Corse et les Hauts-de-France ; région soumise également aux aléas du réchauffement climatique (hausse des températures, sécheresses, inondations, diminution de la ressource en eau...), dont la partie littorale doit faire l'objet d'une attention particulière en raison du retrait du trait de côte et de la montée des eaux.

Cinq priorités majeures sont retenues dans ce budget régional 2025, que le CESER partage :

- Le soutien au pouvoir d'achat des familles
- La lutte contre les déserts médicaux
- Le maintien et la création d'emplois
- La décarbonation du modèle de développement (économie, mobilités, énergies vertes)
- L'action régionale populaire et citoyenne

Les objectifs de réindustrialisation du territoire, de souveraineté industrielle et de souveraineté alimentaire, de transition énergétique et écologique restent au cœur de la stratégie régionale ; la Région entend donc continuer à investir dans l'industrie, les mobilités, les énergies renouvelables, l'agriculture, ce qui va permettre de créer des emplois et de la richesse.

Territoires d'industrie

La région Occitanie représente 7 % de la valeur ajoutée industrielle française, elle a un rôle à jouer vis-à-vis de l'ambition nationale de réindustrialisation. En 2025, la Région va intensifier son action dans la gouvernance des Territoires d'industrie d'Occitanie qui sont à ce jour au nombre de 15. Le programme Territoires d'industrie (TI), lancé en 2018, est un programme de reconquête industrielle par les territoires, il a mobilisé les acteurs et créé un espace d'échange dans les territoires labellisés. Il est maintenant dans sa 2^e phase (2023-2027), plus opérationnelle, et repose sur 4 axes : accélérer la transition écologique et énergétique des Territoires d'industrie ; faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux ; lever les freins au recrutement et développer les compétences dans des territoires industriels attractifs ; mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités. Ce programme est un levier pour notre transition énergétique et vecteur de souveraineté. Il contribue à soutenir de grands projets structurants, créateurs d'emplois pérennes et non délocalisables.

Et nos départements à l'instar entre autres des Pyrénées-Orientales, du Gard, de l'Aude, de l'Hérault, de l'Ariège, qui accueillent ces TI et qui connaissent des taux de pauvreté parmi les plus élevés de France ont besoin de l'activation de ce levier pour redonner une perspective d'avenir aux populations vulnérables.

Cela étant, comme l'énonce la Cour des comptes dans un rapport de novembre 2024, le gouvernement a annoncé que 44 000 à 50 000 emplois ont été créés ou sont en cours de création dans les TI à l'issue de la première phase du programme, alors qu'il n'y a pas eu d'évaluation faite avec des indicateurs précis pour mesurer l'atteinte des objectifs. La 2^e phase a donc débuté sans cette évaluation préalable. Le soutien apporté par la Région à ce programme est une bonne chose mais la co-construction avec l'ensemble des parties prenantes d'une méthode évaluative pour mesurer l'atteinte des objectifs semble relever du bon sens. De plus, il faut rester attentif aux financements qui seront alloués par l'État à ce programme dans le PLF 2025, ceux-ci risquant d'être en diminution dans ce contexte d'économies budgétaires. La commission des affaires économiques du Sénat, dans un rapport d'information de décembre 2024 précise cependant que le dispositif des TI est très peu coûteux pour les finances publiques et très apprécié par les élus locaux. Elle préconise de réorienter le programme pour penser l'attractivité industrielle comme un tout en intégrant notamment les enjeux du logement et du transport.

Le CESER dans son Avis souhaite que les 15 TI soient mobilisés pour activer le recueil des besoins en compétences des entreprises et préconise des actions en direction des branches professionnelles pour identifier le plus finement possible les besoins en compétences et les freins à l'embauche. Le CESER consacrerà à cette politique une journée de travail avec la Commission 3 « Activités et mutations économiques », l'État et la Région.

Mais il faut aussi développer des moyens pour la recherche, l'innovation et les pôles de compétitivité emblématiques en région que sont Aerospace Valley et Agri Sud-Ouest Innovation.

D'autres aspects du budget questionnent le CESER qui y voit là des points négatifs ou des points de vigilance. Il y a ces baisses de financements drastiques pour : l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (- 45 % par rapport à 2024) impactant défavorablement les universités, les jeunes dans l'accès à l'enseignement supérieur pour tous, l'attractivité et le développement économique régional ; un financement de la politique de soutien à la vie étudiante réduit de 10 % ; l'économie de proximité (44 M€ en 2025 contre 62,1 M€ en 2024) et plus particulièrement sur les lignes investissements dédiées à l'économie locale et à l'entrepreneuriat engagé (- 11,6 M€), qui soutiennent la transformation de l'économie de proximité et le maintien du service et de l'emploi sur l'ensemble de la région ; des budgets alloués insuffisants pour répondre de façon efficace aux défis et aux enjeux actuels, notamment agricoles et environnementaux ; la fin du soutien au maintien de l'agriculture biologique constitue un reniement d'ambitions politiques pourtant affirmées à tous les échelons, européen,

national, régional et freine le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Il y a aussi un manque de planification et de visibilité pour certaines priorités affichées telles que les énergies renouvelables, le Plan eau, l'habitat durable, le transport décarboné qui demandent du temps long.

Au-delà, la diminution annoncée par le Conseil régional de l'ordre de 5 % minimum, des subventions accordées à l'ensemble des partenaires, associations et organismes - à l'exception des « plus fragilisés » qui ne seront pas impactés tout comme les organismes de lutte contre les discriminations et traitant des handicaps - est une décision qui mérite une attention particulière pour réévaluer les enjeux et prendre conscience des conséquences qui en découleront, pouvant être plus coûteuses que cette réduction budgétaire.

Le CESER porte ainsi à la connaissance du Conseil régional les vives inquiétudes des associations. Dans notre région où près d'un million et demi d'habitants sont concernés par la pauvreté, la précarité, les associations qui œuvrent dans les secteurs de l'économie sociale et solidaire, l'aide alimentaire, la culture, le sport, le logement, le handicap, l'éducation populaire... jouent un rôle fondamental pour accompagner les publics les plus fragiles, au service de la solidarité, de la cohésion sociale, de l'animation et de la redynamisation de nos territoires urbains et ruraux. L'Avis du CESER sur la pauvreté et la précarité en Occitanie qui vous sera présenté dans un instant met en exergue ce rôle des associations aux côtés des acteurs institutionnels, voire pour compenser les insuffisances de l'action publique (recul des services publics...).

Comme nous le faisons depuis 10 ans, avec Francis DECOUCUT, nous avons réuni le 29 janvier dernier les associations et ONG agissant dans ces différents secteurs pour faire un point sur leurs actions et les travaux du CESER. Ces associations alertent quant aux effets dévastateurs des réductions budgétaires annoncées par l'État et les coupes dans les subventions publiques prévues par plusieurs collectivités à leur endroit [Région Occitanie (5 % minimum), mairie de Toulouse (-40 %), Métropole de Montpellier, pour ne citer que ces exemples] ; baisse des financements qui impactera des structures déjà fragilisées (hausse continue des charges et augmentation de la demande sociale), la poursuite de certaines actions, leurs salariés, les bénévoles. Depuis quelques années, les associations voient l'émergence de nouveaux publics confrontés à la pauvreté et à la précarité : étudiants, travailleurs pauvres, retraités... elles sont devenues indispensables dans le pays et en région, la crise COVID l'a mis en lumière. Les associations préviennent que toucher ainsi aux missions de service public ou aux services d'intérêt général qu'elles assurent est néfaste sur le long terme. Le secteur associatif est un secteur économique à part entière, captant des financements publics et privés importants. La vie associative est en France un levier de démocratie, d'engagement, de cohésion sociale. Plus qu'en toute autre circonstance, engager un dialogue sincère entre les associations et les pouvoirs publics afin de relever ensemble les défis actuels s'avère nécessaire. Se nourrir, se loger restent deux exigences auxquelles on doit répondre en 2025 par un plan d'urgence.

Quelques remarques et préconisations majeures de l'Avis du CESER sur le BP 2025, à destination des élus régionaux :

- Ce budget témoigne de la dépendance des collectivités, et spécifiquement du Conseil régional, à des recettes qu'il ne contrôle pas. Déjà évoquée dans l'Avis du CESER sur le Budget Primitif 2024, la question du manque de recettes des Régions est une nouvelle fois posée. Le CESER évalue la perte de budget total en 2025 à environ 50 millions d'euros, entre la diminution de l'emprunt et l'augmentation de l'autofinancement, et s'interroge sur la pérennité de cette situation. Il regrette par ailleurs la décorrélation entre le dynamisme de l'activité économique sur le territoire et la baisse des recettes régionales.

- Au regard du contexte, le CESER souligne cependant la hiérarchie des choix réalisés par la collectivité régionale. Le CESER demande à être sollicité, ou a minima informé, si des décisions budgétaires modificatives devaient ultérieurement impacter le BP.
- Préciser les conditions du maintien ou de la réduction de 5 % des subventions qui épargnent les associations qui portent des missions d'insertion et de lutte contre les discriminations, parfois sans que cela soit leur objet principal. Lutter contre l'effet cumulatif de la baisse des subventions publiques sur ces associations, par la coordination des financeurs dans le cadre d'une assemblée, afin de disposer d'une vision globale de la situation et de l'impact de ces baisses.
- Veiller à la prise en compte de la stabilité du financement du fonctionnement des associations, afin de préserver la stabilité de l'emploi associatif.
- Nécessité d'une planification qui fait défaut dans ce BP pour les priorités affichées telles que le Plan eau, les EnR, le transport décarboné et l'habitat durable qui demandent du temps long.
- Aller plus loin dans la planification des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins croissants en ressources hydriques, en incluant une vision à long terme et un schéma de financement clair.
- Augmenter les moyens du prochain plan littoral / avec clause de revoyure à mi-parcours pour répondre à l'urgence climatique et en intégrant les risques industriels.
- Intégrer dans le budget vert l'impact des politiques régionales sur la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, compte tenu des « services rendus » par la nature (comme les zones humides et les lagunes).
- Diffuser le budget vert plus en amont afin de l'analyser concomitamment au budget primitif.
- Une meilleure lisibilité des actions et soutiens en faveur de l'ESS.
- Encourager les projets de développement de recherche, d'innovation et de formation par la création et l'entretien de liens de coopérations entre laboratoires, entreprises et collectivités, pour faire de l'Occitanie un territoire d'innovation.
- Encourager la mobilité internationale des jeunes, étudiants ou non.
- Préserver les financements régionaux consacrés à la lutte contre la précarité, l'amélioration des conditions de vie étudiante, faciliter l'accès à l'enseignement supérieur pour tous.
- Soutenir les villes universitaires d'équilibre en encourageant leur spécialisation.
- S'emparer des problématiques liées aux inégalités de genre dans les filières scientifiques, et soutenir toutes les initiatives qui permettraient aux étudiantes de s'orienter plus massivement vers ces filières.
- Le CESER souhaite être tenu informé des modalités de fusion des 3 agences culturelles et souhaite que leur expertise et rôle d'animation, très importants pour les métiers et filières qui s'y rattachent, soient absolument sauvegardés.
- Le CESER encourage toute démarche d'évaluation des politiques publiques régionales ; il rappelle son souhait d'être impliqué dans ces évaluations (politiques à destination des entreprises, politique publique relative à l'accès à l'enseignement supérieur pour tous...).

« Pauvreté et précarité en Occitanie : un enjeu de solidarité territoriale et de cohésion sociale »

Poursuivant dans ce domaine de la solidarité, quelques mots plus spécifiquement sur le projet d'Avis du CESER « Pauvreté et précarité en Occitanie : un enjeu de solidarité territoriale et de cohésion sociale ». Pour cette nouvelle mandature, la commission du CESER en charge de la cohésion sociale a vu son champ d'action élargi aux thématiques « Précarité et Solidarités ». Dès lors, la société civile organisée d'Occitanie a souhaité affirmer sa vigilance et sa prise en compte accrues de cette problématique particulièrement prégnante en Occitanie et a investi sans attendre sa compétence renforcée sur ce sujet.

La population française est très soucieuse du sort des plus démunis. La pauvreté préoccupe plus de huit Français sur dix, selon le baromètre annuel du ministère des Solidarités (donnée 2023). Ces dernières années, la pauvreté gagne du terrain en France. Selon les données Insee de 2022, en France

métropolitaine, 9,1 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population, ce qui correspond à un revenu disponible de 1216€ par mois pour une personne seule et à 2554€ pour un couple avec 2 enfants âgés de moins de 14 ans. Le taux de pauvreté est ainsi de 14,4 %. Il faut aussi ajouter les milliers de personnes sans domicile fixe.

Des indicateurs autres que le manque d'argent caractérisent aussi la pauvreté, ce sont les indicateurs de privation matérielle et sociale : précarité alimentaire (ne pas pouvoir se nourrir correctement), mal logement, manque d'accès aux soins médicaux, précarité énergétique, précarité numérique. L'absence de diplôme, les inégalités femmes-hommes aggravent la pauvreté.

L'Occitanie est particulièrement touchée par la pauvreté bien qu'attractive et dotée de nombreux atouts. Elle se « distingue », contre toute attente, avec un taux de pauvreté régional de 17,5 %, supérieur au taux national, et occupe la 3^e place des régions métropolitaines les plus pauvres, après la Corse et les Hauts-de-France. 960 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté et 490 000 vivent juste au-dessus de ce seuil constituant le « halo de pauvreté ».

En outre, sur les 13 départements qui la constituent, ses 4 départements littoraux figurent parmi les 10 départements les plus pauvres de France. Les centres villes et les couronnes des grandes aires urbaines sont les plus impactés mais la pauvreté est aussi présente en milieu rural. L'Occitanie concentre une majorité des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) les plus pauvres de France métropolitaine. Treize des vingt territoires en tête du classement y sont situés, avec des taux de pauvreté dépassant parfois 70 %, selon le dernier rapport de décembre 2024 de l'Observatoire des inégalités. Les QPV les plus impactés sont ceux de Perpignan (dont 3 QPV aux taux de pauvreté les plus élevés de France, entre 73 % et 75 %), Nîmes, Béziers, Carcassonne, Sète, Albi, Castres. Les moins de 25 ans représentent près de 40 % de la population de ces quartiers prioritaires, soit un tiers de plus que la moyenne nationale (29 %).

Selon l'Insee, la population pauvre de ces QPV est moins insérée sur le marché du travail que dans l'ensemble des QPV de France métropolitaine ; le temps partiel est aussi très répandu et 4 habitants sur 10 sont sans diplôme.

Les catégories de populations les plus touchées sont : les enfants (1 enfant sur 5) et les jeunes de 18 à 30 ans, les personnes sans emploi, les familles monoparentales, les personnes en situation de handicap, les personnes issues de l'immigration... Mais cette pauvreté s'étend et on observe aujourd'hui que d'autres catégories de personnes sont concernées : les seniors, les étudiants, les agriculteurs, les salariés, les chefs d'entreprise. Pour toutes ces personnes pauvres ou à la limite du seuil de pauvreté, les prestations sociales sont essentielles. Elles permettent de réduire les inégalités entre les ménages (prestations familiales, minima sociaux, prestations logement) et représentent plus d'un quart à un tiers de leurs revenus disponibles. À noter, un tiers des personnes pauvres ne demandent pas le RSA, faute de le savoir.

Pourtant, la France passe pour être l'un des pays d'Europe et du monde bénéficiant de la meilleure couverture sociale ; l'État, les collectivités et les organismes sociaux mettant en œuvre la solidarité nationale avec une redistribution de la richesse nationale produite. Force est de constater que la situation d'une partie non négligeable de la population régionale continue à se dégrader. Dans ce projet d'Avis, le CESER a cherché à identifier les limites systémiques du dispositif de mise en œuvre de la solidarité nationale en région et d'y apporter des préconisations d'améliorations.

La commission en charge du rapport a auditionné des responsables institutionnels en charge de la solidarité nationale en région, des associations agissant auprès des plus fragiles, et recueilli les témoignages de personnes touchées par la pauvreté et la précarité. Il ressort de ces échanges une nécessité d'améliorer le système social par des efforts nouveaux en termes d'organisation et de pilotage territorial, de financements.

Le CESER émet des préconisations pour y parvenir : créer un label Sentinelle sociale pour les associations dont l'action sociale de terrain et le financement public doivent être valorisés et pérennisés au regard du service public social rendu ; instaurer un socle social universel cumulable avec un revenu de façon à préserver chacun de la pauvreté et de ses conséquences, tout en incitant à améliorer son niveau de vie par un travail contributif au financement de la sécurité sociale et de la solidarité nationale.

Par ailleurs, il faudra s'interroger sur/rechercher les causes systémiques de la pauvreté et de la précarité et apporter une réponse.

Il faut certes remettre à plat le système des minima sociaux pour que chacun puisse vivre dignement, notamment les jeunes. L'une des causes de la pauvreté est la dégradation de l'emploi. Depuis quelques années, on a fait baisser le chômage à coups de flexibilité, d'emplois sous-payés et précaires, créant une précarité de masse. Les solutions à penser : pour une politique de l'emploi, de la formation plus adaptée, une réforme du financement des services publics comme la santé et l'éducation, une vraie politique du logement, notamment du logement social... Dans notre Avis sur le BP 2025, le CESER indique que le logement doit être reconnu comme une nécessité et un facteur déterminant de l'inclusion sociale. Plus de 200 000 demandes d'un logement social sont en attente en Occitanie. Les jeunes sont particulièrement touchés. Nos collectivités territoriales ont une capacité d'action en matière de réduction des inégalités et de lutte contre la pauvreté et doivent être force de propositions en fonction de leurs thématiques et périmètres d'intervention.

Contribution du CESER sur l'intégration du ZAN dans le SRADET de la Région Occitanie

La justice sociale va de pair également avec la transition écologique, ce qui m'amène à évoquer la mise en œuvre de l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN) dans le SRADET de la Région Occitanie.

Le ZAN, mesure introduite par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, l'objectif zéro artificialisation nette des sols consiste à limiter toute extension de l'artificialisation d'ici 2050, et est par conséquent l'occasion de repenser notre façon d'urbaniser et d'occuper l'espace ; il s'inscrit donc parfaitement dans la trajectoire du SRADET « Occitanie 2040 » qui s'articule autour de deux axes principaux : un nouveau modèle de développement, durable et de justice sociale pour répondre à l'urgence climatique et un rééquilibrage territorial et social à toutes les échelles pour renforcer l'égalité des territoires.

Dans le cadre de la modification du SRADET par la Région pour y intégrer la nouvelle législation sur l'artificialisation des sols et en particulier l'objectif Zéro artificialisation nette des sols à l'horizon 2050, le CESER, au titre des PPA (personnes publiques associées), a été saisi le 3 décembre 2024 par la présidente de Région pour donner son avis. En Occitanie, cette consultation qui devait démarrer début juillet 2024 a été retardée en raison du contexte politique.

La courte contribution produite, cible des points d'alerte essentiels à destination de la Région. Par ailleurs, en plus du volet ZAN/lutte contre l'artificialisation des sols, le SRADET « Occitanie 2040 » a été modifié également sur les volets : développement logistique et industriel, stratégie aéroportuaire et prévention et gestion des déchets. Bien que le travail soit axé sur le ZAN, la commission a tenu à donner son avis sur les trois autres volets. Yannick CHEVEAU développera dans un instant la réflexion du CESER sur le sujet.

Je cite toutefois certains des points d'alerte :

- La Région n'a pris en compte que 3 critères sur 7 pour le calcul de la territorialisation du ZAN, à savoir : les dynamiques démographiques et économiques ; l'équilibre des territoires (pôles urbains, désenclavement rural) ; la consommation passée. Les 4 autres critères (sensibilité environnementale, foncier déjà artificialisé, risques naturels et trait de côte, maintien et

développement des activités agricoles) ont été neutralisés, ce qui est une anomalie pour le CESER et qui demande des explications.

- Prévoir et assurer les financements nécessaires telle une réorientation de la fiscalité en faveur de la sobriété foncière. Le CESER regrette les coupes prévues dans le Fonds vert créé pour les collectivités en vue de la mise en œuvre du ZAN.
- Avoir une approche globale et prospective : la sobriété foncière doit figurer dans toutes les politiques publiques (habitat, infrastructures de transport, mobilités, développement économique, accès aux services publics...). Il est impératif de réhabiliter le patrimoine existant, de recycler les friches, de reconquérir la vacance immobilière et assurer la maîtrise foncière.
- Faire un état des lieux des ressources disponibles avant tout projet économique ou d'urbanisme. La rénovation énergétique de l'habitat est un levier de l'objectif ZAN qui passe par la densification et la revitalisation de centres anciens. Le CESER propose aussi de réactualiser les cartes de la vulnérabilité des territoires aux risques naturels.
- Veiller à l'équilibre des territoires et à l'équité territoriale, en prenant en compte également le vieillissement de la population, pour que toute personne quel que soit son lieu de vie ait accès aux services essentiels (logement, santé, éducation...).

Le ZAN est vu comme une contrainte mais il est en réalité l'occasion de repenser notre façon de vivre et d'aménager le territoire. Il y a actuellement des incertitudes qui demeurent sur la remise en question du ZAN. Les Régions, chacune à travers leur SRADDET, ont cette responsabilité confiée par l'État de mettre en œuvre cette politique de sobriété foncière ; elles ne pourront y parvenir que si l'État donne des objectifs clairs et des moyens adaptés.

La France est devenue un pays de consommation

Première région de France pour l'attractivité, qui avec deux métropoles Toulouse et Montpellier selon une étude faite par un grand cabinet Ernst & Young, l'Occitanie attire toujours des investisseurs...mais il existe toujours de graves taux de chômage et de pauvreté comme nos travaux le démontrent.

Il y a un divorce entre les attentes des Français et les besoins de la France pour ne pas s'effondrer !

Nos dépenses publiques ont augmenté de 11 % du PIB en 40 ans selon l'Insee...qui ne sont liées ni à l'éducation, ni à la sécurité, ni à la justice.

Les seules dépenses sociales qui augmentent, notamment pour les retraites (7 points de PIB) selon la DRES, d'où le sentiment justifié que les services publics se dégradent alors que les Français (1 sur 2) payent de plus en plus d'impôts.

Alors comment en sortir : par la création de richesses et la réhabilitation de la valeur travail. Il faut réindustrialiser notre région, notre pays le plus désindustrialisé de l'Europe avec la Grèce et Chypre et nous sommes moyennement compétents, le niveau de connaissances des élèves baisse (cf. le classement PISA).

La France est devenu un pays de consommation et de distribution et non plus d'innovation et de production. Il faut donc renforcer la réindustrialisation, à confirmer par les investissements et nos choix pour les énergies décarbonées et pilotables dont le nucléaire si nécessaire pour les projets de création en France de data et ceux qui sont liés aux enjeux planétaires de l'intelligence artificielle qui est en débat au Sommet IA de Paris.

Pour retrouver des salariés qualifiés et pour que le travail paye le travail, il faut à long terme réindustrialiser la France et réinvestir dans la formation, les compétences, les services, les formations d'ingénieur, avec une forte mixité des formations et des emplois.

Comme cela prendra 10 à 20 ans, il faut des mesures fortes sur la rémunération pour réduire l'écart entre le salaire brut et le salaire net. Plusieurs chefs d'entreprise de grandes sociétés/firmes se sont exprimé depuis un an sur ce sujet.

Le CESER doit traiter ces questions et les traduire en propositions. Toutes ces questions ajoutées à celles des transitions, adaptations pour porter collectivement une écologie inclusive, comme le font les pays nordiques...tout cela nous fera grandir.

Nous savons prendre la tête et la mobilisation pour porter avec nos collègues des Conseils économiques et sociaux de l'Arc méditerranéen des problématiques communes sur les conséquences économiques, sociales et environnementales du réchauffement climatique.

Notre investissement nous permettra dans quelques semaines à quelques mois d'avoir des propositions fortes que les régions concernées sauront partager.

Les rapports du GIEC sont notre boussole comme les rapports sur l'avenir de l'Europe... ce sont les prochaines rencontres préalables que nous aurons avec notre présidente de Région, la gouvernance de l'Eurorégion et celle de l'Arc méditerranéen pour défendre ensemble à Bruxelles des projets qui permettent d'accéder à de nouveaux financements.

La géopolitique et la contribution de la Section Prospective

La géopolitique dans un monde plus dangereux et imprévisible.

La présidence de l'Amérique est une présidence à risque pour l'Europe et notre modèle économique. L'Amérique d'abord, c'est l'affaiblissement par tous les moyens de ceux qui refusent l'hégémonie américaine. La France et l'Europe ne peuvent rester inertes...c'est notre modèle économique qui est attaqué.

La Chine poursuit sa route de la soie et menace d'invasion par tous ses produits manufacturés et sa conception de l'intelligence artificielle. POUTINE continue de bombarder l'Ukraine. Le président TRUMP veut transformer Gaza en une nouvelle riviera sans donner d'avenir aux Palestiniens pour lesquels il n'a pas un mot...c'est bien sûr insoutenable.

La Section Prospective nous prépare une contribution sur ces questions.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 11 février 2025**

**AVIS DU CESER OCCITANIE
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Nombre de votants : 162

Pour : 137

Contre : 23

Abstentions : 2

Rapporteure : **Madame Nathalie CASALÉ**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission
« Finances - Politiques contractuelles - Fonds européens – Suivi et Évaluation des politiques publiques »

Le bureau

Présidente

Karen SERRES

Vice-Président

Florian PASCUAL

Vice-Présidente

Geneviève TAPIÉ

Les autres membres

Marc BORNERAND
Spelca BUDAL
Cédric CABANES
Nathalie CASALE
François CAZES
Sophie COLLARD
Francis DECOUCUT
André DUCOURNAU
Hubert FAURE
Michel FRANQUESA
Chrystèle GAILLAC
Sophie GARCIA
Samuel HERVE
Claudie HOUSSARD
Philippe LAFFORGUE
Emeline LAFON
Jean-Pierre LHERM

Marie-Martine LIMONGI
Lionel LOREAUX
Béatrix MALLEVILLE
Cédric MARROT
Franck MARY-MONTLAUR
Sabine MASERATI
Myriam MAURY
Jean-Jacques MINANA
Laurent NGUYEN
Martine PEDULLA
Yann PUECH
Michel RAFFI
Olivier RASTOUIL
Géraldine RUSCASSIER
Karine SABAH
Sabine VENIEL LE NAVENNEC
Sylvain VIDAL

La Commission adresse ses remerciements aux personnes auditionnées qui, par leur expérience et expertise, ont alimenté sa réflexion :

Madame Muriel ABADIE

Vice-Présidente en charge du Tourisme durable, des Loisirs et du Thermalisme
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Mathieu ANGLADE

Directeur des Sports
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Sarah BAPTISTE

Directrice de la Santé, des Solidarités et du Logement
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Jalil BENABDILLAH

Vice-Président en charge de l'Économie, l'Emploi, l'Innovation et la Réindustrialisation
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Stéphane BÉRARD

Vice-Président en charge des Finances, des Ressources Humaines et de l'Évaluation/Prospective
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Vincent BOUNES

Vice-Président en charge de la Santé
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Marie CASTRO

Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Kamal CHIBLI

Vice-Président en charge de l'Éducation, l'Orientation, la Jeunesse et les Sports
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Claudie FAUCON MEJEAN

Vice-Présidente, Culture pour tous, Patrimoine et Langues régionales
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Antoine FOUCAULT

Directeur adjoint de l'Enseignement supérieur, Recherche, Europe et Relations Internationales
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Thomas GUYOT

Directeur de l'Économie Locale, du Tourisme, de l'Agriculture et de l'Alimentation
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Sandrine ISSA-SAYEGH

Directrice déléguée de l'Aménagement et de l'Immobilier
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Pierre LACAZE

Vice-Président en charge des Solidarités, de l'Égalité, des Services publics, de la Vie associative et du
Logement social
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Vincent LABARTHE

Vice-Président en charge de l'Agriculture et de l'Enseignement agricole
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Agnès LANGEVINE

Vice-Présidente en charge du Climat, du Pacte vert et de l'Habitat durable
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Élisabeth LASKAWIEC

Directrice des Finances et du Contrôle de Gestion
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Christophe MANAS

Président de la Commission Méditerranée
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Bernard MIFSUD

Directeur adjoint Budget, Stratégie et Ressources financières
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Guillaume POINSSOT

Directeur de l'Action Territoriale
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Serge REGOURD

Président de la Commission Culture, Patrimoine et Langues régionales
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Thomas RIGAL

Directeur adjoint de la Culture et du Patrimoine
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Madame Christine VERGNES

Directrice Déléguée Solidarités et Vie Associative
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| PRÉAMBULE | 1 |
| INTRODUCTION | 3 |
| PARTIE 1 : UN BUDGET QUI CONTRAINT LE CONSEIL RÉGIONAL À DES ARBITRAGES ET OBSCURCIT L'AVENIR..... | 5 |
| I. DES RECETTES EN BAISSÉ ET DES EFFETS NÉGATIFS CONTRE LESQUELS LUTTER..... | 6 |
| 1. Des baisses de recettes anticipées pour 2025..... | 6 |
| 2. Des solutions envisagées pour minimiser l'impact de ces limitations budgétaires | 6 |
| • Volet dépenses | 6 |
| • Volet recettes..... | 7 |
| 3. Le maintien des axes prioritaires identifiés par le Conseil Régional..... | 7 |
| II. UN CONTEXTE INDÉCIS ET PRÉOCCUPANT POUR LES ANNÉES À VENIR | 8 |
| 1. Le caractère inédit de la convergence par les collectivités pour une réduction des subventions aux organismes..... | 8 |
| 2. L'enjeu du soutien à l'activité économique et du recouvrement des fonds prêtés aux entreprises..... | 8 |
| 3. Les difficultés pour les acteurs économiques liés à l'accroissement des délais de paiement..... | 8 |
| 4. Les perspectives du Conseil régional sur la gestion de sa dette..... | 9 |
| III. LA NÉCESSITÉ DE DÉGAGER DE NOUVELLES RECETTES POUR LES COLLECTIVITÉS | 10 |
| 1. Le Conseil régional n'a la main que sur 12 % de ses recettes..... | 10 |
| 2. Pallier la perte de 50 millions d'euros en 2025 | 11 |
| IV. CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE | 12 |
| PARTIE II : LES POLITIQUES TERRITORIALES | 13 |
| I. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS | 13 |
| CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE..... | 31 |
| I. LE CESER CONSIDÈRE POSITIVEMENT..... | 31 |
| 1. Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement..... | 32 |
| 2. Espace et développement durable, Agri -Agro, Forêt, Bois, Alimentation | 32 |
| 3. Activités et mutations économiques, Économie Sociale et Solidaire | 33 |
| 4. Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation..... | 34 |
| 5. Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société..... | 34 |
| 6. Méditerranée, Littoral, Relations internationales | 35 |
| 7. Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale, Précarité Solidarités | 35 |
| II. LE CESER REGRETTE..... | 38 |
| 1. Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement..... | 38 |
| 2. Espace et développement durable, Agri -Agro, Forêt, Bois, Alimentation | 38 |
| 3. Activités et mutations économiques, Économie Sociale et Solidaire | 39 |
| 4. Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation..... | 40 |

| | | |
|---|---|-----------|
| 5. | Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société..... | 40 |
| 6. | Méditerranée, Littoral, Relations internationales | 40 |
| 7. | Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale, Précarité Solidarités | 41 |
| PRÉCONISATIONS..... | | 42 |
| I. PRÉCONISATIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES COMMISSIONS..... | | 42 |
| 1. | Un défaut de précision du document budgétaire | 42 |
| 2. | La communication tardive du budget vert | 42 |
| 3. | Un budget provisoire | 42 |
| 4. | Focus sur l'évaluation des politiques territoriales | 42 |
| 5. | Focus sur les associations..... | 43 |
| II. PRÉCONISATIONS PROPRES A CHAQUE POLITIQUE TERRITORIALE | | 44 |
| 1. | Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement..... | 44 |
| 2. | Espace et développement durable, Agri -Agro, Forêt, Bois, Alimentation | 44 |
| 3. | Activités et mutations économiques, Économie Sociale et Solidaire »..... | 45 |
| 4. | Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation..... | 45 |
| 5. | Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société..... | 46 |
| 6. | Méditerranée, Littoral, Relations internationales | 47 |
| 7. | Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale, Précarité Solidarité..... | 48 |
| CONCLUSION | | 50 |
| ANNEXES | | 55 |
| | Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement » | 57 |
| | Commission 2 « Espace et développement rural, Montagne, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation » | 60 |
| | Commission 3 « Activités et mutations économiques, Transitions et filières énergétiques, Économie sociale et solidaire » | 63 |
| | Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation, Numérique, Intelligence artificielle » | 67 |
| | Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, enjeux de société » | 70 |
| | Commission 6 « Littoral – Coopérations transfrontalières et méditerranéennes – Europe » | 73 |
| | Commission 7« Santé, Sport, Culture, Cohésion sociale, Précarité solidarités » | 76 |
| | Commission 8 « Finances, Politiques contractuelles, Fonds européens, Suivi et évaluation des politiques publiques » | 81 |

PRÉAMBULE

Le 27 janvier 2025, Monsieur Stéphane BÉRARD, Président de la Commission Finances et Rapporteur général du budget du Conseil régional Occitanie, Madame Élisabeth LASKAWIEC, Directrice des finances et du contrôle de gestion et Monsieur Bernard MIFSUD, Directeur adjoint, ont présenté les éléments proposés au Budget primitif 2025 (BP 2025) devant les membres du CESER.

Cette présentation a été suivie d'auditions des Vice-présidents du Conseil régional dans les huit commissions sectorielles du CESER.

En vertu du Code général des collectivités territoriales¹, le CESER a élaboré son Avis sur le BP 2025 dans les 10 jours suivant cette présentation en vue de son approbation lors de l'Assemblée plénière du 11 février 2025, avant transmission au Conseil régional qui devrait se prononcer sur le BP 2025 lors de l'Assemblée plénière régionale le 13 février 2025.

Dans ce délai contraint, les commissions sectorielles du CESER se sont mobilisées pour contribuer à la production de cet Avis.

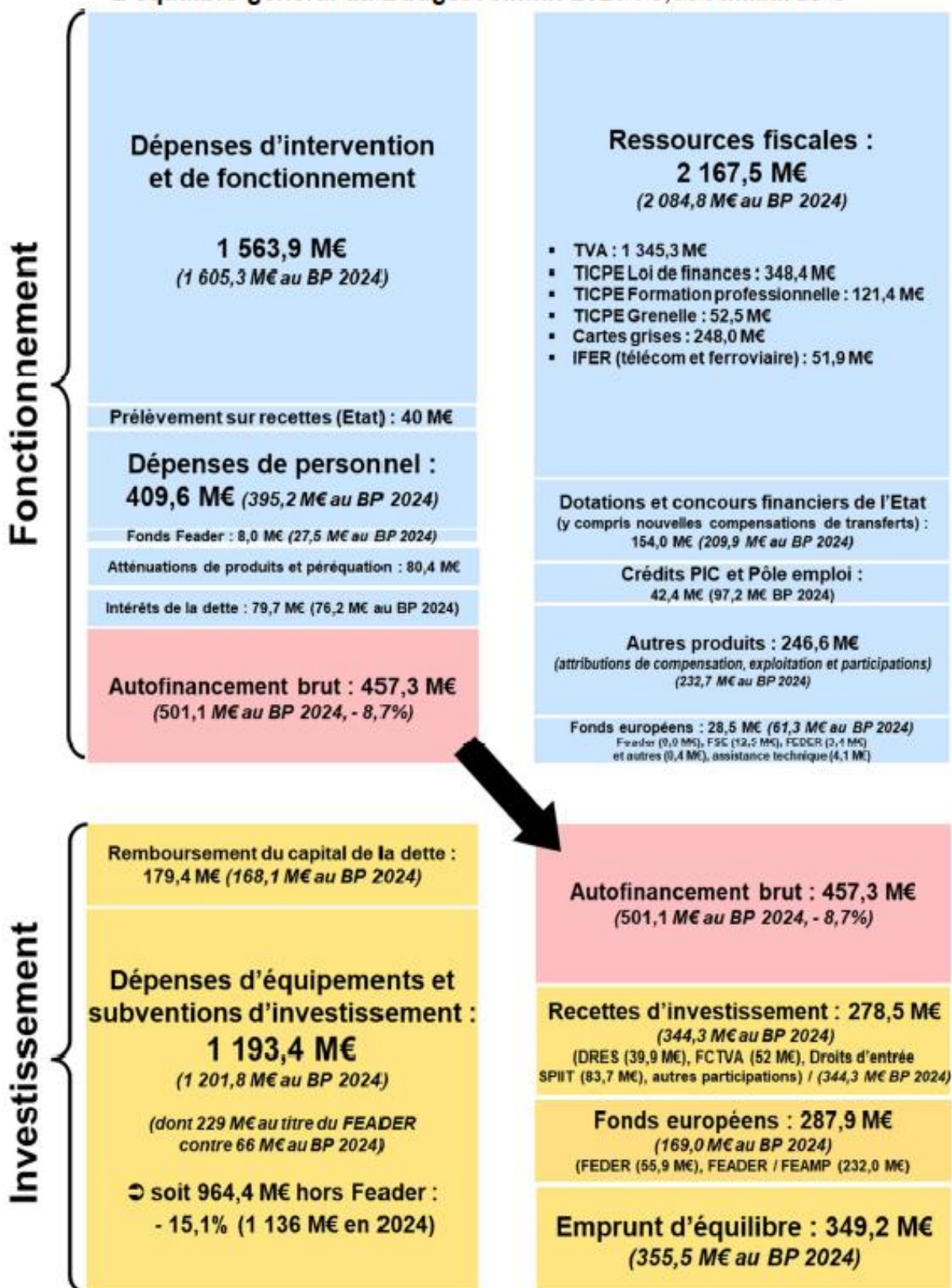
Cet Avis s'inscrit dans un grand contexte d'incertitude, persistante et doublement délétère du fait de l'annonce de restrictions budgétaires affectant toutes les institutions publiques afin de résorber la dette publique, mais toujours sans vote du Parlement sur un Projet de loi de finances (PLF) à la veille de notre Assemblée plénière sur le Budget Primitif 2025, et d'instabilité gouvernementale inédite dans la Ve République, qui se prolonge, provoquant une crise à la fois politique, sociale et financière².

Le Budget primitif 2025 est analysé à l'aune de ces doutes et de leurs impacts sur le Conseil régional Occitanie.

¹ En vertu du Code général des collectivités locales, article L4132-18, les Conseils régionaux sont tenus d'envoyer le rapport de présentation du Budget primitif aux CESER, pour avis, douze jours avant la présentation en Assemblée plénière. Article L4131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le CESER concourt, par ses avis, à l'administration de la Région. Article L4241-1, « le CESER est obligatoirement saisi pour avis des documents relatifs aux différents documents budgétaires de la Région, pour se prononcer sur leurs orientations générales »

² Depuis la rédaction de ces lignes, un budget a bien été adopté. Le CESER n'a pas pu en prendre compte dans le présent avis. Il considère cependant que l'analyse n'en est pas caduque pour autant, puisque le BP 2025 a également été construit dans ce contexte.

L'équilibre général du Budget Primitif 2025 : 3,554 Milliards €



INTRODUCTION

Le cycle budgétaire 2025, amorcé lors de la présentation des Orientations Budgétaires le 2 décembre 2024 poursuit son cours avec le Budget Primitif 2025, dans un contexte préoccupant et incertain. En effet, depuis 50 ans, le budget de l'Etat est déficitaire³, mais cette année, les collectivités locales vont être mises à contribution pour permettre à l'Etat de réduire le déficit.

D'après le rapport de l'INSEE du 27 septembre 2024⁴, la dette publique s'élève à 3 228,4 milliards d'euros, soit 112 % du Produit Intérieur Brut (PIB) français. La charge de la dette représentant d'ailleurs l'un des premiers postes de dépenses de l'Etat 7 % du budget total à ce jour -.

La croissance française a atteint 1,1 % en 2024⁵, même si le dernier trimestre voit un léger recul du PIB en volume. Ce phénomène est à mettre en perspective avec une légère hausse du chômage, puisque celui-ci augmente de 0,1 point par rapport à la fin d'année 2023. Il atteint 7,4 % de la population active, ce qui est relativement proche de son point le plus bas - 7,1 % au tournant des années 2022-2023⁶ - malgré l'augmentation constatée sur les derniers trimestres.

Les cinq dernières années ont été marquées par une pluralité de situations aux conséquences très fortes sur l'économie mondiale, et donc française. La pandémie de Covid-19, l'arrêt de l'économie qui s'en est suivi, puis une reprise assurée en grande partie par l'Etat, ont eu un impact très fort sur les finances et la dette publique française. De plus, la hausse généralisée des prix, notamment de l'énergie, a eu un impact non négligeable sur les recettes de l'Etat du fait de la baisse de la consommation en volume.

Cette situation a évidemment des répercussions sur les collectivités territoriales. En Occitanie, comme le CESER l'indiquait dans son dernier avis sur les Orientations Budgétaires du Conseil régional, le contexte financier et économique délétère va aggraver le financement de besoins en services et infrastructures dans une région impactée par les changements climatiques et le vieillissement global de sa population. De plus, de nombreux secteurs font face à des crises conjoncturelles en ce début d'année, comme l'industrie automobile, le bâtiment ou le secteur agricole⁷.

Pour maintenir un budget cohérent avec ses ambitions, le Conseil régional est contraint de compenser les baisses de dotations de l'Etat par une augmentation du recours à l'autofinancement brut, ainsi qu'un recours à l'emprunt supérieur à ce qu'il ambitionnait initialement pour 2025. Ces décisions ont nécessairement un impact défavorable sur la capacité de désendettement du Conseil Régional, qui augmente, se rapprochant du seuil critique des 9 ans. Les conséquences qui découlent de la situation financière nationale - qui n'est pas du fait des collectivités locales - doivent être anticipées et considérées avec la plus grande attention.

³ *Décryptage : 5 minutes pour comprendre la dette publique*, <https://www.economie.gouv.fr/decryptage-5-minutes-pour-comprendre-la-dette-publique>, (consulté le 4 février 2025).

⁴ *À la fin du deuxième trimestre 2024, la dette publique s'établit à 3 228,4 Md€ - Informations rapides - 247 | Insee*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8260877>, (consulté le 4 février 2025).

⁵ *Le PIB se replie légèrement au quatrième trimestre 2024 (-0,1 % après +0,4 %). En moyenne en 2024, il augmente de 1,1 % - Informations rapides - 24 | Insee*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8346702>, (consulté le 4 février 2025).

⁶ *L'essentiel sur... le chômage | Insee*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4805248>, (consulté le 4 février 2025).

⁷ *Avis - AVIS DU CESER SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE - CESER OCCITANIE*, <https://tinyurl.com/nhc5svtj>, (consulté le 4 février 2025), p5.

Le CESER identifie plusieurs enjeux qu'il a décidé de mettre en avant dans son analyse du Budget Primitif 2025.

- **Le tissu associatif local**

Les associations sont des acteurs centraux de l'animation d'un territoire et de la concrétisation de certaines politiques publiques. Les enjeux liés à la cohésion sociale ou l'animation culturelle et sportive passent par leur possibilités d'actions, définies par leurs budgets, qui vont être au moins diminués de 5 % sans garantie qu'ils soient réévalués à terme. Leur situation préoccupe beaucoup le CESER, qui consacre une partie de l'analyse à leur situation.

- **L'urgence climatique**

L'an passé, le CESER évoquait l'Occitanie comme un « hot spot » de biodiversité - première région française métropolitaine accueillant plus de la moitié des espèces de faune et de flore et des sites naturels remarquables - et de la ressource en eau pour toutes les populations et tous les usages - compte tenu des effets du dérèglement climatique parmi lesquels, entre autres, des épisodes climatologiques extrêmes.

Cette année, en plus de ses travaux habituels, le CESER Occitanie s'est engagé dans une coopération avec tous les Conseils Economiques et Sociaux (CES) de l'arc méditerranéen, y compris espagnols. L'objectif est de réfléchir collectivement sur la thématique de l'adaptation des modèles agricoles méditerranéens aux effets du changement climatique, ainsi que sur la question de la ressource en eau. Cette thématique est donc centrale dans son analyse.

La précarité et la pauvreté en Occitanie

D'après l'Insee, une personne sur six vit sous le seuil de pauvreté en Occitanie⁸. Ce chiffre avait déjà été indiqué dans l'avis du CESER sur le BP 2024⁹, et la lutte contre la pauvreté doit représenter un enjeu prioritaire pour le Conseil régional. Touchant majoritairement les moins de 30 ans, les familles monoparentales – surtout des mères avec enfants – ainsi que les femmes seules et âgées vivant de petites retraites, la lutte contre la pauvreté est une lutte pour l'égalité.

Par ailleurs, le CESER présentera son projet d'avis sur la pauvreté et la précarité en Occitanie lors de l'Assemblée plénière du 11 février 2025. C'est pourquoi il sera particulièrement attentif à ce sujet dans son analyse du BP.

Au regard de cette situation contrainte et de ses ambitions, le CESER propose dans un premier temps une étude des arbitrages réalisés par le Conseil régional, avant d'analyser plus en détails les politiques publiques telles qu'exposées dans le document de présentation du BP 2025.

⁸ *Panorama de la pauvreté en Occitanie : une pauvreté plus répandue, renforcée par les situations familiales - Insee Dossier Occitanie - 20*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7678806>, (consulté le 4 février 2025).

⁹ *Avis - AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE*, <https://tinyurl.com/242kark6>, (consulté le 28 janvier 2025).

PARTIE 1 : UN BUDGET QUI CONTRAINT LE CONSEIL RÉGIONAL À DES ARBITRAGES ET OBSCURCIT L'AVENIR

Dans le contexte budgétaire français, le Conseil Régional (CR) déclare préserver un « budget volontariste », visant à soutenir l'activité et l'emploi, le pouvoir d'achat, favoriser la justice sociale et soutenir la transition écologique, de **3,554 Milliards €** (Figure 1).

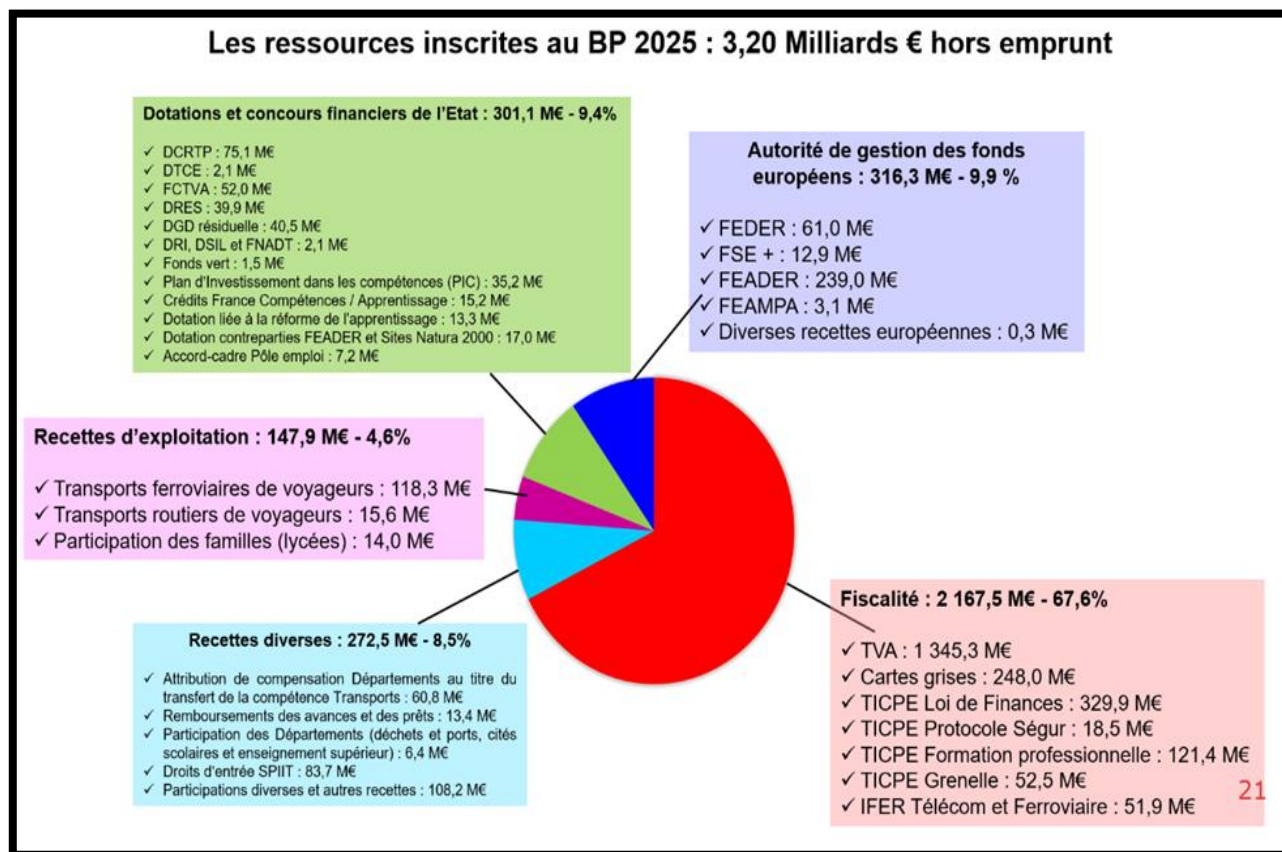


Figure 1 : Structuration des ressources inscrites au budget primitif 2025,
Source : Présentation du Budget Primitif 2025 du Conseil Régional d'Occitanie

Le BP 2025 reste donc stable en valeur par rapport au BP 2024 qui lui aussi affichait 3,2 milliards € de recettes hors emprunt.

I. DES RECETTES EN BAISSSE ET DES EFFETS NÉGATIFS CONTRE LESQUELS LUTTER

1. Des baisses de recettes anticipées pour 2025

Selon le Conseil régional Occitanie, l'impact financier de la version initiale du Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 était estimé à 140 M€, en prenant en compte les éléments du débat parlementaire. Ce montant étant porté à 187 M€ si l'on intègre des mesures gouvernementales antérieures dont les effets sont pérennisés : exonérations fiscales, baisses voire suppressions de divers concours financiers de l'État, mesures en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires¹⁰. A ce jour, le Conseil Régional anticipe des ajustements sur plusieurs postes.

- Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement, annoncé dans le PLF 2025 et présenté le 9 octobre 2024 devrait être maintenu, même si probablement réduit après les débats parlementaires. Le Conseil Régional conserve l'hypothèse d'un prélèvement de 40 millions d'Euros ;
- Le produit de la TVA, qui représente 51 % des recettes, devrait être gelé. Cela représente un manque à gagner de 30 M€ ;
- La DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) diminue de 22,9 M€, soit – 23 %. Il s'agit d'une baisse brutale, inédite par son ampleur et très inégale entre les Régions ;
- La fraction de TICPE affectée au financement du Ségur de la santé est également impactée. En effet, les formations d'aides-soignants et d'accompagnateurs éducatifs et sociaux seront exclus de ce financement, représentant une perte de 6,4 M€. Le financement des formations d'infirmiers et infirmières devrait être maintenu ;
- Enfin, la hausse de la cotisation à la CNRACL (Cotisation Nationale à la Retraite des Agents des Collectivités Locales) doit représenter un effort de 6,9M€, à renouveler sur une période de 4 ans.

L'ensemble de ces mesures représentent un manque à percevoir pour le Conseil régional évalué à 135 M€ pour 2025.

2. Des solutions envisagées pour minimiser l'impact de ces limitations budgétaires

Face à ces limitations, le Conseil Régional a voulu mettre en place un plan d'action portant sur les dépenses et recettes pour limiter leurs effets néfastes sur l'activité.

• Volet dépenses

Sur les subventions récurrentes et de fonctionnement, le Conseil Régional a tout d'abord annoncé une diminution de l'ordre de 5 % des subventions accordées à l'ensemble des partenaires, associations et organismes - à l'exception des « plus fragilisés » qui ne seront pas impactés, tout comme les organismes de lutte contre les discriminations et traitant des handicaps -. Cette démarche de « participation générale » vise à impacter le moins possible les associations et acteurs, même si l'« effort » pourrait être maintenu pour les années 2026-27.

Certaines dépenses d'investissement sont rééchelonnées, voire abandonnées. C'est le cas respectivement pour Regio2N, ou le transfert expérimental des routes nationales, abandonné car l'État n'a donné aucune garantie quant à son financement.

¹⁰ Ces mesures sont insérées dans le projet de BP 2025.

Le projet de fusion des agences régionales s'inscrit dans cette même volonté de réduction des dépenses. Lors de la fusion, il en existait 17. Aujourd'hui, on n'en compte plus que 7, et la volonté est de passer à 3 à l'horizon 2026 ; une agence culturelle, une économique, et une portant sur l'aménagement du territoire et le climat. Il semblerait qu'aucun plan social ne soit envisagé à ce jour, mais une rationalisation des dépenses et effectifs est attendue. Concrètement, les créations de postes sont suspendues, et le besoin de remplacement lors d'un départ est évalué. Sur le plan opérationnel, le Conseil Régional souhaite accroître ses ambitions avec cette fusion des agences, en simplifiant leur fonctionnement et en développant leur maillage territorial. De plus, les effectifs du Conseil régional seront considérés sous le même prisme, pour réduire les dépenses. La fusion soulève cependant de nombreuses questions sur les dispositifs annoncés dans les années précédentes, comme l'ARIS par exemple. Le manque de concrétisation financière pose question. Le Conseil Régional souhaite en profiter pour supprimer les doublons dans les agences ou dispositifs. Le CESER approuve ce choix. Le CESER sera par ailleurs vigilant aux dotations régionales aux agences et à l'évolution de leurs budgets respectifs après leur fusion.

- **Volet recettes**

Le volet recettes est plus restreint du fait de la marge de manœuvre limitée du Conseil régional sur cet aspect, et sa dépendance aux dotations de l'État. Le Conseil Régional a donc choisi de privilégier la recherche de participation à des projets européens¹¹, dont les programmes LIFE et le Programme Européen pour l'Environnement et le Climat. Les financements d'investissements par les fonds européens sont estimés à 287,5 M€ pour 2025 – contre 169 M€ dans le BP 2024 -.

Le tarif des cartes grises représente le deuxième levier de financement pour le Conseil Régional. L'actualisation du tarif au 1^{er} juillet 2025 de 5€ par cheval fiscal entrainera une augmentation des recettes de l'ordre de 43M€.

Enfin, l'harmonisation tarifaire dans les transports, et l'actualisation des tarifs dans le ferroviaire, combinées à la hausse de la fréquentation, devraient contribuer à augmenter les recettes, sans pour autant contrevenir à l'ambition régionale de disposer de transports dits « *les moins chers de France* ».

3. Le maintien des axes prioritaires identifiés par le Conseil Régional

En dépit d'une conjoncture difficile, le Conseil Régional souhaite maintenir les financements et capacités d'action dans les secteurs qu'il identifie comme des priorités. Il souhaite par exemple maintenir son offre en termes de soutien au pouvoir d'achat, sur les transports et pour la rentrée scolaire. Il souhaite également continuer son soutien aux entreprises les plus fragiles, à l'agriculture notamment pour l'aide à l'installation des jeunes ou le bio, et à la viticulture. Par ailleurs, les aides territoriales seront également reconduites, s'inscrivant dans cette volonté du CR de préserver son rôle économique et répondant à un objectif de souveraineté.

Les investissements dans la transition écologique et énergétique seront également maintenus, à travers le Plan eau, le soutien aux énergies renouvelables ou aux transports décarbonés. A ce titre, le budget vert montre que les dépenses favorables à la lutte contre le réchauffement sont en augmentation – 42 % pour le BP 2025 contre 37 % en 2024 – et faisant baisser d'autant les dispositions neutres. Le Conseil Régional identifie les transports comme le premier pôle d'amélioration.

Enfin, le CR souhaite également maintenir ses engagements dans le domaine de la santé, en recrutant des médecins dans les centres de santé, en investissant à travers le dispositif GIP « MA santé, Ma Région », et en maintenant les financements des organismes traitant des handicaps et luttant contre la discrimination.

¹¹ *Aides-territoires | Toutes les aides pour les acteurs locaux*, <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>, (consulté le 27 janvier 2025).

II. UN CONTEXTE INDÉCIS ET PRÉOCCUPANT POUR LES ANNÉES À VENIR

Dans ce contexte d'absence de hausse des recettes limitant l'activité et les marges de manœuvre du Conseil Régional, le CESER reste attentif à certains points qu'il estime centraux.

1. Le caractère inédit de la convergence par les collectivités pour une réduction des subventions aux organismes

La Présidente de Région a demandé à l'ensemble des acteurs et organismes de fournir un effort d'environ 5 %, dans une démarche de « participation générale ». Elle doit permettre au Conseil Régional de se recentrer sur ses compétences propres, notamment les transports qui restent une priorité de mandat même en temps de crise. Il est à noter que les organismes les plus fragilisés ne seront pas impactés, comme ceux qui, là encore, luttent contre les discriminations et le handicap.

Le CESER redoute que les baisses de subventions annoncées pour les organismes partenaires deviennent définitives. Il est à craindre que l'effort contributif demandé aux collectivités se poursuive sur les années 2026 et 2027. Le CESER s'inquiète par ailleurs de l'effet cumulatif de la baisse des subventions des autres co-financeurs publics, soumis aux mêmes exigences budgétaires (- 40 % de la Métropole de Toulouse, -5 % du Conseil régional, -5 % du Département, etc...).

2. L'enjeu du soutien à l'activité économique et du recouvrement des fonds prêtés aux entreprises

Le 17 janvier 2025, la Banque de France a publié un rapport estimant à plus de 65 000 le nombre d'entreprises défaillantes pour l'année 2024, soit une augmentation de 16,8 % par rapport à 2023¹². Nombre de ces entreprises défaillantes ont bénéficié du soutien de l'État et des Régions. Or il existe une pression forte sur le budget, dans le cas où ces sommes ne seraient pas remboursées. Bien que ces aides aient été principalement assumées par l'État, les Régions ont également accompagné ces versements. Dans le document de Présentation du Budget Primitif 2025, le Conseil Régional Occitanie annonce que « *le produit total attendu, en 2025, au titre de ces prêts et avances remboursables est estimé à 13,5 M€¹³* ». Or les Régions constatent d'ores et déjà certains non-remboursements, et l'ampleur de la perte n'est pas encore comptabilisée. Les recouvrements seront suivis dans les BP futurs et ces montants inconnus aujourd'hui doivent être pris en compte pour les années à venir.

Le CESER alerte par ailleurs sur l'importance pour le Conseil Régional de maintenir son soutien à l'activité économique. En effet, celui-ci génère souvent des effets de leviers, notamment à travers l'accès à des co-financements (Région, État, Union Européenne...). Si ces financements venaient à disparaître, c'est l'ensemble de la chaîne qui pourrait être remise en cause, représentant des pertes significatives pour les bénéficiaires potentiels. Concrètement, si le Conseil Régional se retirait du financement, l'effet de levier n'aurait pas lieu, et les co-financeurs potentiels n'apporteraient pas non plus leur aide, avec les conséquences que cela pourrait avoir sur l'investissement, le développement de l'activité, voir la pérennité des entreprises et des emplois.

3. Les difficultés pour les acteurs économiques liés à l'accroissement des délais de paiement

La crise du COVID et l'augmentation du nombre de demandes d'aides ont entraîné une augmentation significative des délais de paiement. En 2023, plus de 100 000 demandes de paiements ont dû être

¹² *Défaillances d'entreprises - 2024-12*, <https://tinyurl.com/ye22zbbj>, (consulté le 28 janvier 2025).

¹³ Rapport de présentation du Budget Primitif 2025, p113

traitées, et 30 000 en 2024 - ce qui est plus proche du rythme annuel normal -, le tout à effectifs constants. Les délais se sont donc allongés pour traiter toutes les demandes. Cette augmentation, certes conjoncturelle, a un impact très important sur la pérennité de certaines structures, particulièrement les plus petites, qui ne peuvent pas nécessairement attendre quelques mois supplémentaires le versement de leurs aides. En principe, la priorité est mise sur les demandeurs les plus fragiles, mais lorsque des partenaires européens doivent être mobilisés ou dans le cadre de la gestion de la trésorerie, les délais sont parfois rallongés. Cela peut avoir des conséquences néfastes pour les organismes bénéficiaires, qui s'endettent ailleurs, voire disparaissent, dans l'attente du versement des aides. C'est le cas par exemple de nombreux jeunes exploitants agricoles ou des entreprises du bâtiment, qui peuvent parfois rester dans l'attente plusieurs années. Le CESER s'inquiète des conséquences dramatiques que l'allongement des délais de paiement peut entraîner sur l'emploi et la pérennité des entreprises.

4. Les perspectives du Conseil régional sur la gestion de sa dette

Par rapport à 2024, la progression des charges financières sera atténuée pour 2025, principalement en raison du reflux des taux variables et des taux indexés sur le livret A, ainsi que la gestion de trésorerie (Figure 2).

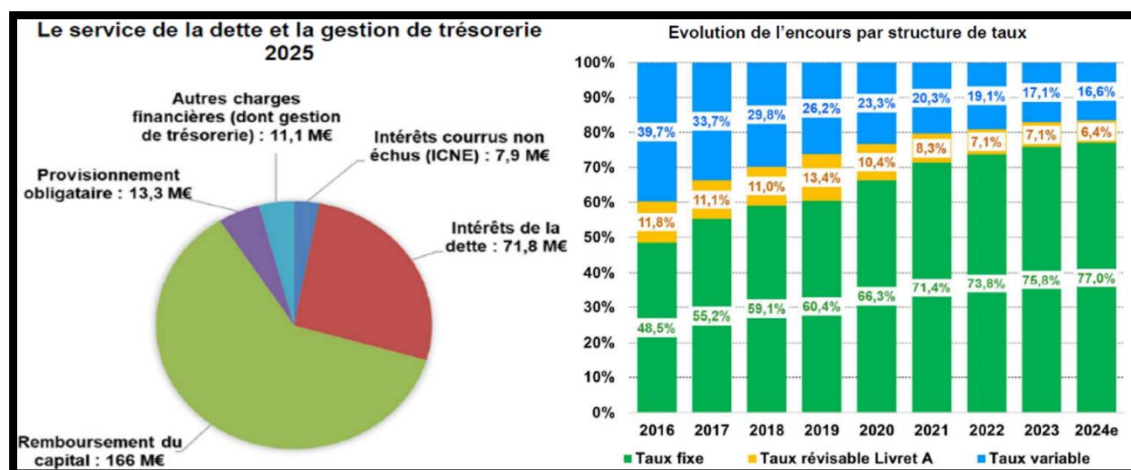


Figure 2 : Service de la dette et structure des taux de l'encours, Source : Rapport de présentation du Budget Primitif 2025, p 83-85

Dans le rapport sur le débat des Orientations Budgétaires 2025, le Conseil régional réaffirme son objectif de revenir à l'encours de dette à l'horizon 2027, pour augmenter sa capacité de désendettement, et rembourser autant qu'elle emprunte. Cette ambition est réaffirmée dans le BP 2025. C'est pourquoi l'autorisation d'emprunt diminue de 6,3 M€, et que le remboursement de la dette augmente de 14,8 M€ de BP à BP¹⁴. L'autorisation d'emprunt dans le BP 2025 est d'ailleurs évaluée à 349 M€, mais il s'agit d'un plafond, et le Conseil Régional estime que les emprunts totaux s'élèveront plutôt à 250 M€ environ, avec l'autofinancement brut consolidé atteignant 500 M€. Ces prévisions doivent pouvoir permettre de faire revenir la solvabilité du Conseil régional à 7,5 ans dans un premier temps, et de faire diminuer ce chiffre petit à petit. La stratégie est simplement d'emprunter moins et de rembourser plus. Cependant, ce sont des estimations et objectifs, pas des chiffres consolidés. Les 250 M€ d'emprunts « estimés » représentent une différence de 100 M€ avec l'autorisation présente dans le BP, soit 28,4 % du total. Le CESER s'inquiète de cet écart, et s'interroge sur la nature des investissements autorisés mais qui ne seront pas réalisés, ou sur l'éventuelle redistribution envisagée pour cette somme. De plus, qu'en est-il de la solvabilité régionale si elle emprunte effectivement 350

¹⁴ 76,2 M€ d'intérêt de la dette dans le BP 2024 contre 79,7 pour le BP 2025, et 168,1M€ de remboursement du capital de la dette en 2024 contre 179,4 en 2025.

M€ ? Cela remet-il en cause l'objectif des 7,5 années évoqué ci-dessus ? Le CESER regrette le manque de précision du Conseil régional sur ce point.

III. LA NÉCESSITÉ DE DÉGAGER DE NOUVELLES RECETTES POUR LES COLLECTIVITÉS

Déjà évoquée dans l'avis du CESER sur le Budget Primitif 2024 du Conseil régional Occitanie¹⁵, la question du manque de recettes des collectivités locales et spécifiquement des Régions est une nouvelle fois posée, puisque pour 2025 « *les recettes de fonctionnement diminuent de 33 M€ soit -1,3 %¹⁶* ».

1. Le Conseil régional n'a la main que sur 12 %¹⁷ de ses recettes

La TVA reste stable 1,345 Mds€ sur la base du produit perçu en 2024 correspondant à une perte de recette évaluée à 30 M€, en dépit du gel évoqué plus haut. Les recettes diminuent pour la TICPE, principalement en raison de l'exclusion des formations d'aides soignant(e)s et d'accompagnement éducatif et social du financement du Ségur de la Santé, tout comme la dotation DCRTP qui diminue de 23 %. Ces pertes sont compensées par l'augmentation du tarif des cartes grises et de la fréquentation et légère augmentation des tarifs du ferroviaire. Hors FEADER, les fonds européens diminuent également de 13 %.

Les recettes de la TVA et de la TICPE sont partagées avec l'État, et dépendent de la conjoncture nationale. Elles représentent les deux principales ressources pour le Conseil régional, qui n'a pas prise de dessus. Les dotations de l'État dépendent de l'État, les fonds européens de l'Europe, et le seul levier réel du Conseil régional est finalement la taxe sur les cartes grises, dépendante elle-aussi du nombre d'immatriculation des véhicules¹⁸ et qui, dans tous les cas, n'est pas mobilisable indéfiniment. Le CESER souligne également le hiatus d'une situation dans laquelle le Conseil régional doit d'un côté, espérer l'augmentation du nombre d'immatriculations de véhicules thermiques pour augmenter ses recettes, et qui contrevient, d'un autre côté, aux objectifs de la transition énergétique et écologique. A ce titre, l'exonération totale des véhicules électriques imposée par l'État représente un manque à percevoir estimé à environ 14 M€ pour le Conseil régional.

Par ailleurs, les recettes ne dépendent pas réellement de l'activité économique du territoire. La principale, la TVA, évolue comme le produit national au rythme des encaissements. Ce taux d'évolution national qui définit les reversements est commun à toutes les Régions, quelles que soient leur dynamique démographique, les taux de pauvreté, de chômage, ou l'étendue et les besoins de mobilité qui en découlent.

Contrairement à d'autres territoires, l'Occitanie accueille 40 000 personnes supplémentaires chaque année, générant des besoins en services. Cette uniformité ne tient pas compte non plus du dynamisme économique du territoire, et des éventuelles retombées positives des politiques de soutien au tissu économique régional.

¹⁵ Avis - AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE, <https://tinyurl.com/242kark6>, (consulté le 28 janvier 2025).

¹⁶ Rapport de présentation du Budget Primitif 2025, p6

¹⁷ Recettes des cartes grises et d'exploitation (248 M€ et 147,9 M€), rapportées au ressources hors emprunt inscrites au BP soit 3200 M€, c'est à dire 12,3 % environ.

¹⁸ Un nombre sujet à une baisse tendancielle, dû à l'accroissement progressif du parc de véhicules électriques, exonéré par l'Etat de taxe sur la carte grise.

Le CESER regrette cette décorrélation entre activité économique du territoire et recettes régionales. Après la suppression de la CVAE, il déplore que la compensation soit également supprimée, et plaide pour qu'une part de l'évolution de la TVA redistribuée - pas la totalité pour maintenir une péréquation entre les Régions - prenne en compte cette dimension territoriale.

2. Pallier la perte de 50 millions d'euros en 2025

Pour cette année, les recettes d'investissements connaissent une baisse de 57,4 M€ (hors FEADER), soit - 12,8 %. Cette baisse est imputable aux extinctions de React EU - composante du Plan de relance européen - et du Fonds de relance DRI, à la décélération de l'investissement – FCTVA¹⁹ -, et à la trajectoire des Droits d'entrée SPITT²⁰.

Concernant l'autofinancement brut, il est aujourd'hui de 457 M€, c'est-à-dire équivalent aux valeurs de certaines années précédentes – 455 M€ en 2020 par exemple²¹ -, mais a connu une baisse de 44 M€ entre les BP 2024 et 2025. Cependant, celle-ci est en grande partie due au prélèvement de l'État au titre du fonds de précaution – 40 M€ -, elle reste donc à nuancer puisque sans ce prélèvement l'autofinancement brut serait stable. Il est cependant impossible de savoir comment cette capacité évoluera dans les années à venir.

Le CESER évalue la perte de budget total en 2025 à environ 50 millions d'euros, entre la diminution de l'emprunt et l'augmentation de l'autofinancement, et s'interroge sur la pérennité de cette situation. De nouvelles pratiques doivent être encouragées, comme par exemple la recherche de partenaires pour les financements de projets, remboursables ou non, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Cela permettrait d'effectuer des économies, tout en consolidant les projets et en développant la solidarité sur le territoire.

Nous pouvons également citer l'idée de Carole DELGA, qui, en tant que Présidente de l'Association des Régions de France, a pour ambition de créer une nouvelle recette, une taxe sur les mobilités, dont le budget serait affecté aux Régions et au financement des infrastructures de transports dans les grandes communes. Ce pourrait être une nouvelle recette dès 2026. En Occitanie, la compétence transports représente 857 M€ de dépenses de fonctionnement et la principale dépense²², d'où l'idée de générer une nouvelle recette dédiée.

Le CESER exprime son inquiétude face à l'incertitude et la dégradation de la trajectoire financière en Occitanie, et plus largement de celles de l'ensemble des Régions, notamment due à leur dépendance aux dynamiques et décisions nationales. Il encourage effectivement la recherche de financements dédiés aux Régions, stabilisés et garantis sur le long terme, permettant de répondre aux besoins des citoyens et des territoires.

¹⁹ Baisse de 1,8 point du FCTVA (16,4 % à 14,85 %) à compter de 2026, non prise en compte dans le BP 2025.

²⁰ La baisse atteint 109,9 M€ avec le transfert de la TICPE Grenelle en recettes de fonctionnement, qui n'est qu'un mouvement comptable.

²¹ *Région Occitanie | Cour des comptes*, <https://tinyurl.com/42p564bn>, 28 avril 2022, (consulté le 28 janvier 2025).

²² Cela s'explique entre autre par la volonté politique de la Région, la dynamique inflationniste des transports supérieures aux autres postes, ou le transfert du routier des départements à la Région en 2018.

IV. CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Le CESER déplore le manque de visibilité pluriannuelle des ressources régionales, qui impacte la capacité d'intervention de la collectivité et sa participation à la croissance économique. Le contexte plus qu'incertain ne permet pas d'envisager l'avenir avec sérénité et les baisses de ressources du Conseil régional risquent d'affecter sa capacité à répondre aux priorités politiques qu'elle porte - transition énergétique et écologique, justice sociale et cohésion territoriale -.

Le CESER encourage toute démarche d'évaluation des politiques publiques régionales, qui, dans le contexte, apparaissent indispensables pour garantir une meilleure efficacité des dépenses régionales et pour dégager des marges de manœuvre financières et politiques. De par les missions que lui confère la loi, le CESER a vocation à être associé à ces démarches évaluatives.

Enfin, dans ce contexte de restrictions budgétaires et de nécessaire transition à opérer, le CESER constate que le Conseil régional entend développer et vérifier le respect de conditionnalités sociales et environnementales aux aides qu'il attribue.

Cette année plus que jamais, le CESER demande de façon officielle à être informé et/ou associé lors des décisions modificatives sur le budget (DM), pour ne pas les découvrir lors de la présentation du Compte Administratif (CA).

PARTIE II : LES POLITIQUES TERRITORIALES

I. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS

Le projet de Budget primitif 2025 du Conseil régional a été présenté au CESER le 27 janvier 2025.

Après avoir auditionné les Vice-présidents régionaux en charge des politiques territoriales relevant de leur champ de compétence, les commissions sectorielles du CESER ont dégagé les éléments qui leur sont apparus positifs ou négatifs dans le projet de budget du Conseil régional et ont formulé des préconisations. Les contributions des commissions sont intégralement annexées au présent Avis.

La synthèse qui suit présente les points saillants de ces analyses et préconisations.

| COMMISSION 1 : « Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement » (voir contribution page en annexe) | | |
|--|---|-----------------------|
| Points positifs | Points négatifs / Points de vigilance | Préconisations |
| <p style="text-align: center;">MOBILITÉS :</p> <p style="text-align: center;">Gamme tarifaire. le Conseil régional entend garder une offre tarifaire très attractive (trajet à 1 € pour les salariés, +=0 pour les jeunes, etc.).</p> <p>SERM (Service Express Régional Métropolitain). Le Conseil régional indique que l'État s'est engagé à garantir les financements. Ces deux projets sur Toulouse et Montpellier sont des facteurs clés pour désengorger le réseau régional.</p> <p style="text-align: center;">Accessibilité des transports pour les personnes handicapées. Le Conseil régional poursuit la mise en œuvre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) sur 31 gares prioritaires. Le CESER se réjouit de vérifier que ce dossier progresse, au même titre que la réhabilitation de gares ou la création de nouveaux PEM (Pôles d'échanges multimodaux).</p> | <p style="text-align: center;">MOBILITÉS :</p> <p style="text-align: center;">Matériel roulant. Achat différé de 18 rames Regio2N (340 places assises par rame) prévues dans le plan de transport pour répondre à l'augmentation de la fréquentation induite par la politique volontariste du Conseil régional en faveur du rail. Le CESER s'inquiète de l'impact de cette mesure sur la trajectoire de la Convention liO et sur l'avenir du nouveau Technicentre attendu à Narbonne, qui dépend de ces rames. Le CESER relève que les usagers qui ont recours au TER sont de plus en plus nombreux, grâce à la politique incitative régionale. L'achat différé de ces rames se traduira par un inconfort croissant des usagers, par manque de places.</p> <p style="text-align: center;">Entretien du réseau Renoncement, par mesure d'économie, à suppléer les carences de l'État concernant l'entretien du réseau ferroviaire qui relève de Réseau Ferré National, et de SNCF Réseau, le gestionnaire de l'infrastructure. Le CESER approuve que l'État, désengagé, soit renvoyé à ses responsabilités. Il s'inquiète toutefois des conséquences de l'arrêt brutal de ces</p> | |

| | | |
|--|---|--|
| <p>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</p> <p>Sobriété foncière.</p> <p>Mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour la requalification des friches et prise en charge d'une partie des surcoûts. Concentration de l'aide régionale sur les zones d'activité où la demande est la plus forte et la pénurie de foncier importante.</p> <p>Intégration dans le Plan littoral de la problématique de la réduction de l'espace foncier disponible du fait du recul du trait de côte et de la réimplantation des ouvrages menacés.</p> <p>Logement.</p> <p>Reconnaissance du logement comme une nécessité et un facteur déterminant de l'inclusion sociale. Plus de 200 000 demandes d'un logement social sont en attente en Occitanie. Les jeunes sont particulièrement touchés.</p> <p>Le Conseil régional a voté l'Acte II de son Plan Habitat Durable et s'est engagé à tenir compte des préconisations faites par le CESER consulté à cet effet.</p> | <p>financements sur l'entretien du réseau et la qualité de service, notamment sur les lignes de desserte fine du territoire et sur le devenir, à terme, du maillage régional et de l'offre de transport dans les zones peu denses, les plus mal desservies.</p> <p>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</p> <p>Défaut de planification</p> <p>Les priorités affichées par le Conseil régional pour 2025 sont : le Plan eau, les EnR (énergies renouvelables), le transport décarboné et l'habitat durable. Ces politiques (comme le logement, la santé, le climat, l'aménagement du territoire, l'emploi, la sécurité...) demandent un temps long.</p> <p>Le CESER regrette que le Conseil régional envisage le budget uniquement avec la préoccupation de contenir la dette. Dans ce contexte attentiste et flou, le CESER observe un manque de visibilité et un défaut de planification.</p> | |
|--|---|--|

| COMMISSION 2 : « Espace et développement durable, Agri -Agro, Forêt, Bois, Alimentation » (voir contribution page en annexe) | | |
|--|--|--|
| Points positifs | Points négatifs / Points de vigilance | Préconisations |
| <p>Aménagement, rééquilibrage territorial</p> <p>Atout majeur de la transversalité entre les secteurs de l'économie locale, du tourisme et de l'agriculture. Synergie qui contribue à renforcer la cohérence des politiques publiques, à maximiser l'impact des investissements et à encourager une dynamique économique globale.</p> <p>Agriculture</p> <p>Élargissement des bénéficiaires de la DJA avec la DNA qui permet ouverture et soutien aux acteurs agricoles dans leur diversité. Maintien du fonds FOSTER qui garantit une continuité de financement des initiatives régionales. Simplification des mesures d'accompagnement qui favorise les investissements et dynamise le secteur agricole.</p> <p>Alimentation</p> <p>Prise en charge Par le GIP Occitalim' de la logistique lourde, qui soulage les agriculteurs régionaux. Simplification de l'organisation et du transport des produits locaux, en particulier dans les circuits courts.</p> <p>Ouverture du dispositif Occitalim' initialement destiné à l'approvisionnement des lycées (compétence régionale), aux Départements et Métropoles en</p> | <p>Insuffisance des budgets</p> <p>Des budgets alloués insuffisants pour répondre de façon efficace aux défis et aux enjeux actuels, notamment agricoles et environnementaux.</p> <p>Délais de paiements</p> <p>Les délais de paiement continuent d'affecter la trésorerie des bénéficiaires et freine l'exécution rapide des projets.</p> | <p>Renforcer la reconnaissance des services environnementaux rendus par le monde agricole et forestier</p> <p>Mettre en place les Paiements pour Services Environnementaux (PSE), pour valoriser les pratiques contribuant à la préservation des écosystèmes et des ressources naturelles. Poser un cadre d'engagement de tous les agriculteurs dans de nouvelles pratiques garantes de la défense de l'intérêt général.</p> <p>Renforcer la communication sur l'alimentation durable</p> <p>Promouvoir l'alimentation durable auprès des différents publics. Accroître la sensibilisation des citoyens, des collectivités et des acteurs économiques sur les enjeux liés à l'approvisionnement local, aux circuits courts et à une consommation plus responsable.</p> <p>Planification des infrastructures pour l'eau</p> <p>Aller plus loin dans la planification des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins croissants en ressources hydriques, en incluant une vision à long terme et un</p> |

| | | |
|--|--|---|
| <p>vue de fournir à terme les collèges et les écoles. Coup double régional de promotion d'une alimentation de qualité et de renforcement des débouchés des producteurs locaux.</p> <p>Revenu écologique jeune</p> <p>Dispositif destiné aux jeunes de 18 à 29 ans, ouvert notamment aux jeunes engagés dans l'agriculture (ayant signé un contrat d'accompagnement à la création/reprise d'une entreprise ou d'installation en agriculture, favorisant la transition écologique).</p> | | <p>schéma de financement clair, pour garantir une gestion durable et efficace des ressources en eau sur le territoire.</p> <p>Révision des pratiques pour les appels d'offres (AO)</p> <p>Ne pas systématiquement privilégier les prix les plus bas dans les appels d'offres, afin de garantir une juste rémunération des acteurs économiques locaux et encourager une meilleure qualité des services et des produits.</p> |
|--|--|---|

| COMMISSION 3 : « Activités et mutations économiques, Économie Sociale et Solidaire » (voir contribution page en annexe) | | |
|---|---|--|
| Points positifs | Points négatifs / Points de vigilance | Préconisations |
| <p>Choix stratégiques</p> <p>Stabilité de l’enveloppe consacrée à la souveraineté économique, à l’emploi, à l’innovation et à la réindustrialisation.</p> <p>Réorientation des flux sur les priorités politiques du Conseil régional : le pouvoir d’achat, l’emploi et la souveraineté, la transition écologique et la reconduction des aides territoriales.</p> <p>Poursuite de l’apurement des paiements des engagements pris lors de la crise sanitaire et dans le plan de relance.</p> <p>Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation</p> <p>Continuité du soutien aux entreprises, de l’innovation, des nouveaux usages numériques et de la réindustrialisation par une mobilisation accrue des fonds européens.</p> <p>Poursuite de la mise en place de contrats de filières et des animations collectives pour structurer les écosystèmes : Énergie, Eau, ICC, Mobilités intelligentes et durables.</p> <p>Lancement d’un nouveau Fond régional (Occitanie Rebond) doté de 30 M € dont 3 à 5 M€ du Conseil régional. Renouvellement du Contrat Entreprises en Difficultés. Déploiement d’un process d’anticipation et d’accompagnement des difficultés des entreprises.</p> | <p>Choix stratégiques</p> <p>Baisse de 20 M€ des enveloppes dédiées à l’économie de proximité et à l’économie touristique. Baisse de 5 % minimum des subventions et co-financements.</p> <p>Énergies décarbonées</p> <p>Le CESER s’étonne de l’absence, dans le document de présentation budgétaire, de l’engagement de la collectivité dans le développement des énergies décarbonées, notamment au travers de l’initiative et du partenariat ICEO (Initiative Carburant d’aviation durable En Occitanie) qui, avec Airbus, ATR, le Conseil régional et Aerospace Valley et l’Aéroport de Blagnac, vise à développer et à promouvoir le carburant d’aviation durable en Occitanie. Le Conseil régional considère pourtant cet enjeu comme l’une de ses priorités. Il a saisi le CESER pour avis sur ce sujet.</p> <p>Économie de proximité</p> <p>Baisse drastique des budgets dédiés à l’économie de proximité (44 M€ en 2025, contre 62,1 M€ en 2024) et plus particulièrement sur les lignes investissements dédiées à l’économie locale et à l’entrepreneuriat engagé (- 11,6 M€), qui soutiennent la transformation de l’économie de proximité et le maintien du</p> | <p>Identification des besoins en compétences des entreprises régionales</p> <p>Le CESER préconise de mobiliser les 15 Territoires d’Industrie de l’Occitanie en vue d’activer le recueil des besoins en compétence des entreprises.</p> <p>Il préconise des actions en direction des branches professionnelles pour identifier le plus finement possible les besoins en compétences et les freins à l’embauche.</p> |

| | | |
|--|--|--|
| <p>Volonté d'implication accrue dans la gouvernance des 15 Territoires d'Industrie.</p> <p>Priorisation du Contrat « création transmission reprise » en faveur des territoires les plus ruraux et de certaines catégories de publics.</p> <p>Soutien au commerce essentiel de proximité</p> <p>Économie touristique</p> <p>Contrat Entreprises d'avenir et PASS Transformation : accompagnement des entreprises touristiques.</p> <p>Appel à projets annuel couvrant toutes les thématiques du tourisme durable incluant le Tourisme social et solidaire. Volonté régionale de développer le tourisme social et solidaire et d'accompagner les structures touristiques relevant de l'ESS.</p> <p>Stations de montagne réflexion sur les modalités d'intervention du Conseil régional via des prises de participations visant à renforcer l'effet de levier sur les investisseurs privés, l'accompagnement des mutations et des transformations.</p> <p>Tourisme 4 saisons développement d'une offre pérenne d'activités tout au long de l'année ; attention portée à la question des saisonniers lors de l'examen des projets de création ou de transformation.</p> | <p>service et de l'emploi sur l'ensemble du Conseil régional.</p> <p>Économie touristique</p> <p>Baisse de 20 M€ du budget consacré à l'économie touristique (Qualification et compétitivité du tourisme, Promotion et marques régionales). Cependant, le soutien régional aux entreprises et au secteur public est maintenu via d'autres lignes budgétaires.</p> | <p>Économie touristique</p> <p>Tout comme lors des Orientations budgétaires, le CESER appelle le Conseil régional à œuvrer en faveur d'une meilleure coordination des agendas des différents événements culturels qu'il soutient dans les territoires, afin de maximiser leurs retombées économiques et touristiques.</p> |
|--|--|--|

| COMMISSION 4 : « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation, Numérique et Intelligence artificielle » (voir contribution page en annexe) | | |
|---|--|--|
| Points positifs | Points négatifs / Points de vigilance | Préconisations |
| <p>La préservation des financements pour les métiers de demain</p> <p>Seul secteur préservé à 100 % dans le volet ESRI du BP, les 500 000 € de budget du BP 2024 sont reconduits pour l'année 2025.</p> <p>Appel d'offres Innovation pédagogique différé à 2026</p> <p>Pertinence de ce choix de report, compte tenu des contraintes budgétaires.</p> | <p>L'impact dommageable des baisse de financement</p> <p>Les baisses de financement de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation se répercutent sur l'autonomie des Universités, sur le niveau des étudiants et sur celle des formations, qui conditionnent l'attractivité et le développement futur. Faire de l'Enseignement Supérieur public une variable d'ajustement budgétaire impacte fortement les possibilités de développement à venir du pays.</p> <p>Globalement le budget ESRI est amputé de plus de 45 % environ par rapport à 2024, principalement sous forme de gel du CPER, mais pas seulement.</p> <p>Le financement de la politique de soutien à la vie étudiante est réduit de 10 %, celui de la mobilité internationale de 4,8 %, et celui de la diffusion de la culture scientifique de 12,5 %.</p> | <p>Encourager les projets de développement de la recherche, de l'innovation et de la formation, pour faire du Conseil régional Occitanie un territoire d'innovation, notamment par la création et l'entretien de liens et de coopérations entre laboratoires, entreprises, ou les collectivités ; renforcer l'accompagnement des dispositifs dédiés.</p> <p>Maintenir le soutien public aux deux pôles de compétitivité que sont Aerospace Valley et Agri Sud-Ouest Innovation</p> <p>Permettre la réussite de tous les jeunes sur tout le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - en préservant au maximum, les financements régionaux consacrés à la lutte contre la précarité, à l'amélioration des conditions de vie étudiantes et à la facilitation d'accès à l'enseignement supérieur pour tous, voire en les augmentant à terme, pour ne pas entraver la réussite des étudiants, et leur permettre d'étudier dans de bonnes conditions. - en soutenant les villes universitaires d'équilibre (VUE), en encourageant leur spécialisation, pour optimiser leur plus-value dans les formations et attirer de nouveaux étudiants. |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>La lutte contre les inégalités de genre dans les filières scientifiques</p> <p>Le CESER estime qu'il est impossible d'atteindre les objectifs du schéma régional de de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) avec des budgets en constante réduction. Le CESER réitère son observation sur l'amputation de crédits opérée sur la sphère ESRI bien plus importante que la réduction appliquée sur l'ensemble du budget.</p> | <p>La lutte contre les inégalités de genre dans les filières scientifiques</p> <p>Le CESER encourage le Conseil Régional à s'emparer des problématiques liées aux inégalités de genre dans les filières scientifiques, et soutient toutes les initiatives qui permettraient aux étudiantes de s'orienter plus massivement vers elles. Le CESER pourrait être saisi par le Conseil régional pour contribuer à ces réflexions, et participer à l'élaboration d'une stratégie pour remédier à ce problème.</p> |
|--|--|--|

| COMMISSION 5 : « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société » (voir contribution page en annexe) | | |
|--|--|---|
| Points positifs | Points négatifs / Points de vigilance | Préconisations |
| <p>Education, Orientation, Jeunesse</p> <p>Priorisation des conditions d'étude, de la vie quotidienne des jeunes (mobilité, restauration, soutien au projet d'orientation) ainsi que le pouvoir d'achat des familles.</p> <p>Soutien apporté au fonctionnement des établissements scolaires et au plan prévisionnel de construction de nouveaux lycées à énergie positive, qui tend à accompagner la démographie scolaire, l'extension et la rénovation des bâtiments existants.</p> <p>Promotion d'une restauration saine, qualitative et respectueuse de son environnement, dans les lycées qui s'engagent dans l'approvisionnement de produits de qualité et de proximité, via le programme « L'Occitanie dans mon assiette » et en s'appuyant sur la centrale d'achat « Occit'Alim ».</p> <p>Formation Professionnelle</p> <p>Poursuite des efforts du Conseil Régional dans la levée des freins à l'embauche avec les mesures mises en place par « le Pacte pour l'embauche » (73 000 personnes aidées) (cf. l'avis élaboré par le CESER en décembre 2022).</p> | | <p>Education, Orientation, Jeunesse</p> <p>Maintenir le coût du repas pour favoriser le pouvoir d'achat des familles dans le contexte économique actuel. Instaurer une vigilance et un suivi accru sur la fragilisation des finances des établissements qui pourraient en découler.</p> <p>Développer le label Cant'Occ, pour une restauration de qualité et durable (gestion des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire et réduction des plastiques jetables), en apportant de la formation aux cuisiniers, des financements aux établissements et de l'information aux convives.</p> <p>Organiser la formation aux premiers secours cycle 1 (PSC1) dans le cadre scolaire afin de développer le dispositif et d'amplifier l'accompagnement des jeunes, pour que cette formation soit perçue comme un réel engagement citoyen.</p> <p>Formation Professionnelle</p> <p>Travailler avec l'État à la réforme du lycée professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la carte des formations ; - sur le programme de formation initiale qui doit apporter un ensemble de connaissances et de compétences favorisant |

| | | |
|--|--|---|
| <p>Volonté du Conseil régional Occitanie de favoriser des politiques d'accompagnement et de sécurisation des parcours pré-qualifiants et qualifiants, notamment envers les publics les plus vulnérables ou fragilisés.</p> <p>Emploi</p> <p>Le Conseil Régional place l'emploi de qualité comme pilier des priorités régionales avec quatre objectifs majeurs : lever les freins à l'embauche, aider les entreprises à recruter, sécuriser les parcours professionnels et préparer les métiers de demain. Le budget primitif 2025 annonce près de 4,3 millions d'€ d'AE et 4,4 millions d'€ de CP, fléchés vers le soutien à l'emploi et aux compétences.</p> | | <p>l'épanouissement humain et professionnel du jeune ;</p> <ul style="list-style-type: none">- qui ne doit pas être organisée au détriment des besoins des jeunes apprenants et de l'ambition que l'institution devrait porter à leur égard sur la mise en adéquation de l'offre de formations / offre d'emplois.- sur la formation des jeunes en décrochage aux savoir-être afin de les préparer à leur entrée dans le monde professionnel. <p>Formations sanitaires et sociales</p> <p>Encourage le Conseil régional de demander à l'État de rétablir le financement initialement dévolu aux formations sanitaires et sociales, afin que le Conseil régional puisse proposer des places de formation d'aides-soignants et d'accompagnants sociaux éducatifs, qui sont des métiers à forte tension dans notre région.</p> <p>Dans le cadre de la baisse de financement du Plan d'Investissement des Compétences (PIC), porter l'attention sur les dispositifs centrés sur les demandeurs d'emplois.</p> <p>Accompagner La demande et placer le bénéficiaire au cœur des dispositifs, afin de ne pas se focaliser uniquement sur les besoins des entreprises.</p> <p>Favoriser une insertion des personnes fragilisées, en lien avec la gestion prévisionnelle</p> |
|--|--|---|

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>des emplois et des compétences (GPEC).</p> <p>Dans le cadre de la loi plein emploi, les partenaires sociaux, bien qu'étant vice-présidents des instances, sont insuffisamment associés en amont des travaux (copil, groupes techniques, etc.). Il est essentiel de les intégrer à toutes les étapes de préparation des dispositifs.</p> <p>Certaines initiatives comme Trans'Co restent peu mobilisées. Le Conseil Régional pourrait s'appuyer sur le projet de simplification gouvernemental pour faciliter leur déploiement au bénéfice des salariés impactés par des restructurations économiques locales.</p> <p>POURSUIVRE les expérimentations Territoires zéro chômeur</p> |
|--|--|--|

| COMMISSION 6 : « Littoral, Coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe » (voir contribution page en annexe) | | |
|--|--|--|
| Points positifs | Points négatifs / Points de vigilance | Préconisations |
| <p>Déploiement du Plan Littoral 21</p> <p>Le CESER salue la signature du PACCLO (Plan d'adaptation au changement climatique du littoral d'Occitanie) en 2024 et les financements annoncés, notamment pour les postes d'animateur territorial. Importance que ces financements ne viennent pas se substituer à la subvention des postes d'animation dans les associations œuvrant sur ces territoires.</p> <p>La création de l'Académie de la mer dans l'académie de Montpellier</p> <p>Le CESER est très satisfait de la création du label « Académie de la mer », une initiative fortement soutenue par le Parlement de la mer – l'institution maritime du Conseil régional Occitanie – en étroite partenariat avec le rectorat de Montpellier, visant à promouvoir les formations aux métiers de la mer dès le plus jeune âge.</p> <p>Financements européens programme LIFE intégré.</p> <p>Le Conseil régional se positionne comme maître d'ouvrage, et prévoit de créer des guichets uniques. Le CESER soutient cette initiative et encourage le Conseil régional à étendre ce dispositif. L'objectif</p> | <p>Manque de visibilité sur l'adaptation au changement climatique</p> <p>Les mesures liées à l'adaptation au changement climatique sont disséminées et n'apparaissent pas clairement comme prioritaires alors que l'Occitanie est une région particulièrement touchée par ses effets. Aujourd'hui c'est un enjeu majeur pour le littoral, qui doit apparaître comme tel.</p> <p>Port la Nouvelle</p> <p>Les investissements apparaissent très importants par rapport aux autres besoins : viticulture, élevage, tourisme littoral, etc., impactés par les conséquences du réchauffement climatique. Le rôle de la SEMOP manque de lisibilité, tant sur le fonctionnement que les financements. Les débouchés commerciaux de cet équipement sont à évaluer.</p> | <p><u>Soutien aux acteurs de terrain sur le littoral</u></p> <p>Maintenir les financements régionaux aux porteurs de projet (associations, Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB), syndicats mixtes, etc.) qui agissent sur le terrain dans le domaine de la recomposition spatiale concertée et apaisée.</p> <p><u>Activités marines</u></p> <p>Soutenir les ports de pêche et les criées dans un contexte de grande vulnérabilité de la filière</p> <p>Relancer le soutien à la transformation des produits de la mer actuellement peu dynamiques, en planifiant l'ensemble de la chaîne de transformation et d'approvisionnement, afin de valoriser l'économie locale et développer des filières d'emploi. Par exemple, les unités de conservation, telles que les conserveries implantées sur le territoire, pourraient être soutenues ;</p> <p>Établir dans le programme "L'Occitanie dans mon assiette" un objectif chiffré de produits issus de la pêche méditerranéenne servis dans les cantines régionales, notamment dans les lycées de l'arrière-pays littoral, en partenariat avec les criées et les industries locales. Ce programme pourrait également s'articuler avec les projets alimentaires territoriaux (PAT) déjà en place ;</p> |

| | | |
|--|--|--|
| <p>est de simplifier les démarches pour les syndicats, gestionnaires, associations et groupements professionnels, tout en les allégeant d'une part d'autofinancement et d'ingénierie de projet qui représente une charge disproportionnée dans ces structures non équipées pour les assumer.</p> | | <p>Mettre en œuvre et pérenniser les contrats de filière existants sur la conchyliculture, la pêche, le nautisme et les étendre à d'autres secteurs ;</p> <p>Promouvoir les femmes dans les métiers techniques portuaires, action prioritaire du Parlement de la mer ;</p> <p>Pérenniser la participation des pêcheurs et des gens de mer à des projets visant la préservation du milieu marin.</p> <p><u>Fonds européens</u></p> <p>Accompagner les porteurs de projet dans l'accès au programme FEDER, doté de 14 M€ fléchés sur l'adaptation au changement climatique du littoral pour la programmation 2021-2027 ;</p> <p>Développer les dynamiques de portage intégré de projets européens sur les sujets maritimes et environnementaux.</p> <p><u>Plan Littoral 21</u></p> <p>augmenter les moyens du prochain plan littoral / avec clause de revoyure à mi-parcours pour répondre à l'urgence climatique et en intégrant les risques industriels.</p> |
|--|--|--|

| COMMISSION 7 : « Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale, Précarité Solidarités » (voir commission page en annexe) | | |
|--|---|--|
| Points positifs | Points négatifs / Points de vigilance | Préconisations |
| <p>CULTURE</p> <p>Maintien d'une part budgétaire significative pour la culture, en dépit des limitations budgétaires,</p> <p>Accord du CESER avec la conception de la culture comme élément indispensable au lien social, d'autant plus dans une société en crise.</p> <p>Approbation de l'objectif du schéma régional pluriannuel : « la culture partout et pour tous », qui cible deux enjeux majeurs de l'Occitanie : la lutte contre les fractures sociales et territoriales.</p> <p>Approbation du soutien régional de la filière audio-visuelle, exprimée dans son Avis « La filière audiovisuelle et cinématographique en Occitanie » du 14 novembre 2023²³, ce secteur constituant un fort vecteur de développement économique, d'attractivité territoriale, de rayonnement culturel national et international. Les subventions des collectivités ayant aussi un effet levier important. Selon la Direction des études, des statistiques et de la prospective du CNC, 1 € de financement des collectivités génère 7,62 € de retour sur investissement pour le territoire (6,62 € de retombées directes liées aux rémunérations, aux dépenses techniques et aux tournages + 1€ lié au tourisme (hébergement, restauration, loisirs, transports)</p> <p>Fusion des 3 agences culturelles Dans un contexte de contrainte budgétaire et de rationalisation des dépenses, le CESER prend acte du</p> | <p>CULTURE</p> <p>Le CESER avait souligné l'investissement régional en faveur du projet de construction de méga studios de tournage de cinéma près de Montpellier (Pic Studios), qui devait donner à l'Occitanie une attractivité internationale, avec une ouverture annoncée en 2025. Ce projet d'importance n'est pas évoqué dans le document.</p> <p>Le CESER s'interroge sur le risque de réduction des budgets et des actions jusqu'ici menées par chacune des agences culturelles, qui ont acquis une expertise et un rôle important pour les filières concernées.</p> | <p>CULTURE</p> <p>Le CESER souhaite être tenu informé de l'avancée du projet Pic STUDIO, structurant pour la filière, et de son retour sur investissement pour l'Occitanie ainsi que des modalités de fusion des 3 agences culturelles et souhaite que leur expertise et rôle d'animation, très importants pour les métiers et filières qu'y s'y rattachent, soient absolument sauvegardés.</p> |

²³ [Avis du CESER Occitanie sur la filière audiovisuelle et cinématographique en Occitanie adopté le 14 11 2023](#)

| | | |
|--|--|---|
| <p>projet de fusion des trois agences culturelles régionales, au sein d'une agence unique, dont les fonctions supports seraient mutualisées. Il prend acte que la spécificité-métier et les compétences propres à chaque agence devraient être maintenues, via trois départements distincts dédiés et que la proximité de ces départements devrait favoriser aussi des interactions dans les politiques territoriales mises en œuvres.</p> <p>SPORT</p> <p>Approbation du double objectif de transversalité du Pacte vert et d'une forte dimension sociale et inclusive de la pratique sportive en région.</p> <p>Existence d'un fonds spécifique d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.</p> | <p>SPORT</p> <p>Anticipation et adaptation insuffisantes du programme d'aides régional au regard des enjeux territoriaux d'héritage des JOP.</p> <p>Prise en compte insuffisante dans le BP des enjeux sociétaux des actions du Mouvement Sportif (santé, inclusion, écologie, égalité...) et le peu de données précises fournies sur l'impact des politiques mises en œuvre.</p> | <p>SPORT</p> <p>Formaliser un Plan d'action partenarial dédié à cet objectif d'héritage sportif. Ce plan devrait être axé sur des actions de soutien et de valorisation du bénévolat sportif, ainsi que des projets structurants à fort impact social et sociétal.</p> <p>Permettre aux clubs et aux équipements de répondre aux vagues d'engouement et d'inscriptions qui s'ensuivent.</p> <p>Valoriser et soutenir les bénévoles dans leur rôle d'animation locale, notamment en milieu rural.</p> <p>Ouvrir le « fonds d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap » à l'ensemble des structures affiliées à une fédération délégataire du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) ou inscrite dans un projet de structure para-accueillante.</p> <p>Dans le contexte budgétaire actuel et face à un écosystème fragilisé et en pleine mutation, mieux prendre en compte les besoins réels des acteurs locaux et engager des réflexions de refonte des dispositifs de financement en conséquence. Recentrer les priorités régionales en faveur du sport amateur, qui constitue le véritable socle de la pratique sportive et qui est un vecteur essentiel de cohésion sociale, de santé publique et d'inclusion. Privilégier les investissements directs en faveur des clubs amateurs, des bénévoles et des initiatives locales qui touchent directement le quotidien des habitants.</p> |
|--|--|---|

| | | |
|--|--|---|
| <p>SANTÉ</p> <p>Volontarisme du Conseil régional dans la lutte contre la désertification médicale, par la création, entre autres, de Centres de santé « Ma Santé, Ma Région », en territoires déficitaires.</p> <p>Lutte contre le manque de médecins dans les territoires par un groupement d'intérêt public (GIP) qui salarie des médecins.</p> <p>Ces solutions innovantes mises en œuvre par la collectivité tendent à répondre aux besoins concrets des territoires.</p> | <p>SANTÉ</p> <p>Le CESER regrette que la collectivité ait à outrepasser ses compétences juridiques et à se substituer à l'action et à l'investissement direct de l'État, en matière de lutte contre les déserts médicaux et de répartition territoriale des médecins de ville.</p> <p>En dépit des efforts non négligeables du Conseil régional, le CESER relève que la question des déserts médicaux n'est pas résolue.</p> <p>Au-delà de la médecine de ville, la question du manque de spécialistes dans les territoires reste posée.</p> | <p>SANTÉ</p> <p>Le CESER souhaiterait que l'État s'engage dans une action de lutte contre les déserts médicaux, en favorisant l'implantation de jeunes médecins dans les zones tendues, assortie d'une obligation de stabilité et d'engagement durant un certain nombre d'années, afin de procéder à un rééquilibrage.</p> |
| <p>SOLIDARITÉ, INCLUSION, ÉGALITÉ</p> <p>Le CESER approuve le soutien régional à la construction de logements sociaux, qui correspond à un enjeu majeur en Occitanie, 3^{ème} région la plus pauvre de France métropolitaine et qui attire plus de 40 000 nouveaux habitants par an.</p> <p>Le CESER approuve l'action déterminée de la collectivité pour favoriser l'inclusion de tous et de toutes, la lutte contre les discriminations, les violences et la promotion de l'égalité, notamment des femmes et des hommes, et la sensibilisation de 330 000 jeunes, via le dispositif « Génération Égalité ». Il relève également l'appel à projets doté de 820 000 €, destiné à soutenir un maximum de projets locaux d'inclusion sur l'ensemble des</p> | <p>SOLIDARITÉ, INCLUSION, ÉGALITÉ</p> <p>Le CESER relève l'argument régional selon lequel le cadre d'engagement budgétaire annuel de la collectivité ne permet pas d'engager des conventions pluriannuelles avec les associations, de nature à donner de la visibilité et de la sécurité, tant aux emplois qu'à l'action sociale menée par les associations.</p> <p>Le CESER alerte sur la réduction des co-financements partenariaux du Conseil régional induisant l'impossibilité de bouclage financier susceptibles de remettre en question la réalisation de certaines actions. Le CESER pense notamment aux Points</p> | <p>SOLIDARITÉ, INCLUSION, ÉGALITÉ</p> <p>Le CESER préconise le recours plus large à des conventions de financement pluriannuel qui donnent une meilleure visibilité et une sécurisation des associations œuvrant dans le champs de la solidarité et de la précarité, notamment sur le terrain de l'emploi.</p> <p>Le CESER préconise une grande vigilance sur la réduction des co-financements partenariaux du Conseil régional induisant l'impossibilité de bouclage financier, susceptible de remettre en question la réalisation de certaines actions.</p> <p>Le CESER demande à être informé du suivi du Plan de valorisation du</p> |

| | | |
|--|--|---|
| <p>départements, dont 130 sont déjà à valider.</p> <p>Le CESER approuve le dispositif « Prév-Assoc », destiné à consolider 1 500 emplois associatifs sur les 160 000 que compte le Conseil régional, à pérenniser leur action et à favoriser le renouvellement des bénévoles dirigeants.</p> | <p>d'Accueil Enfance Jeunesse (PAEJ) cofinancés par les CAF, l'ARS et le Conseil régional.</p> <p>Le CESER regrette de ne pas disposer de davantage d'information sur le projet de valorisation du bénévolat que prépare la collectivité pour son assemblée du mois de juin 2025, en lien avec les têtes de réseaux associatifs.</p> | <p>bénévolat envisagé par la collectivité pour juin 2025.</p> |
|--|--|---|

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Le lecteur est invité à lire les contributions intégrales des commissions qui sont annexées à l'Avis pour prendre connaissance de l'ensemble des réflexions et préconisations formulées par le CESER. Les préconisations qui suivent mettent en exergue une sélection de points saillants issus de ces analyses.

I. LE CESER CONSIDÈRE POSITIVEMENT

Stratégie financière : des choix de financement priorisés, voire abandonnés

Au regard du contexte financier à la fois incertain et contraint, le CESER souligne l'effort de hiérarchisation et de priorisation des choix de financement consenti par la collectivité régionale, recentrés sur les enjeux majeurs de développement et sur les besoins territoriaux. Le CESER, qui appelait à une mise en exergue des priorités régionales dans le budget, durant la mandature précédente, relève pour la première fois un recentrage prioritaire des politiques territoriales et des décisions assumées de fusions, de réductions ou de suppressions de soutiens financiers.

Si le budget primitif 2025 de 3,554 Milliards d'euros est stable en valeur par rapport à celui de 2024, la collectivité anticipe l'impact défavorable (- 150 M€) des mesures prévues par le projet de loi de finances 2025. Elle arrête un ensemble de mesures qui visent à dégager des économies sur différents postes de dépenses.

En matière d'investissement, le gel du Contrat de plan État-Région (CPER) contraint la collectivité à différer l'achat de rames de trains régionaux (Régio2N), faute de cofinancement de ses partenaires contractuels. De même, elle renonce au transfert expérimental des routes nationales, en l'absence de toute garantie financière de l'État quant à sa participation à cette opération. La collectivité décide en effet de ne plus faire peser sur son budget propre la prise en charge financière des obligations contractuelles non honorées par l'État.

S'agissant de son organisation interne, le Conseil régional poursuivra la réduction du nombre de ses agences, qui passeront de 7 à 3, en vue de dégager des économies d'échelle, grâce à une mutualisation des fonctions supports. Ces restructurations visent également une optimisation des dépenses et leur meilleure efficacité. Il prévoit aussi de geler la création des postes au sein des services régionaux. Les départs à la retraite ne seront pas systématiquement remplacés et seront l'occasion de restructurations internes ou de réaffectation des missions du salarié retraité.

En matière d'interventions territoriales, la collectivité fera la « chasse aux doublons » en réexaminant ses différents dispositifs d'interventions. Elle répartira sur l'ensemble des organismes subventionnés, la baisse de ses subventions sur une base de réduction égalitaire de 5%. Toutefois, les organismes et associations qui touchaient moins de 5 000 € seront épargnés par cette mesure de réduction. De même, la collectivité choisit de sanctuariser le financement des organismes et associations œuvrant dans le domaine de l'inclusion.

Le CESER relève que la collectivité ne renonce toutefois pas à son action volontariste sur des politiques territoriales non obligatoires, compte tenu de l'importance qu'elle accorde aux besoins et aux enjeux territoriaux qui s'attachent à ces domaines et du désengagement de l'État sur ces champs d'action. C'est notamment le cas de son action volontariste de lutte contre les déserts médicaux.

En complément de ce plan d'économies sur ses dépenses, le Conseil régional agira sur ses recettes en vue de les augmenter. Il augmentera de 5 € le prix du cheval fiscal sur les cartes grises, harmonisera la tarification régionale des transports régionaux issus de la fusion des ex-régions Midi-Pyrénées et

Languedoc-Roussillon. Il maximisera et optimisera son recours aux fonds européens existants, en faveur des porteurs de projets régionaux.

1. Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement

MOBILITÉS :

Gamme tarifaire.

Le Conseil régional entend garder une offre tarifaire très attractive (trajet à 1 € pour les salariés, +=0 pour les jeunes, etc.).

SERM (Service Express Régional Métropolitain).

Le Conseil régional indique que l'État s'est engagé à garantir les financements. Ces deux projets sur Toulouse et Montpellier sont des facteurs clés pour désengorger le réseau régional.

Accessibilité des transports pour les personnes handicapées.

Le Conseil régional poursuit la mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmé sur 31 gares prioritaires. Le CESER se réjouit de vérifier que ce dossier progresse, au même titre que la réhabilitation de gares ou la création de nouveaux Pôles d'échanges multimodaux.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

Sobriété foncière.

La collectivité met en place un dispositif d'accompagnement pour la requalification des friches et de prise en charge d'une partie des surcoûts. Elle concentrera l'aide régionale sur les zones d'activité où la demande est la plus forte et la pénurie de foncier importante.

Le CESER approuve l'intégration dans le Plan littoral de la problématique de la réduction de l'espace foncier disponible du fait du recul de trait de côte et de la réimplantation des ouvrages menacés. Il s'agit en effet d'une problématique majeure pour la région Occitanie.

Logement

De même, le CESER approuve la reconnaissance du logement comme une nécessité et un facteur déterminant de l'inclusion sociale. Plus de 200 000 demandes d'un logement social sont en attente en Occitanie. Les jeunes sont particulièrement touchés. Le Conseil régional a voté l'Acte II de son Plan Habitat Durable et s'est engagé à tenir compte des préconisations faites par le CESER consulté à cet effet.

2. Espace et développement durable, Agri -Agro, Forêt, Bois, Alimentation

Aménagement, rééquilibrage territorial

Le CESER souligne l'atout majeur de la transversalité entre les secteurs de l'économie locale, du tourisme et de l'agriculture. Cette synergie contribue à renforcer la cohérence des politiques publiques, à maximiser l'impact des investissements et à encourager une dynamique économique globale.

Agriculture

L'élargissement des bénéficiaires de la DJA avec la DNA permet une ouverture et le soutien aux acteurs agricoles dans leur diversité. Le maintien du fonds FOSTER garantit une continuité de financement des initiatives régionales. La simplification des mesures d'accompagnement favorise les investissements et **dynamise le secteur agricole.**

Revenu écologique jeune

Le CESER se réjouit que ce dispositif régional, destiné aux jeunes de 18 à 29 ans, soit ouvert aux jeunes engagés dans l'agriculture ayant signé un contrat d'accompagnement à la création/reprise d'une entreprise ou d'installation en agriculture, favorisant la transition écologique.

Alimentation

La prise en charge par le GIP Occitalim' de la logistique lourde soulage les agriculteurs régionaux, ainsi que la simplification de l'organisation et du transport des produits locaux, en particulier dans les circuits courts.

Le CESER approuve le projet d'ouverture du dispositif Occitalim' (initialement destiné à l'approvisionnement des lycées, lesquels relèvent de la compétence régionale) aux Départements et aux Métropoles, en vue de fournir, à terme, les collèges et les écoles. Cette ouverture aura un double impact sur le renforcement de la promotion d'une alimentation de qualité en milieu scolaire et sur le renforcement des débouchés des producteurs locaux.

3. Activités et mutations économiques, Économie Sociale et Solidaire

Choix stratégiques

Le CESER approuve la réorientation des flux sur les priorités du pouvoir d'achat, de l'emploi, de la transition écologique. Il prend acte de la reconduction des aides territoriales et de la poursuite de l'apurement des paiements des engagements pris lors de la crise sanitaire et dans le plan de relance.

Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation :

Le CESER approuve la continuité du soutien aux entreprises, à l'innovation, aux nouveaux usages numériques et à la réindustrialisation, locomotives du développement, via une mobilisation accrue des fonds européens et la mise en place de contrats de filières et d'animations collectives, pour structurer les écosystèmes Énergie, Eau, ICC, Mobilités intelligentes et durables.

Accompagnement des entreprises en difficulté

Le CESER relève le lancement d'un nouveau Fond régional (Occitanie Rebond) doté de 30 M €, dont 3 à 5 M€ du Conseil régional, et le renouvellement du Contrat Entreprises en Difficultés. Il approuve le déploiement d'un process d'anticipation et d'accompagnement des difficultés des entreprises. Il note la volonté régionale de davantage s'impliquer dans la gouvernance des 15 Territoires d'Industrie régionaux.

Économie de proximité :

Le CESER salue la priorisation du Contrat « création transmission reprise » en faveur des territoires les plus ruraux et de certaines catégories de publics, ainsi que les actions de soutien du commerce essentiel de proximité.

Économie touristique

Le CESER relève la stratégie d'optimisation des capacités d'emploi et de développement économique liés au secteur du tourisme, notamment via le Contrat Entreprises d'avenir et PASS Transformation, destiné à l'accompagnement des entreprises touristiques et via l'appel annuel à des projets qui couvrent toutes les thématiques du tourisme durable, dont le Tourisme social et solidaire. Le CESER approuve la volonté régionale de développer le tourisme social et solidaire et d'accompagner les structures touristiques relevant de l'ESS, dans une région particulièrement touchée par la pauvreté.

Stations de montagne

Dans un contexte de contrainte budgétaire et de raréfaction des financements publics, le CESER considère intéressant que le Conseil régional entame une réflexion sur ses modalités d'intervention et envisage des prises de participations visant à renforcer l'effet de levier des investissements privés sur l'accompagnement des mutations et des transformations.

Tourisme 4 saisons

Le développement d'une offre pérenne d'activités tout au long de l'année contribuera à optimiser les atouts touristiques de la région et à maximiser l'emploi et l'employabilité des saisonniers. Une attention particulière sera portée à la question des saisonniers lors de l'examen des projets de création ou de transformation.

4. Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation

La préservation des financements pour les métiers de demain

Secteur d'avenir, le financement des métiers de demain est préservé à 100% dans le volet ESRI du BP 2025, qui reconduit les 500 000 € de budget du BP 2024.

Appel d'offres Innovation pédagogique différé à 2026

Le CESER approuve la pertinence de ce choix de report, compte tenu des contraintes budgétaires.

5. Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société

Education, Orientation, Jeunesse

Le CESER approuve la priorisation des conditions d'étude et de la vie quotidienne des jeunes (mobilité, restauration, soutien au projet d'orientation) ainsi que le pouvoir d'achat des familles. De même, le soutien apporté au fonctionnement des établissements scolaires, au plan prévisionnel de construction de nouveaux lycées à énergie positive et d'extension et rénovation des bâtiments existants tendent à accompagner la démographie scolaire. Le CESER approuve la promotion d'une restauration saine, qualitative et respectueuse de son environnement, dans les lycées qui s'engagent dans l'approvisionnement de produits de qualité et de proximité, via le programme « l'Occitanie dans mon assiette », avec l'appui de la centrale d'achat « Occit'Alim ».

Formation Professionnelle :

La poursuite des efforts du Conseil Régional dans la levée des freins à l'embauche, via les mesures mises en place par « le Pacte pour l'embauche » (73 000 personnes aidées), est une action particulièrement judicieuse aux yeux du CESER, qui renvoie à son avis élaboré de décembre 2022 sur ce sujet. De même, la volonté du Conseil régional Occitanie de favoriser des politiques d'accompagnement et de sécurisation des parcours pré-qualifiants et qualifiants, notamment envers les publics les plus vulnérables ou fragilisés, est une réponse pertinente au regard de la situation sociale territoriale.

Emploi :

Le Conseil Régional place l'emploi de qualité comme pilier des priorités régionales avec quatre objectifs majeurs : lever les freins à l'embauche, aider les entreprises à recruter, sécuriser les parcours professionnels et préparer les métiers de demain. Le budget primitif 2025 annonce près de 4,3 millions d'€ d'AE et 4,4 millions d'€ de CP, fléchés vers le soutien à l'emploi et aux compétences.

6. Méditerranée, Littoral, Relations internationales

Déploiement du Plan Littoral 21

Le CESER salue la signature du PACCLO (Plan d'adaptation au changement climatique du littoral d'Occitanie) en 2024 et les financements annoncés, notamment pour les postes d'animateur territorial rattachés aux 6 cellules sédimentaires couvertes par le Plan littoral, tout en soulignant l'importance que ces financements ne viennent pas se substituer à la subvention des postes d'animation dans les associations œuvrant sur ces territoires.

La création de l'Académie de la mer dans l'académie de Montpellier

Le CESER est très satisfait de la création du label « Académie de la mer », une initiative fortement soutenue par le Parlement de la mer – l'institution maritime du Conseil régional Occitanie – en étroite partenariat avec le rectorat de Montpellier, visant à promouvoir les formations aux métiers de la mer dès le plus jeune âge.

Financements européens : programme LIFE intégré.

Le Conseil régional se positionne comme maître d'ouvrage, et prévoit de créer des guichets uniques. Le CESER soutient cette initiative et encourage le Conseil régional à étendre ce dispositif. L'objectif est de simplifier les démarches pour les syndicats, gestionnaires, associations et groupements professionnels, tout en les allégeant d'une part d'autofinancement et d'ingénierie de projet qui représente une charge disproportionnée dans ces structures non équipées pour les assumer.

7. Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale, Précarité Solidarités

CULTURE

Le CESER salue le maintien par le Conseil régional d'une part budgétaire significative pour la culture, en dépit des limitations budgétaires. Il est en accord avec la conception de la culture comme élément indispensable au lien social, d'autant plus dans une société en crise. Il approuve l'objectif du schéma régional pluriannuel : « la culture partout et pour tous », qui cible deux enjeux majeurs de l'Occitanie : la lutte contre les fractures sociales et territoriales.

Le CESER relève le soutien régional de la filière audio-visuelle et cinématographique, vectrice de développement économique, d'attractivité et d'animation territoriales, ainsi que de rayonnement culturel national et international. Les subventions des collectivités dans ce secteur ont aussi un effet levier important. Selon la Direction des études, des statistiques et de la prospective du CNC, 1 € de financement des collectivités génère 7,62 € de retour sur investissement pour le territoire (6,62 € de retombées directes liées aux rémunérations, aux dépenses techniques et aux tournages + 1€ lié au tourisme (hébergement, restauration, loisirs, transports))²⁴. Le CESER renvoie à son Avis « La filière audiovisuelle et cinématographique en Occitanie » du 14 novembre 2023²⁵,

Fusion des 3 agences culturelles

Dans un contexte de contrainte budgétaire et de rationalisation des dépenses, le CESER prend acte du projet de fusion des trois agences culturelles régionales, au sein d'une agence unique, dont les fonctions supports seraient mutualisées. Il prend acte que la spécificité-métier et les compétences propres à chaque agence devraient être maintenues, via trois départements distincts dédiés et que la proximité de ces départements devrait favoriser aussi des interactions dans les politiques territoriales mises en œuvres.

SPORT

Le CESER approuve le double objectif de transversalité du Pacte vert et d'une forte dimension sociale et inclusive de la pratique sportive en région dans le schéma régional du sport. Il relève la rénovation et la mise aux normes, en 2028, du centre de préparation à la haute performance de Font-Romeu, site exceptionnel soutenu par l'État et l'Europe, ainsi que la poursuite de la stratégie régionale de soutien des clubs sportifs professionnels et de leurs liens éducatifs avec les clubs amateurs.

Le CESER salue l'existence d'un fonds spécifique d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.

SANTÉ

La lutte contre la désertification médicale, par la création, entre autres, de Centres de santé « Ma Santé, Ma Région », en territoires déficitaires, relève d'un volontarisme régional qui ne relève pas de ses obligations réglementaires. De même que la lutte contre le manque de médecins dans les territoires par la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) qui salarie des médecins.

Ces solutions innovantes mises en œuvre par la collectivité tendent à répondre aux besoins concrets des territoires, sur l'enjeu important de la santé.

Le CESER approuve les efforts de la collectivité en matière d'accueil et de formation de professionnels de santé et des métiers sanitaires et sociaux, qui sont en tension dans la région.

SOLIDARITÉ, INCLUSION, ÉGALITÉ

Logement social

Le CESER approuve le soutien régional à la construction de logements sociaux, qui correspond à un enjeu majeur en Occitanie, 3^{ème} région la plus pauvre de France métropolitaine, qui attire 42 000 nouveaux habitants par an.

²⁴ [CNC L'impact des tournages sur le tourisme \(2018\)](#)

²⁵ [Avis du CESER Occitanie sur la filière audiovisuelle et cinématographique en Occitanie adopté le 14 11 2023](#)

Inclusion, égalité

Le CESER approuve l'action déterminée de la collectivité pour favoriser l'inclusion de tous et de toutes, la lutte contre les discriminations, les violences et la promotion de l'égalité, notamment des femmes et des hommes, et la sensibilisation de 330 000 jeunes, via le dispositif « Génération Egalité ». Il relève également l'appel à projets doté de 820 000 €, destiné à soutenir un maximum de projets locaux d'inclusion sur l'ensemble des départements, dont 130 sont déjà à valider.

Cohésion sociale

Le CESER approuve le dispositif « Prév-Assoc », destiné à consolider 1 500 emplois associatifs sur les 160 000 que compte l'Occitanie, afin de pérenniser leur action et favoriser le renouvellement des bénévoles dirigeants, compte tenu du rôle important que jouent les associations dans la cohésion sociale et dans l'accompagnement des publics les plus pauvres et les plus fragiles.

II. LE CESER REGRETTE

1. Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement

MOBILITÉS :

Matériel roulant.

Le CESER regrette l'achat différé de 18 rames Regio2N (340 places assises par rame) prévues dans le plan de transport pour répondre à l'augmentation de la fréquentation induite par la politique volontariste du Conseil régional en faveur du rail. Le CESER s'inquiète de l'impact de cette mesure sur la trajectoire de la Convention liO et sur l'avenir du nouveau Technicentre attendu à Narbonne, qui dépend de ces rames. Le CESER relève que les usagers qui ont recours au TER sont de plus en plus nombreux, grâce à la politique incitative régionale. L'achat différé de ces rames se traduira par un inconfort croissant des usagers, par manque de places.

Entretien du réseau

Le CESER note le renoncement du Conseil régional, par mesure d'économie, à suppléer les carences de l'État concernant l'entretien du réseau ferroviaire, qui relève de Réseau Ferré National et de SNCF Réseau, le gestionnaire de l'infrastructure. Le CESER approuve que l'État, désengagé, soit renvoyé à ses responsabilités. Il s'inquiète toutefois des conséquences de l'arrêt brutal de ces financements sur l'entretien du réseau et la qualité de service, notamment sur les lignes de desserte fine du territoire et sur le devenir, à terme, du maillage régional et de l'offre de transport dans les zones peu denses, les plus mal desservies.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

Les priorités affichées par le Conseil régional pour 2025 sont : le Plan eau, les EnR (énergies renouvelables), le transport décarboné et l'habitat durable. Ces politiques (comme le logement, la santé, le climat, l'aménagement du territoire, l'emploi, la sécurité...) demandent un temps long. Le CESER regrette que le Conseil régional envisage le budget uniquement avec la préoccupation de contenir la dette. Dans ce contexte attentiste et flou, le CESER observe un manque de visibilité quant à une planification régionale.

2. Espace et développement durable, Agri -Agro, Forêt, Bois, Alimentation

Coordination stratégique pour la revitalisation rurale

La coordination stratégique des dispositifs existants reste complexe, nuit à l'efficacité des actions de revitalisation des territoires ruraux et limite parfois leur impact sur le terrain.

Insuffisance des budgets

Des budgets alloués sont insuffisants pour répondre de façon efficace aux défis et aux enjeux actuels, notamment agricoles et environnementaux.

Harmonisation des compétences partagées avec l'État

Le CESER regrette des difficultés d'harmonisation et de cohérence dans la mise en œuvre des compétences partagées avec l'État. Ces difficultés ralentissent les processus décisionnels alors qu'il y a urgence à agir. Nécessité d'adaptation dans de bonnes conditions sur un temps long.

Délais de paiements

Les délais de paiement continuent d'affecter la trésorerie des bénéficiaires et freine l'exécution rapide des projets.

Fin du soutien au maintien de l'agriculture biologique

L'arrêt de ce soutien constitue un reniement d'ambitions politiques pourtant affirmées à tous les échelons, UE, national, régional et freine le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

3. Activités et mutations économiques, Économie Sociale et Solidaire

Choix stratégiques

Le CESER regrette la baisse de 20 M€ des enveloppes dédiées à l'économie de proximité et à l'économie touristique, à laquelle s'ajoutera la baisse de 5 % des subventions et co-financements.

Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation :

Le CESER regrette le manque de clarté du document sur les actions qui vont être menées en 2025 et leur financement.

Énergies décarbonées :

Le CESER s'étonne de l'absence, dans le document de présentation budgétaire, de l'engagement de la collectivité dans le développement des énergies décarbonées, notamment au travers de l'initiative et du partenariat ICEO (Initiative Carburant d'aviation durable En Occitanie) qui, avec Airbus, ATR, le Conseil régional et Aerospace Valley et l'Aéroport de Blagnac, vise à développer et à promouvoir le carburant d'aviation durable en Occitanie. Le Conseil régional considère pourtant cet enjeu comme l'une de ses priorités. Il a d'ailleurs saisi le CESER pour avis sur ce sujet.

Économie de proximité :

Le CESER regrette la baisse drastique des budgets dédiés à l'économie de proximité (44 M€ en 2025, contre 62,1 M€ en 2024) et plus particulièrement sur les lignes investissements dédiées à l'économie locale et à l'entrepreneuriat engagé (- 11,6 M€), qui soutiennent la transformation de l'économie de proximité et le maintien du service et de l'emploi sur l'ensemble du territoire.

Économie touristique :

Le CESER regrette la baisse de 20 M€ du budget consacré à l'économie touristique (Qualification et compétitivité du tourisme, Promotion et marques régionales). Cependant, il observe que le soutien régional aux entreprises et au secteur public est maintenu via d'autres lignes budgétaires.

4. Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation

L'impact dommageable des baisses de financement

Globalement le budget ESRI est amputé de plus de 45 % environ par rapport à 2024. L'enveloppe qui était consacrée aux investissements dans la recherche s'élevait à 47 M€ en 2024. Elle subit une baisse de près de 70 % de BP à BP. Cela s'explique par le gel du Contrat de Plan État Région immobilier qui représentait un apport de 43 millions d'euros. Le financement de la politique de soutien à la vie étudiante est réduit de 10 %, celui de la mobilité internationale de 4,8 %, et celui de la diffusion de la culture scientifique de 12,5 %.

Les baisses de financement de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation se répercutent sur l'autonomie des Universités, sur le niveau des étudiants et sur celle des formations, qui conditionnent l'attractivité et le développement futur. Faire de l'Enseignement Supérieur public une variable d'ajustement budgétaire impacte fortement les possibilités de développement à venir du pays.

La lutte contre les inégalités de genre dans les filières scientifiques

Le CESER estime qu'il est impossible d'atteindre les objectifs du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) avec des budgets en constante réduction. Le CESER réitère son observation sur l'amputation de crédits opérée sur la sphère ESRI, bien plus importante que la réduction appliquée sur l'ensemble du budget.

5. Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société

Pas d'observation.

6. Méditerranée, Littoral, Relations internationales

Manque de visibilité sur l'adaptation au changement climatique

Les mesures liées à l'adaptation au changement climatique sont disséminées et n'apparaissent pas clairement comme prioritaires dans le budget, alors que l'Occitanie est une région particulièrement touchée par ses effets. Aujourd'hui c'est un enjeu majeur pour le littoral, qui doit apparaître comme tel dans le document de présentation budgétaire.

Port la Nouvelle

Les investissements consentis apparaissent très importants par rapport aux besoins des autres secteurs (viticulture, élevage, tourisme littoral, etc.), impactés par les conséquences du réchauffement climatique. Le rôle de la SEMOP manque de visibilité, tant sur le fonctionnement que les financements. Les débouchés commerciaux de cet équipement sont à évaluer.

7. Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale, Précarité Solidarités

CULTURE

Projet PIC Studios

Le CESER avait souligné l'investissement régional en faveur du projet de construction de méga studios de tournage de cinéma près de Montpellier (Pic Studios), qui devait donner à l'Occitanie une attractivité internationale, avec une ouverture annoncée en 2025. Ce projet qui était annoncé en 2024 comme structurant pour la filière n'est pas évoqué dans le document budgétaire 2025.

Fusion des 3 agences culturelles

Le CESER s'interroge sur le risque de réduction des budgets et des actions jusqu'ici menées par chacune des agences culturelles régionale, qui ont acquis une expertise et un rôle important pour les filières concernées.

SPORT

Le budget régional présenté révèle un défaut d'anticipation et une adaptation insuffisante du programme d'aides régionales au regard des enjeux territoriaux d'héritage des JOP de Paris 2024

Le CESER attire l'attention de la collectivité sur les difficultés des associations et clubs sportifs, qui dépendent de l'engagement des bénévoles, dans leur fonctionnement et dans les valeurs éducatives transmises aux jeunes.

Le CESER regrette une prise en compte insuffisante dans le BP présenté des enjeux sociétaux liés aux actions du Mouvement Sportif (santé, inclusion, écologie, égalité...) et le peu de données précises fournies sur l'impact des politiques mises en œuvre.

SANTÉ

Le CESER regrette que la collectivité ait à dépasser ses compétences obligatoires et à se substituer à l'action et à l'investissement direct de l'État en matière de lutte contre les déserts médicaux et de répartition territoriale des médecins de ville. En dépit des efforts non négligeables du Conseil régional, le CESER relève que la question des déserts médicaux n'est pas résolue. Au-delà de la médecine de ville, la question du manque de spécialistes dans les territoires reste posée.

SOLIDARITÉ, INCLUSION, ÉGALITÉ

Le CESER relève l'argument régional selon lequel le cadre d'engagement budgétaire annuel de la collectivité ne permet pas d'engager des conventions pluriannuelles avec les associations, de nature à donner de la visibilité et de la sécurité, tant aux emplois qu'à l'action sociale menée par les associations.

Le CESER alerte sur la réduction des co-financements partenariaux du Conseil régional induisant l'impossibilité de bouclage financier susceptibles de remettre en question la réalisation de certaines actions. Le CESER pense notamment aux Points d'Accueil Enfance Jeunesse (PAEJ) cofinancés par les CAF, l'ARS et le Conseil régional.

Le CESER regrette de ne pas disposer de davantage d'information sur le projet de valorisation du bénévolat que prépare la collectivité pour son assemblée du mois de juin 2025, en lien avec les têtes de réseaux associatifs.

PRÉCONISATIONS

Le lecteur est invité à lire les contributions intégrales des commissions qui sont annexées à l’Avis pour prendre connaissance de l’ensemble des réflexions et préconisations formulées par le CESER. Les préconisations qui suivent mettent en exergue une sélection de points saillants issus de ces analyses.

I. PRÉCONISATIONS COMMUNES A L’ENSEMBLE DES COMMISSIONS

1. Un défaut de précision du document budgétaire

Le CESER déplore le manque d’informations précises sur les actions sectorielles concrètes envisagées par le Conseil régional en 2025 et leur prévision de financement. Il préconise une meilleure lisibilité du BP, sur les grands projets structurants et les principales actions opérationnelles prévues sur le territoire et sur la répartition des enveloppes globales annoncées pour les différentes politiques territoriales. Le CESER regrette d’avoir à solliciter ces chiffres, avec un succès aléatoire, alors que leur répartition prévisionnelle existe au sein des directions. Il préconise que figurent dans le BP des éléments comparatifs avec les actions ou le nombre d’organismes aidés en année N-1 et les enveloppes qui leur étaient consacrés, afin de permettre au CESER d’apprécier l’évolution tendancielle de ces financements, leur nouveauté ou leur abandon.

2. La communication tardive du budget vert

Le CESER salue l’initiative pionnière, parmi les régions, d’un « budget vert » destiné à évaluer le caractère très favorable, favorable, neutre ou défavorable des politiques régionales sur le bilan carbone et la lutte contre le réchauffement climatique. Il salue l’ajout, à compter du compte administratif 2024, du critère de préservation de la biodiversité dans cette évaluation. Ce budget vert prouve l’engagement et le volontarisme de la collectivité dans son objectif de transition écologique et énergétique et mesure les progrès annuels de son ambition, déclinée sur chacune des politiques sectorielles régionales.

Le CESER regrette toutefois l’envoi trop tardif de ce document au CESER, hors du document budgétaire, qui obère chaque année la capacité des commissions du CESER à s’emparer de son contenu et à émettre un avis éclairé et valorisant l’ensemble de ses dispositions, dans le temps particulièrement contraint de restitution et d’adoption de l’Avis sur le budget. Le CESER préconise son intégration au budget primitif ou sa communication annuelle simultanée, voire anticipée à celle du budget primitif.

3. Un budget provisoire

Le CESER prend acte du caractère provisoire du budget primitif présenté, qui devra être consolidé une fois que les ressources régionales auront été précisées, suite à l’adoption et à la déclinaison régionale du Programme de loi de finances 2025 de l’État. Il demande à être tenu informé des décisions budgétaires modificatives ultérieures qui seront prises en vue de cette consolidation et de leur impact sur les politiques territoriales prévues.

4. Focus sur l’évaluation des politiques territoriales

Le CESER rappelle son souhait d’être impliqué dans l’évaluation des politiques régionales, en vertu des compétences qui lui sont conférées par la loi Notre et par le code général des collectivités territoriales en la matière. Il déplore l’absence d’une partie dédiée à l’évaluation des politiques territoriales régionales dans le document des orientations budgétaires, du compte administratif ou du budget

primitif et l'absence d'une stratégie pluriannuelle de budgétisation et de planification de cet objectif. Il préconise que la collectivité renforce sa capacité déjà attestée par l'instauration pionnière d'un budget vert régional, par le développement d'une évaluation annuelle thématique sur certaines de ses politiques territoriales, en lien avec le CESER. Il sollicite la communication des éléments de bilan des actions menées qui existent dans les directions en charge de ces politiques, dans l'attente de leur évaluation formelle.

Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur « Partout et pour tous » étant un des axes du Conseil régional pour cette rentrée universitaire 2024-2025, le CESER préconise notamment une analyse des résultats de la politique menée. Il réitère sa proposition de contribuer à l'analyse de ces évaluations quantitatives ou qualitatives.

5. Focus sur les associations

Les travaux actuellement menés sur la pauvreté et la précarité en Occitanie mettent en exergue le rôle prépondérant des associations dans les dispositifs territoriaux de solidarité nationale, d'action sociale et humanitaire. Le CESER préconise la sanctuarisation des subventions accordées à ces associations et leur sécurisation financière via des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.

Le CESER salue la décision régionale de préserver le financement des associations qui portent des missions d'insertion et de lutte contre les discriminations, ainsi que celui des organismes dont la subvention est inférieure à 5 000 €. Il préconise que la collectivité prête également une attention particulière aux associations qui contribuent à l'accompagnement des publics fragiles, sans que cela n'apparaisse nécessairement à titre principal dans leur objet et dénomination.

Le CESER préconise que la collectivité veille à limiter l'effet cumulatif de la baisse des subventions publiques sur les associations, par la coordination des financeurs, dans le cadre d'une assemblée, afin de disposer d'une vision globale de la situation et de l'impact de ces baisses. Il préconise un renoncement à ces baisses de subventions, quand celles-ci entraînent la suppression d'une action répondant à un intérêt social ou la fragilisation.

Le secteur associatif représente 170 000 emplois en Occitanie, disséminés à raison de quelques emplois seulement par association. Le CESER attire l'attention de la collectivité sur l'impact en apparence anodin de la disparition d'une association, qui impacte en réalité ce marché régional de l'emploi, en même temps que son action d'animation territoriale ou de prestations de services. Il préconise de prendre en compte la défense de l'emploi associatif dans la stratégie régionale de soutien de l'emploi.

Le CESER préconise la valorisation financière de l'action sociale des associations et de leurs bénévoles, une forme de reconnaissance tangible de leur engagement personnel et de celui de leurs proches, ainsi que l'instauration d'un statut du bénévolat qui valorise et qui valide leur compétence acquise, sur le marché du travail.

II. PRÉCONISATIONS PROPRES À CHAQUE POLITIQUE TERRITORIALE

1. Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement

Pas d'observation.

2. Espace et développement durable, Agri -Agro, Forêt, Bois, Alimentation

- **Renforcer la reconnaissance des services environnementaux rendus par le monde agricole et forestier**

En cohérence avec le critère de préservation de la biodiversité que le Conseil régional introduit dans les critères d'évaluation de son budget vert à compter du compte administratif 2024, le CESER préconise la mise en place des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), pour valoriser et encourager les pratiques des acteurs agricoles et forestiers qui contribuent à la préservation des écosystèmes et des ressources naturelles. Il préconise que le Conseil régional propose un cadre d'engagement de tous les agriculteurs dans de nouvelles pratiques garantes de la défense de l'intérêt général.

- **Renforcer la communication sur l'alimentation durable**

L'action menée par le Conseil régional en matière de promotion de la qualité alimentaire, des circuits courts, de la valorisation des productions locales et d'une alimentation plus responsable mérite d'être connue et de faire école. Le CESER préconise une communication accrue en vue de promouvoir une alimentation durable auprès des citoyens, des collectivités et des acteurs économiques, afin de les sensibiliser sur ces enjeux.

- **Planifier la réalisation d'infrastructures pour garantir une gestion durable et efficace des ressources en eau sur le territoire.**

La gestion et la qualité de la ressource en eau sont un enjeu majeur de tout territoire car l'eau est une condition indispensable au développement et au maintien de la vie humaine, animale et végétale et à maints autres usages. Le CESER préconise au Conseil régional d'engager une planification partenariale des infrastructures régionales nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins en ressources hydriques. Il préconise que cette planification soit appuyée sur une vision prospective de long terme de ces besoins et de la ressource disponible et assortie d'une adaptation des pratiques, du maintien de la qualité de l'eau, et d'un schéma de financement clair.

- **Réviser les critères de sélection des appels d'offres pour optimiser les objectifs de développement économique et de qualité de vie**

Le CESER préconise de ne pas systématiquement privilégier le moins disant en matière de prix dans les appels d'offres mais de privilégier aussi une juste rémunération des acteurs économiques locaux et encourager une meilleure qualité des services et des produits.

3. Activités et mutations économiques, Économie Sociale et Solidaire »

- **Renforcer l'identification des besoins en compétences des entreprises régionales :**

Le CESER préconise de mobiliser et de sonder les 15 Territoires d'Industrie de l'Occitanie pour activer le recueil des besoins en compétences des entreprises. Il préconise également des actions en direction des branches professionnelles pour identifier le plus finement possible les besoins en compétences et les freins à l'embauche.

- **Économie touristique**

Le CESER réitère sa préconisation exprimée dans son Avis sur les orientations budgétaires 2025. Il appelle le Conseil régional à œuvrer en faveur d'une meilleure coordination des agendas des différents événements culturels qu'il soutient dans les territoires, afin de maximiser leurs retombées économiques et touristiques, en termes d'hébergement, de restauration, de consommation et d'animation territoriale.

- **Économie sociale et solidaire**

Le CESER préconise une meilleure lisibilité des actions et des soutiens en faveur de l'économie sociale et solidaire, qui ne se résument pas à des exemples d'entreprises engagées.

4. Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation

- **Encourager les projets de développement de la recherche, de l'innovation et de la formation**

L'innovation est le réservoir du développement de demain et un argument fort de compétitivité. Elle influence aussi fortement l'évolution des modes de vie, les enjeux du développement et du vivre ensemble. Le CESER encourage le Conseil régional à s'emparer de l'ambition de faire du Conseil régional Occitanie un territoire d'innovation, notamment par la création et l'entretien de liens et de coopérations entre les laboratoires, les entreprises et les collectivités et en renforçant son accompagnement et l'animation des dispositifs dédiés.

- **Permettre la réussite de tous les jeunes sur tout le territoire**

Le CESER préconise de sanctuariser, au maximum, voire d'augmenter, à terme, les financements régionaux consacrés à la lutte contre la précarité, à l'amélioration des conditions de vie étudiantes et à la facilitation d'accès à l'enseignement supérieur pour tous. Favoriser la réussite des étudiants et leur permettre d'étudier dans de bonnes conditions constitue un investissement d'avenir pour le territoire. Le CESER soutient le principe de la proximité territoriale des formations supérieures dans les villes universitaires d'équilibre (VUE) et encourage leur spécialisation, pour optimiser leur plus-value dans l'offre régionale de formations et attirer de nouveaux étudiants.

- **Lutter contre les inégalités de genre dans les filières scientifiques**

Le CESER encourage le Conseil Régional à s'emparer des problématiques liées aux inégalités de genre dans les filières scientifiques et soutient toutes les initiatives qui permettraient aux étudiantes de s'orienter plus massivement vers elles. Le CESER pourrait être saisi par le Conseil régional pour contribuer à ces réflexions et participer à l'élaboration d'une stratégie visant à remédier à ce problème.

5. Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société

• Education, Orientation, Jeunesse

Le CESER approuve les mesures sociales engagées par la collectivité en faveur du pouvoir d'achat des familles et de l'accès des enfants à l'alimentation scolaire. Il préconise le gel du coût des repas scolaires mais invite à une vigilance et à un suivi accru de l'impact que pourrait entraîner cette mesure sur la fragilisation des finances des établissements.

Il préconise de développer le label Cant'Occ, pour une restauration de qualité et durable (gestion des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire et réduction des plastiques jetables), en apportant de la formation aux cuisiniers, des financements aux établissements et de l'information aux convives.

Le CESER préconise que la formation aux premiers secours cycle 1 (PSC1) soit organisée dans le cadre scolaire, afin d'ouvrir de nouvelles opportunités de formation et de développer sa dimension d'engagement citoyen auprès des jeunes.

• Formation Professionnelle

Le CESER préconise au Conseil régional d'œuvrer avec l'État à une réforme du lycée professionnel qui garantisse une équité et une répartition stratégique du maillage territorial des formations. Il préconise que les formations dispensées ne visent pas uniquement à garantir l'adéquation entre les besoins et offres d'emploi des entreprises mais aussi à apporter aux jeunes un ensemble de connaissances et de compétences qui favoriseront l'épanouissement humain et l'évolution professionnelle du jeune.

Le CESER préconise également que la formation des jeunes en décrochage intègre des apprentissages aux savoir-être qui renforcent leur capacité à entrer dans le monde professionnel.

Pacte pour l'embauche

Le CESER préconise un accompagnement personnalisé des demandeurs et de placer le bénéficiaire au cœur des dispositifs, afin de favoriser son adhésion, sa persévérance, sa progression et sa réussite. La focalisation du Pacte sur les besoins des entreprises ne saurait garantir à elle seule le succès du dispositif.

L'objectif d'insertion des personnes fragilisées doit en outre être intégré à la stratégie de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) des entreprises.

Plan d'Investissement des Compétences (PIC),

Au regard de la baisse de financement du PIC, le CESER préconise au Conseil régional de faire porter son attention sur les dispositifs centrés sur les demandeurs d'emplois.

Loi plein emploi

De par la loi, les partenaires sociaux participent à la gouvernance des instances prévues, en tant que vice-présidents. Pourtant, ils sont peu ou insuffisamment associés aux comités de pilotage et aux groupes techniques, en vue de la co-construction des dispositifs. Le CESER considère qu'il est essentiel de les intégrer à toutes les étapes de préparation amont des dispositifs.

Certaines initiatives comme le dispositif d'État Transco (Transitions Collectives) restent peu mobilisées. Le dispositif Transco permet aux entreprises d'anticiper les mutations économiques et d'accompagner leurs salariés en vue de leur reconversion. Le CESER préconise au Conseil Régional de s'appuyer sur le projet de simplification gouvernemental pour faciliter et dynamiser leur déploiement au bénéfice des salariés impactés par des restructurations économiques locales.

Le CESER préconise la poursuite des expérimentations Territoires zéro chômeur.

Formations sanitaires et sociales

Le CESER encourage le Conseil régional à demander à l'État de rétablir le financement national initialement dévolu aux formations sanitaires et sociales, afin que le Conseil régional puisse proposer des places de formation d'aides-soignants et d'accompagnants sociaux éducatifs, qui sont des métiers à forte tension dans notre région et indispensables à la population.

6. Méditerranée, Littoral, Relations internationales

Soutien aux acteurs de terrain sur le littoral

Compte tenu des enjeux fonciers, économiques et résidentiels majeurs qui s'attachent à l'élévation du niveau de la mer, le CESER préconise le maintien des financements régionaux destinés aux porteurs de projet (associations, Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB), syndicats mixtes, etc.) qui œuvrent auprès des acteurs de terrain à une recomposition spatiale concertée et apaisée.

Activités marines :

Dans un contexte de grande vulnérabilité de la filière, le CESER préconise une planification en vue du soutien de l'ensemble des acteurs de la filière : ports de pêche, criées, entreprises de la chaîne d'approvisionnement, de transformation et de conservation des produits de la mer, en vue de développer leur capacité d'emploi.

Le CESER préconise la pérennisation des contrats de filière déjà existants sur la conchyliculture, la pêche, le nautisme et leur extension à d'autres activités du secteur.

Le CESER préconise d'établir dans le programme "L'Occitanie dans mon assiette" un objectif chiffré de produits issus de la pêche méditerranéenne à servir dans les cantines régionales, notamment dans les lycées de l'arrière-pays littoral, en partenariat avec les criées et les industries locales. Ce programme pourrait également s'articuler avec les projets alimentaires territoriaux (PAT) déjà en place ;

Il préconise la promotion des femmes dans les métiers techniques portuaires, en cohérence avec le caractère prioritaire qu'attribue le Parlement de la mer à cette action.

Il considère important de pérenniser la participation des pêcheurs et des gens de mer à des projets visant la préservation du milieu marin.

Fonds européens :

En cohérence avec l'intention du Conseil régional de maximiser et d'optimiser son recours à la ressource disponible des fonds européens, le CESER préconise l'accompagnement des porteurs de projet éligibles au programme FEDER relatif à l'objectif d'adaptation au changement climatique. Cet objectif, éminemment pertinent pour notre région, est doté de 14 M€ pour la programmation 2021-2027 et devrait trouver de nombreuses occasions d'être mobilisé.

Le CESER préconise de manière générale de développer les dynamiques de portage intégré de projets européens sur les sujets maritimes et environnementaux.

Plan Littoral 21 :

Compte tenu des enjeux divers qui s'attachent à l'urgence climatique et qui conditionnent le devenir du littoral méditerranéen, le CESER préconise d'augmenter les moyens du prochain Plan littoral, en incluant une clause de revoyure à mi-parcours et l'intégration des risques industriels dans le Plan.

7. Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale, Précarité Solidarité

CULTURE

La filière culturelle de la création audiovisuelle et cinématographique est une filière jeune en Occitanie et pleine de promesses. Elle est source d'emploi, d'attractivité professionnelle et entrepreneuriale, de rayonnement national et international, de développement économique, d'inclusion sociale, d'animation territoriale et éducative et son financement public dispose d'un important effet levier sur l'investissement régional.

Le CESER a pris acte, lors du budget primitif 2024, du soutien financier de cette filière par le Conseil régional, au travers, notamment, du projet de construction de studios de tournage à vocation internationale (projet Pic STUDIO) structurant pour la filière. Il s'étonne de ne plus voir ce projet dans la stratégie culturelle de la collectivité et souhaite être tenu informé de l'avancée de ce projet et de son retour sur investissement pour l'Occitanie.

Le CESER relève le projet phare, dans la politique régionale 2025 de la culture, de fusion des 3 agences culturelles respectivement dédiées à l'audiovisuel et au cinéma (Occitanie Films), au livre et à l'édition (Occitanie Livre) et au spectacle vivant (Occitanie en Scène). Ce projet de fusion vise à réaliser des économies d'échelle et à poursuivre la stratégie de réduction du nombre des agences régionales héritées de la fusion des deux anciennes Régions. Le CESER souhaite être tenu informé des modalités de fusion des 3 agences culturelles et souhaite que leur expertise et rôle d'animation, très importants pour les métiers et filières qu'y s'y rattachent, soient absolument sauvegardés.

SPORT

Héritage sportif des JOP de Paris 2024

Le CESER s'étonne de l'absence d'une stratégie régionale formalisée visant à capitaliser sur la dynamique et les succès sportifs des athlètes régionaux lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris en faveur du territoire régional et des pratiques sportives. Il préconise la formalisation rapide d'un Plan d'action territorial et partenarial, dédié à cet objectif d'héritage sportif. Il préconise que ce plan prévoit des réponses à l'engouement des inscriptions dans les clubs sportifs du Conseil régional, dopées par le prestige et le succès des médaillés olympiques. Il préconise que ce Plan soit axé sur des actions de soutien et de valorisation du bénévolat sportif, ainsi que sur des projets structurants à fort impact social et sociétal. Le CESER entend prochainement s'auto-saisir de ce sujet.

Fonds d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap

Comme en 2024, le CESER préconise d'ouvrir le « fonds d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap » à l'ensemble des structures affiliées à une fédération délégataire

du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) ou inscrite dans un projet de structure para-accueillante.

Priorités de financement des clubs régionaux

Dans le contexte budgétaire actuel contraint et face à un écosystème fragilisé et en pleine mutation, le CESER préconise de mieux prendre en compte la situation financière et les besoins réels des acteurs sportifs locaux et d'engager des réflexions de refonte des dispositifs de financement en conséquence.

Le CESER appelle le Conseil régional à recentrer ses priorités sur le sport amateur, qui constitue le véritable socle de la pratique sportive et qui est un vecteur essentiel de cohésion sociale, d'éducation populaire, de santé publique et d'inclusion. Il préconise de privilégier les investissements directs en faveur des clubs amateurs, des bénévoles et des initiatives locales qui touchent directement le quotidien des habitants.

SANTÉ

Considérant que la santé et l'offre de soins relèvent des compétences de l'État, le CESER souhaite que l'État s'engage dans une action de lutte contre les déserts médicaux, en favorisant l'implantation de jeunes médecins dans les zones tendues, assortie d'une obligation de stabilité et d'engagement durant un certain nombre d'années. Ceci afin de procéder à un rééquilibrage territorial global de l'offre médicale et paramédicale.

SOLIDARITÉ, INCLUSION, ÉGALITÉ

Compte tenu du rôle majeur qu'elles jouent dans le domaine du secours et de l'accompagnement social, le CESER préconise le recours plus large à des conventions de financement pluriannuel, qui donnent une meilleure visibilité et une sécurisation des associations qui œuvrent dans le champs de la solidarité et de la précarité, notamment sur le terrain de l'emploi.

Le CESER préconise une grande vigilance du Conseil régional sur le possible effet domino que pourrait entraîner la réduction cumulative des cofinancements publics sur la réalisation d'actions à visée sociale qui sont financées à 100 %. L'impossibilité pour les porteurs de projets de boucler le financement de ces actions du fait de la baisse des subventions publiques est susceptible d'entraîner leur suppression, au détriment des publics bénéficiaires.

Souscrivant a priori à l'intention régionale de valoriser le bénévolat, le CESER demande à être tenu informé du contenu et de l'avancée du Plan de valorisation du bénévolat envisagé par la collectivité pour juin 2025.

CONCLUSION

Le budget primitif 2025 présenté par le Conseil régional s'inscrit dans un contexte inédit. Au moment de sa préparation, le projet de loi de finances 2025 n'est toujours pas adopté par le Parlement, du fait de l'instabilité institutionnelle qu'a engendrée la dissolution de l'Assemblée nationale du 9 juin 2024, ainsi que des difficultés de nomination d'un Premier ministre et de formation d'un gouvernement qui s'en sont suivies.

Or les ressources des Régions dépendent directement des financements nationaux qui leur sont consentis en vertu de la loi de finances. Le Conseil régional a donc dû se livrer à l'exercice incommode et périlleux d'élaborer un budget prévisionnel, sans connaître avec certitude les montants des différentes ressources qui lui seront allouées par l'État. Il a mis dans cet exercice toute sa prudence et sa capacité d'expertise financière.

Il va dès lors de soi que le projet de budget présenté par la collectivité est provisoire et qu'il donnera lieu à une révision, par voie de décision modificative, une fois que les ressources de la collectivité seront connues. Le CESER demande à être de nouveau consulté quand cela sera le cas, via un document de présentation budgétaire qui mette en exergue les changements qui seront intervenus par rapport au document initialement transmis, tant pour ce qui concerne les recettes que les prévisions de dépenses.

Cette situation souligne la forte dépendance financière des Régions vis-à-vis de l'État, du fait de leur quasi absence de ressources propres et d'autonomie fiscale. Le CESER s'interroge sur la légitimité d'une telle dépendance tutélaire, vis-à-vis d'une collectivité à qui la Constitution reconnaît le droit de libre administration et à qui les lois de décentralisation ont transféré des missions propres.

Les Régions sont aussi soumises, chaque année, à l'incertitude du montant des ressources qui leur seront allouées, car celles-ci constituent pour l'État des variables d'ajustement du budget national. Enfin, il n'est pas tenu compte, dans les ressources allouées à la Région, de l'évolution démographique de la population régionale, qui croît chaque année d'environ 42 000 nouveaux habitants en Occitanie, ni des investissements et des politiques publiques qu'appelle cette croissance démographique. De même, la Région Occitanie doit pouvoir prendre en compte, au travers de ses politiques territoriales, les besoins sociaux générés par des taux de chômage et de pauvreté supérieurs à la moyenne nationale et parmi les plus élevés de métropole.

Le CESER préconise que soient attribuées aux Régions de nouvelles ressources, dédiées aux Régions et pérennes, qui garantissent leur autonomie d'action, qui sécurisent la vision à long terme de leur gestion budgétaire. A défaut d'une capacité à lever l'impôt, les Régions doivent pouvoir disposer de ressources dynamiques, qui ne puissent pas constituer des variables d'ajustement budgétaire de l'État et qui soient aussi indexées sur l'évolution démographique et sociale régionale.

Si le budget régional 2025 présenté est stable en volume au regard de celui de 2024, le CESER relève que le Conseil régional est contraint de faire des choix et d'adapter sa stratégie de dépenses, pour anticiper la perte de 140 à 150 M€ attendue du fait de l'impact des mesures envisagées dans le projet de loi de finances en cours d'examen. Il engage le Conseil régional à se concentrer sur ses compétences vitales pour la population : le logement, la formation, l'alimentation, l'emploi, la santé.

Le CESER redoute que l'effort financier demandé aux Régions se pérennise durant plusieurs années et obère durablement leur capacité d'investissement et leur capacité à répondre aux besoins territoriaux qui relèvent de leur compétence. L'effort de rationalisation et d'optimisation des dépenses et des recettes mis en œuvre par le Conseil régional d'Occitanie risque de trouver ses limites au regard de ces besoins, ainsi qu'au regard des enjeux transversaux majeurs pour le territoire, tels que la lutte contre

le réchauffement climatique, et des ambitions régionales en la matière. Si la collectivité veille à recentrer ses dépenses sur les priorités régionales, l'insuffisance des crédits et la gestion de la pénurie qui s'en suit ne peuvent être satisfaisantes.

Le CESER est également inquiet face au risque d'effet domino sur le financement des associations qui pourraient entraîner les restrictions cumulées des interventions territoriales de l'ensemble des collectivités territoriales et de l'État sur la vie territoriale et sur l'existence même de nombre de structures partenaires de l'action publique. Le CESER approuve le choix de la collectivité d'épargner les structures qui touchent moins de 5 000 € de subvention mais appelle à une démarche de conscientisation et de valorisation partenariale, de la part des financeurs publics, des effets potentiels ou avérés de ces baisses sur la vie du territoire et de la population.

De même, les investissements régionaux ont un effet levier sur le développement économique et sont indispensables à l'anticipation et à l'accompagnement des besoins en infrastructures et en équipements qui répondent aux besoins de la population et à son évolution. La réduction de la capacité d'investissement des Régions a dès lors un impact important et dommageable pour l'avenir du pays.

Dans ce contexte, le CESER préconise au Conseil régional d'intensifier la démarche d'évaluation de ses politiques territoriales et d'analyse prospective des besoins territoriaux, pour mieux cerner les enjeux et les besoins d'investissements et les réponses les plus urgentes à apporter aux situations des territoires et de la population. Le CESER met ses Avis, sa compétence en matière de prospective territoriale et la capacité d'expertise de la société civile organisée à la disposition de la collectivité, à cette fin.

Le CESER demande au Conseil régional de le saisir de nouveau pour avis sur la décision modificative du budget prévisionnel qui sera soumise au vote de son assemblée, dès lors que l'adoption du projet de loi de finances national permettra d'identifier de façon certaine les recettes prévisionnelles de la Région et d'arrêter les dépenses que celles-ci permettront.

ANNEXES

ANNEXES

CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER

- Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement »
- Commission 2 « Espace et développement rural, Montagne, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »
- Commission 3 « Activités et mutations économiques, Transitions et filières énergétiques, Économie sociale et solidaire »
- Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation, Numérique, Intelligence artificielle »
- Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, enjeux de société »
- Commission 6 « Littoral – Coopérations transfrontalières et méditerranéennes – Europe »
- Commission 7 « Santé, Sport, Culture, Cohésion sociale, Précarité solidarités »
- Commission 8 « Finances, Politiques contractuelles, Fonds européens, Suivi et évaluation des politiques publiques »

Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement »

Dans le cadre de la journée consacrée au BP 2025, la Commission 1 a auditionné les personnes suivantes :

- **Monsieur Jean-Luc GIBELIN**, Vice-Président en charge des Mobilités pour tous et des Infrastructures de transport ;
- **Madame Maria-Alice PELÉ**, Vice-Présidente en charge de la Politique de la ville ;
- **Madame Sandrine ISSA-SAYEGH**, Directrice déléguée de la DAI (Direction de l'Aménagement et de l'Immobilier) en remplacement de Florence BRUTUS, Vice-Présidente en charge de l'Aménagement, de la Cohésion des territoires et de la Ruralité. La Directrice était accompagnée de :
- **Monsieur Guillaume POINSSOT**, Directeur de l'Action Territoriale.

Nous tenons à les remercier pour leur participation dans le cadre du BP 2025. Au vu du rapport de présentation du BP 2025 et des auditions, le CESER a souhaité formuler les observations suivantes.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

La France va économiquement mal et face à cette situation, les principaux acteurs inquiets attendent. Le CESER pense qu'il est nécessaire, au contraire, de mettre en œuvre les grands projets du pays, aptes à relancer « la machine ». Il faut sortir de la culture du pessimisme qui consiste à effrayer et à figer toute volonté d'entreprendre. Aussi, le CESER alerte la Région sur le choix risqué à attendre un éclaircissement au niveau de l'État. Les coupes budgétaires qui sont faites aujourd'hui deviendront définitives et risquent d'avoir des conséquences bien plus graves et coûteuses à long terme. L'exemple type est le rôle crucial des associations dans les quartiers défavorisés, comme en milieu rural. Supprimer les subventions qui leurs sont allouées, décourager les bénévoles qui participent, aura des répercussions graves, notamment en générant des tensions explosives, comme cela a pu se produire par le passé, avec au final des coûts largement plus élevés. Le CESER comprend la grande prudence de la Région au regard de la situation économique, mais si l'on considère le BP 2025, le manque à gagner anticipé par le Conseil régional, en raison des « mesures chocs » probables du prochain PLF (projet de loi de finances) 2025, est estimé à 135 millions d'euros. Ce qui équivaut, sur un budget régional de 3,55 milliards d'euros, à une perte de 4 %. Or, trop de précautions risque d'induire des dépenses à long terme bien supérieures à ces 4 %.

Les priorités affichées par la Région pour 2025 sont : le Plan eau, les EnR (énergies renouvelables), le transport décarboné et l'habitat durable. Ces politiques (comme le logement, la santé, le climat, l'aménagement du territoire, l'emploi, la sécurité...) demandent un temps long et le CESER regrette que la Région envisage le budget uniquement avec la préoccupation de contenir la dette. Dans ce contexte attentiste et flou, le CESER observe un manque de visibilité et un défaut de planification. Nous avons également constaté, une fois de plus, qu'aucune évaluation n'est faite des politiques engagées et donc de leur efficacité. Ce qui est pourtant essentiel, si l'on souhaite corriger la trajectoire dans la perspective de faire des économies.

Ainsi, le CESER s'interroge sur certains points présentés. En particulier sur les mobilités qui engagent le plus gros budget de la Région.

LES POINTS D'INTERROGATION

Mobilités. La Région indique que le cap est maintenu concernant sa politique des transports, en particulier sur les objectifs de la Convention liO-Train. Or, par mesure d'économie, la Région informe ne plus suppléer les carences de l'État concernant l'entretien du réseau ferroviaire qui n'est pas de sa responsabilité (le RFN : Réseau Ferré National), ce que le CESER approuve. En effet, ce devoir est de la responsabilité de l'État et relève de la compétence de SNCF Réseau, le gestionnaire de l'infrastructure. En se substituant à l'État en la matière, celui-ci n'a fait qu'accroître son désengagement en se défaussant de ses responsabilités sur la Région. Toutefois, le CESER s'inquiète de l'arrêt de ces financements sans période de transition. En effet, le défaut d'entretien du réseau est lourd de conséquences sur la qualité de service, notamment sur les « petites lignes » : les lignes de desserte fine du territoire (LDFT). Ainsi, se pose la question de leur devenir, avec toutes les conséquences sur le maillage régional et l'offre de transport dans les zones peu denses (les plus mal desservies).

Le Conseil régional a également annoncé différer l'achat de 18 rames Regio2N. Or, ces rames étaient prévues dans le plan de transport pour répondre à l'augmentation de la fréquentation induite par la politique volontariste de la Région en faveur du rail. Dans ce contexte, comment peut-on maintenir la trajectoire fixée par la Convention liO avec cette capacité d'emport (l'offre de places) programmée en moins ? Pour mémoire, les trains Regio2N sont les plus capacitaires du parc de matériel roulant d'Occitanie (rame ferroviaire à deux niveaux, d'une capacité de 340 places assises). Il en va de même sur l'avenir du nouveau Technicentre attendu à Narbonne. En effet, cet établissement de maintenance est prévu pour accueillir le futur matériel roulant régional (nécessaire pour réaliser les ambitions affichées par la Convention liO) et est étroitement lié à l'arrivée des nouvelles rames Regio2N. D'où notre interrogation. Enfin, notons que différer l'achat de ces rames alors que les usagers du TER sont de plus en plus nombreux grâce à la politique incitative régionale, se traduira par un inconfort croissant par manque de places. Ce qui est un paradoxe.

En marge de nos interrogations, le CESER a pu noter des annonces positives.

LES POINTS POSITIFS

Mobilités :

- **Billettique.** La Région déploie un nouveau système billettique sur ses lignes routières. La billettique Matawan (ancienne billettique UBI Transport). Déjà utilisée par de nombreux réseaux urbains, cette billettique légère couvrira l'ensemble du réseau régional, à terme, et permettra l'interopérabilité avec les autres réseaux équipés. Le CESER approuve cette nouveauté qui facilitera les déplacements des usagers en Occitanie. Dans ce cadre, la mise en œuvre d'un titre unique entre les réseaux de Montpellier et de Millau aurait un grand intérêt.
- **Gamme tarifaire.** Complément de la billettique, la Région entend garder une offre tarifaire très attractive (trajet à 1 € pour les salariés, +=0 pour les jeunes, etc.). Elle n'a pas indiqué si une augmentation des tarifs était prévue en vue d'accroître les recettes futures.
- **LGV.** La Région confirme son engagement sur les lignes à grandes vitesses dans le cadre de GPSO (Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest) et LNMP (Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan). Des infrastructures majeures pour désenclaver notre territoire.
- **SERM (Service Express Régional Métropolitain).** La Région indique que l'État s'est engagé à garantir les financements. Ces deux projets sur Toulouse et Montpellier sont des facteurs clés pour désengorger le réseau régional.

- **Accessibilité des transports pour les personnes handicapées.** La Région poursuit la mise en œuvre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) sur 31 gares prioritaires. Le CESER se réjouit de vérifier que ce dossier progresse, au même titre que la réhabilitation de gares ou la création de nouveaux PEM (Pôles d'échanges multimodaux).

Aménagement du territoire :

- **Contrats territoriaux.** 2025 étant la dernière année pleine du mandat municipal, les contrats arrivent à échéance et la Région honorera ses engagements financiers.
- **Sobriété foncière.** La Région a mis en place un dispositif d'accompagnement pour la requalification des friches et prend en charge une partie des surcoûts. Elle concentre son aide sur les zones d'activité où la demande est la plus forte et la pénurie de foncier importante. Le Conseil régional dit se préoccuper et anticiper le recul du trait de côte (qui mécaniquement réduit l'espace disponible) et la réimplantation des ouvrages menacés. Cette thématique fait dorénavant partie du plan littoral.
- **Rééquilibrage territorial.** La Région indique s'appuyer sur les Bourgs-centres pour revitaliser les territoires. Ceci afin de maintenir les populations dans les zones peu denses, mais aussi accueillir les nouveaux habitants d'Occitanie (chaque année la Région gagne 42 000 habitants de plus). Elle fait office de coordinatrice des différents acteurs.

Politique de la ville. Un budget constant mais dorénavant à répartir sur plus de QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville) et plus d'associations. Comme déjà mentionné, les associations sont essentielles en matière d'aide et de cohésion sociale. La Région compte jouer son rôle pour améliorer la communication de ce tissu associatif complexe et gagner en efficacité.

Logement. Au même titre que les services publics ou les ressources, le logement est une nécessité et représente un facteur déterminant de l'inclusion sociale. Aussi, rappelons que le logement social traverse une crise sans précédent. Plus de 200 000 demandes d'un logement social sont en attente en Occitanie. Les jeunes sont particulièrement touchés. La Région a voté l'Acte II de son **Plan Habitat Durable** et s'est engagée à tenir compte des préconisations faites par le CESER consulté à cet effet. Le CESER, qui suit ce dossier avec une très grande attention, sera vigilant.

Pour conclure, avec 40 000 habitants de plus en moyenne par an en Occitanie, ce qui fera 400 000 sur la prochaine décennie, le CESER constate une régression sur les moyens avec une augmentation forte des besoins. Une situation qui ne pourra se résoudre que par un niveau d'investissement plus élevé.

Commission 2 « Espace et développement rural, Montagne, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »

Les points positifs

Aménagement, rééquilibrage territorial

La transversalité entre les secteurs de l'économie locale, du tourisme et de l'agriculture constitue un atout majeur. Cette synergie contribue à renforcer la cohérence des politiques publiques, à maximiser l'impact des investissements et à encourager une dynamique économique globale.

Agriculture

L'élargissement des bénéficiaires de la DJA avec la DNA permet une ouverture et un soutien aux acteurs agricoles dans leur diversité. Par ailleurs, le maintien du fonds FOSTER garantit une continuité précieuse pour financer les initiatives régionales, tandis que la simplification des mesures d'accompagnement favorise les investissements et dynamise le secteur agricole.

Alimentation

Le GIP Occitalim' est salué pour sa prise en charge de la logistique lourde, un soutien précieux pour les agriculteurs régionaux. Ce dispositif simplifie grandement l'organisation et le transport des produits locaux, en particulier pour ceux engagés dans les circuits courts.

Initialement destiné à l'approvisionnement des lycées (compétence régionale), Occitalim s'élargit désormais aux départements et métropoles, avec l'objectif futur d'inclure les collèges et les écoles. Cette ouverture témoigne de l'engagement du Conseil Régional à promouvoir une alimentation de qualité, tout en renforçant les débouchés pour les producteurs locaux.

Revenu écologique jeune

Ce dispositif qui s'adresse au moins de 30 ans, est à promouvoir auprès de jeunes engagés dans l'agriculture.

Les points négatifs

Coordination stratégique pour la revitalisation rurale

Malgré les dispositifs existants, leur coordination au niveau stratégique reste complexe. Cela nuit à l'efficacité des actions visant à revitaliser les territoires ruraux et limite parfois leur impact sur le terrain.

Insuffisance des budgets

Les budgets alloués demeurent insuffisants pour répondre pleinement aux défis actuels. Les enjeux, notamment environnementaux et agricoles, nécessitent des moyens financiers bien plus importants pour être adressés efficacement.

Harmonisation des compétences partagées avec l'État

Lorsque des compétences sont partagées avec l'État, des problèmes d'harmonisation apparaissent, créant des incohérences dans la mise en œuvre des politiques publiques et ralentissant les processus décisionnels alors qu'il y a urgence à agir et sur le long terme, à s'adapter dans de bonnes conditions.

Délais de paiements

Malgré des progrès dans la réduction des retards accumulés jusqu'en 2022, les délais de paiement continuent de poser des problèmes. Cette situation affecte la trésorerie des bénéficiaires et freine l'exécution rapide des projets.

Fin du soutien au maintien de l'agriculture biologique

La fin du soutien de l'État au maintien de l'agriculture biologique est un point particulièrement regrettable. Le Conseil Régional a prolongé cet appui aussi longtemps que possible jusqu'à la fin de sa compétence. L'arrêt de ce soutien constitue un reniement d'ambitions politiques pourtant affirmées à tous les échelons, UE, national, régional et freine le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Les préconisations

Reconnaissance des services environnementaux rendus par le monde agricole et forestier

Il est essentiel de renforcer la reconnaissance des services environnementaux fournis par les secteurs agricole et forestier. Cela passe par la mise en place de dispositifs adaptés, comme les Paiements pour Services Environnementaux (PSE), pour valoriser les pratiques contribuant à la préservation des écosystèmes et des ressources naturelles. Le cadrage de ces démarches et l'engagement de tous les agriculteurs dans de nouvelles pratiques est du ressort d'institutions publiques garantes de la défense de l'intérêt général.

Renforcer la communication sur l'alimentation durable

Par ailleurs, une communication renforcée est nécessaire pour promouvoir l'alimentation durable auprès des différents publics. Cela inclut une sensibilisation accrue des citoyens, des collectivités et des acteurs économiques sur les enjeux liés à l'approvisionnement local, aux circuits courts et à une consommation plus responsable.

Planification des infrastructures pour l'eau

Bien qu'un plan eau existe déjà, il est impératif qu'il aille plus loin dans la planification des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins croissants en ressources hydriques. Ce plan devrait inclure une vision à long terme, accompagnée d'un schéma de financement clair, afin de garantir une gestion durable et efficace des ressources en eau sur le territoire.

Approche prospective

Une vision prospective doit être adoptée pour anticiper les défis environnementaux, économiques et sociaux et sur l'évolution du foncier agricole et forestier. Cela implique une réflexion à long terme intégrée dans les politiques publiques, afin de garantir leur pertinence et leur durabilité.

Renforcement de la coordination avec les co-financeurs européens

Il serait opportun d'organiser plus régulièrement des comités réunissant les co-financeurs des fonds européens. Cette démarche permettra une meilleure coordination, une plus grande efficacité dans la gestion des fonds et une mutualisation des efforts.

Révision des pratiques pour les appels d'offres (AO)

Il est impératif que les appels d'offres ne privilégient pas systématiquement les prix les plus bas, afin de garantir une juste rémunération des acteurs économiques locaux. Cette approche encouragerait une meilleure qualité des services et des produits.

Clarification des critères pour la foncière agricole avec plus de moyens

Une clarification et une évolution des critères concernant l'accès au dispositif de la foncière agricole sont nécessaires ainsi qu'un renforcement des moyens pour un impact significatif sur la préservation des terres agricoles.

Confirmer/amplifier le soutien aux modèles agricoles occitans à taille humaine, sortir des logiques de rentes, de dumping, renforcer le contrôle des structures ... (modèles fragiles, revenus et taille des structures inférieurs à la moyenne nationale)

Commission 3 « Activités et mutations économiques, Transitions et filières énergétiques, Économie sociale et solidaire »

La Commission 3 remercie Mme Muriel ABADIE, Vice-présidente « Tourisme durable, loisirs et thermalisme », M. Jalil Benabdillah, Vice-président « Économie, Emploi, Innovation et Réindustrialisation » et M. Jean-Luc Gibelin, Vice-président « Mobilités pour toutes et tous et infrastructures de transports », ainsi que leurs équipes, pour leur disponibilité lors des auditions dans le cadre de la présentation au CESER Occitanie Pyrénées-Méditerranée du Budget Primitif 2025.

Le Budget primitif 2025 proposé est de 3,554 Md€, dont sur les thématiques relevant de la Commissions 3 (fonds européens inclus) :

- 85,6 M€ pour la Souveraineté économique, l'Emploi, l'Innovation et la Réindustrialisation, fonds européens inclus (dont 83,4 M€ d'Autorisations de paiement (AP)/d'Autorisation d'engagement (AE) et 85,6 M€ de crédits de paiement (CP)) ;
- 44 M€ pour l'Économie de proximité, fonds européens inclus (dont 76,1 M€ d'AP/AE et 44 M€ de CP) ;
- 39 M€ pour l'Économie touristique, fonds européens inclus (dont 30,2 M€ d'AP/AE et 39 M€ de CP).

| <i>en millions d'euros</i> | 2025 | | | 2024 | | |
|---|----------------|---------|---------|----------------|--------|---------|
| | BUDGET | CP | AP/AE | BUDGET | CP | AP/AE |
| Budget Primitif Conseil régional Occitanie | 3 554,4 | 3 554,4 | 2 512,9 | 3 554,8 | 3554,8 | 2 732,6 |
| Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation | 85,6 | 85,6 | 83,5 | 85,9 | 85,9 | 76,5 |
| Économie de proximité | 44,0 | 44,0 | 76,1 | 62,1 | 62,1 | 55,7 |
| Économie touristique | 39,0 | 39,0 | 30,2 | 59 | 59 | 35,8 |

Face aux incertitudes induites par les contextes géopolitique et national, le Conseil régional présente un budget primitif 2025 quasi équivalent en montant à celui de 2024, et réoriente les flux sur ses priorités politiques. Les priorités du Conseil régional sont : le pouvoir d'achat des citoyennes et des citoyens d'Occitanie, l'emploi et la souveraineté, la transition écologique et la reconduction des aides territoriales. Une baisse de 5% minimum sera appliquée sur les subventions versées aux partenaires et sur les participations versées aux organismes.

LES POINTS POSITIFS

Le Conseil régional continue l'apurement des paiements de ses engagements pris lors de la crise sanitaire et dans le plan de relance.

Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation :

- Un budget préservé (85,6 M€ en 2025, 85,9 M€ en 2024).
- Continuité du soutien aux entreprises et à l'innovation, notamment aux projets individuels (14,6 M€ en CP et 3,8 M€ d'AP en complément du FEDER et PIA4 dédiés à l'innovation individuelle).
- Soutien aux projets de développement d'entreprises, d'accompagnement de l'innovation, de déploiement de nouveaux usages numériques par la mobilisation accrue de financements FEDER FSE

2021-2027 : 8 M€ CP et 40 M€ AP.

- Continuité de la mise en place de contrats de filières et des animations collectives pour structurer les écosystèmes : Énergie, Eau, ICC, Mobilités intelligentes et durables.
- Réindustrialisation : Priorité aux projets d'Investissements structurants dans les territoires et pour les filières (4 M€ en CP comme en 2024 et 8 M€ d'AP en baisse d'1,3 M€) ; augmentation des dotations aux instruments financiers régionaux (Fonds souverains, et autres instruments financiers dont FOSTER Occitanie, + 6 M€).
- Internationalisation des entreprises : Team France Export, Accélérateur international (BPIFrance)
- Territoires d'Industrie (TI) : volonté régionale de s'impliquer plus dans la gouvernance des 15 TI.
- Entreprises en difficultés : Déploiement d'un process complet pour anticiper et accompagner le traitement des difficultés des entreprises, renouvellement du Contrat Entreprises en Difficulté, lancement d'un nouveau fonds régional (Occitanie Rebond, budget : 30 M€, intervention Région Occitanie : de 3 à 5 M€).

Économie de proximité :

- Contrat Entreprise d'Avenir : 18,4 M€ d'AP et 12 M€ de CP pour accompagner les entreprises qui se transforment et créent de l'emploi dans les territoires.
- Création, Transmission, Reprise : nouvelle campagne de soutien à la création, transmission et reprise d'entreprises avec 22 M€ d'AE et près de 7,5 M€ de CP dédiés, via notamment un nouvel appel à projets « Entrepreneuriat » pluriannuel et ciblé. Maintien du Contrat création transmission reprise (5,1 M€ d'AP et 4,2 M€ de CP alloués en 2025) en priorisant notamment sur les territoires les plus ruraux et sur certaines catégories de publics.
- Soutien au commerce essentiel de proximité et accompagnement des artisans d'art : 1,7 M€ d'AP et 1,3 M€ de CP en investissement, et 0,4 M€ d'AE et de 0,6 M€ de CP en fonctionnement.
- Continuité du soutien à la pépinière Réalis (entreprises engagées et de l'ESS – 0,53 M€ en CP), aux équipes territorialisées de l'Agence AD'OCC (5,79 M€ en CP) ainsi qu'aux têtes de réseaux de l'ESS.

Économie touristique :

- Contrat Entreprises d'avenir et PASS Transformation : 2,5 M€ en AP pour l'accompagnement des entreprises touristiques.
- Un Appel à projets annuel couvrant toutes les thématiques du tourisme durable incluant le Tourisme social et solidaire.
- Accompagnement du secteur public dans la transformation des activités touristiques : 9,63 M€ d'AP et 8,1 M€ en CP.
- Politique des Grands sites Occitanie Sud de France (GSO) : Appel à manifestation d'intérêt (AMI – Ingénierie), appui CRTL (valorisation et promotion), reconduction du partenariat avec l'éditeur « Milan Presse » pour faire découvrir les GSO aux enfants des écoles primaires.
- Stations de montagne : 2,5M€ d'AP, réflexion sur les modalités d'intervention du Conseil régional via des prises de participations pour renforcer l'effet de levier sur les investisseurs privés, accompagnement des mutations et de transformations.
- CRTL (7,35 M€ d'AE), Agence des Pyrénées (0,71 M€).
- Continuité du travail entrepris sur les stations thermales (avec un focus sur le développement de l'activité « bien être et mieux être »), le tourisme 4 saisons (une offre pérenne d'activités tout au long de l'année) et la question des saisonniers (un regard particulier lors de l'examen des projets de création ou de transformation).

LES POINTS NÉGATIFS

Souveraineté économique, Emploi, Innovation et Réindustrialisation : Le CESER souligne un manque de clarté sur les actions qui vont être menées en 2025 dans le document.

- Formation continue et Économie des territoires : baisse budgétaire.
- Fusion des agences régionales : L'un des faits marquants de l'année 2025 sera les fusions des agences régionales (passage de 7 à 3, dont la fusion de l'agence AD'OCC avec le CRDTL), afin d'une part, de réaliser des économies budgétaires, mais surtout d'autre part, de permettre une meilleure efficacité et une optimisation des réponses apportées aux bénéficiaires. Le CESER regrette que ces fusions ne soient que brièvement évoquées dans le document du BP2025 et que les économies potentielles envisagées ne soient pas mises en exergue.

Économie de proximité : Le CESER pointe une baisse drastique des budgets dédiés à l'économie de proximité (44 M€ en 2025, contre 62,1 M€ en 2024) et plus particulièrement sur les lignes investissements dédiées à l'économie locale et à l'entrepreneuriat engagé (- 11,6 M€). Or le soutien aux investissements est essentiel pour pouvoir transformer l'économie de proximité et maintenir le service et l'emploi sur l'ensemble du territoire régional.

Économie touristique : Le budget de l'économie touristique (Qualification et compétitivité du tourisme, Promotion et marques régionales) accuse une baisse de 20 M€. Cependant, le soutien régional aux entreprises et au secteur public est maintenu via d'autres lignes budgétaires. Il est à souligner que 5,4 M€ de CP prévus sur la ligne tourisme des Contrats Entreprises d'avenir et PASS Transformation « permettront de procéder au paiement des dossiers déjà engagés ».

Énergies décarbonées : La Région est fortement engagée dans le développement des énergies décarbonées sur son territoire, notamment au travers de l'initiative et le partenariat ICEO (Initiative Carburant d'aviation durable En Occitanie) qui, avec Airbus, ATR, la Région et Aerospace Valley et l'Aéroport de Blagnac, vise à développer et promouvoir le carburant durable d'aviation en Occitanie. Elle a d'ailleurs saisi le CESER sur « les enjeux de développement en Occitanie de sources de carburants décarbonés (carburants renouvelables et bas-carbone) pour les mobilités ». Il nous a été rappelé que le développement des carburants d'aviation durables était l'une de ses priorités. Le CESER regrette qu'il n'en soit pas fait mention dans le BP.

LES PRÉCONISATIONS

Globalement, le CESER déplore le manque d'informations précises sur les actions concrètes envisagées par le Conseil régional en 2025. Le CESER souhaite une meilleure lisibilité dans le BP, a minima, sur les grands projets structurants et les principales actions opérationnelles prévues sur le territoire régional pour l'année à venir. Il serait également intéressant, afin de mesurer l'emploi des finances régionales, qu'y figurent le nombre d'accompagnements d'entreprises et de projets (individuels et collectifs) ainsi que le chiffrage, sur l'année précédente. Le CESER rappelle son souhait d'être impliqué dans l'évaluation des politiques régionales, notamment à destination des entreprises.

Identification des besoins en compétences des entreprises régionales : Au-delà des mesures envisagées par le Conseil régional pour l'identification des besoins régionaux en compétences, le CESER propose d'activer les remontées de ces besoins en mobilisant, sur ce point, les 15 Territoires d'Industrie de l'Occitanie sur lesquels la Région souhaite s'investir davantage dans la gouvernance. De plus, le CESER encourage les actions en direction des branches professionnelles pour identifier le plus finement possible les besoins en compétences et les freins à l'embauche.

Le CESER se réjouit de la volonté régionale de développer le tourisme social et solidaire et d'accompagner les structures touristiques relevant de l'ESS.

Le CESER demande une meilleure lisibilité des actions et des soutiens en faveur des acteurs de l'ESS, qui ne se résument pas à des exemples d'entreprises engagées.

Tout comme lors des Orientations budgétaires, Le CESER appelle le Conseil régional a une meilleure coordination des agendas des événements culturels qu'il soutient dans les territoires, afin de maximiser les retombées économiques et touristiques sur les territoires.

Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation, Numérique, Intelligence artificielle »

Sur le plan national, la baisse des financements de l'Enseignement Supérieur est drastique, et l'ESRI est un secteur qui ne bénéficie pas de l'allègement des réductions de budget²⁶. Par ailleurs, le CESER précise qu'au niveau local comme national, les baisses de financement se paient en autonomie des Universités, sur le niveau des étudiants et surtout des formations. Ce niveau conditionne l'attractivité et le développement futur et faire de l'Enseignement Supérieur public une variable d'ajustement budgétaire, notamment depuis les dernières années, impacte fortement les possibilités de développement à venir du pays.

Si le CESER comprend que le budget de la Région subit la conjoncture économique nationale et que le Conseil Régional réalise ces choix dans une période d'austérité, la commission déplore la disproportion de l'effort demandé à la jeunesse et la recherche qui obère significativement le développement à venir du territoire.

Points positifs

Dans le contexte budgétaire de 2025, le CESER considère la préservation des financements pour les métiers de demain comme un point positif. Seul secteur préservé à 100% dans le volet ESRI du BP, les 500 000 € de budget du BP 2024 sont reconduits pour l'année 2025.

Le CESER salue le choix de reporter le financement de l'Appel d'offres Innovation pédagogique à 2026. Il déplore tout de même la nécessité de ce choix mais souligne sa pertinence au vu du contexte.

Le CESER espère enfin que l'augmentation des crédits FEDER - passage de 14,8 millions d'euros à 26 - pourront compenser une partie de ces pertes, notamment pour les équipements et opérations immobilières éligibles. Le CESER note cependant qu'en 2024, ces seules dépenses ont représenté 47,6 millions d'euros, une somme que l'augmentation de ces crédits ne peut couvrir qu'en partie.

Les points négatifs

L'entièreté des autres secteurs présentent des réductions de budgets plus ou moins fortes. Le CR identifie plusieurs secteurs qui présentent une baisse « modérée et cohérente avec la ligne budgétaire globale ».

Le financement de la politique de soutien à la vie étudiante est réduit de 10 %, celui de la mobilité internationale de 4,8 %, et celui de la diffusion de la culture scientifique de 12,5 %, passant respectivement à des AE de 900 000, 1 million et 5,9 millions d'euros en 2025. De plus, le CR annonce maintenir les programmes en cours, comme Excellences, Emergence, Preuve de concept, les 15 défis clés du SRESRI, ou les PRIO, pour un total de 14,5 millions d'euros.

Le budget total d'investissements dans la recherche s'élevait cependant à 47 millions d'euros en 2024, soit une baisse de près de 70 % de BP à BP. Cela s'explique par le gel du Contrat de Plan Etat Région immobilier qui représentait un apport de 43 millions d'euros. En 2025, 3 millions d'euros sont préservés du CPER immobilier, ainsi qu'1 million pour sa partie équipement.

Globalement le budget ESRI est amputé de plus de 45 % environ par rapport à 2024, principalement sous forme de gel du CPER, mais pas seulement comme évoqué ci-dessus.

²⁶ François VIGNAL, *Enseignement supérieur et recherche : le Sénat vote 630 millions d'euros d'économies, la gauche dénonce un « coup de rabot monumental »*, <https://tinyurl.com/4ajpk6y6>, 20 janvier 2025, (consulté le 28 janvier 2025).

Les préconisations

Le CESER avait émis plusieurs préconisations lors des DOB qui correspondent globalement aux points évoqués par le CR dans le BP 2025.

Encourager les projets de développement de la recherche, l'innovation et la formation

Le CESER réitère son soutien à la politique régionale de développement de la recherche, et l'ambition de faire de la région Occitanie un territoire d'innovation, notamment par la création et l'entretien de liens et de coopérations entre laboratoires, entreprises, ou les collectivités. Il réitère cependant sa volonté de voir le CR renforcer son accompagnement sur ces dispositifs.

S'appuyer sur la CSTI pour faire monter les jeunes en compétences

Le CESER soutient toute politique qui vise à diffuser la culture scientifique sur le territoire, bien qu'il préfère l'expression « lien sciences-société », mieux représentative des actions engagées, plutôt que CSTI. Par ailleurs, la médiation scientifique et la sensibilisation à la recherche et ses résultats est une des thématiques de travail du CESER à l'heure actuelle, d'où son intérêt et soutien sur ce point. Il préconise par ailleurs, dans la continuité de son avis sur le BP 2024, de veiller à maintenir le plus possible son soutien aux associations contribuant à la diffusion de la culture scientifique sur tout le territoire.

Encourager la mobilité internationale des jeunes

Le CESER encourage le soutien à la mobilité des jeunes, étudiants ou non, comme évoqué dans son avis sur les Orientations Budgétaires 2025. A ce titre, favoriser les mobilités non-obligatoires, notamment dans le cadre des études supérieures à l'Université et en BTS, est un engagement régional que le CESER suivra avec attention. Il encourage le CR au développement de partenariats avec des acteurs divers, comme les missions locales ou l'école de la deuxième chance, comme évoqué lors de la présentation du BP.

Permettre la réussite de tous les jeunes sur tout le territoire

Au vu des objectifs poursuivis par le Conseil Régional de lutte contre la précarité, d'amélioration des conditions de vie étudiantes et de facilitation d'accès à l'enseignement supérieur pour tous, ainsi que de la précarité de la situation budgétaire, le CESER recommande de préserver au maximum ces financements, voire de les augmenter à termes, pour ne pas entraver la réussite des étudiants, et leur permettre d'étudier dans de bonnes conditions.

Dans un contexte où la vie dans les métropoles de Toulouse et Montpellier est de plus en plus chère et représente une barrière à l'entrée pour certains étudiants et/ou parents, le soutien des VUE est capital et constitue un point fondamental pour le CESER. L'encouragement de leur spécialisation, pour que les VUE disposent d'une véritable plus-value dans leurs formations et attirent de nouveaux étudiants, doit être poursuivi. Le maintien des financements des métiers de demain est, à ce titre, un point à souligner. Le CESER note cependant l'absence de 2 préconisations issues de l'avis sur les OB 2025, qui n'apparaissent pas dans le BP et mériteraient d'être mieux prises en compte :

L'évaluation des politiques menées

Le CESER invite le Conseil Régional à conduire une évaluation de ses politiques, ou le cas échéant de communiquer sur les résultats de cette évaluation, d'autant plus importants pour que les choix de réduction budgétaire puissent d'abord s'appuyer sur des optimisations. L'objectif de facilitation de l'accès à l'enseignement supérieur « Partout et pour tous » étant de surcroît un des axes de la Région pour cette rentrée universitaire 2024-2025, le CESER recommande une analyse des résultats de la

politique menée. Il réitère sa proposition de contribuer à l'analyse de ces évaluations quantitatives ou qualitatives.

La lutte contre les inégalités de genre dans les filières scientifiques

Le CESER encourage le Conseil Régional à s'emparer des problématiques liées aux inégalités de genre dans les filières scientifiques, et soutenir toutes les initiatives qui permettraient aux étudiantes de s'orienter plus massivement vers elles. Le CESER pourrait être saisi par le Conseil régional pour contribuer à ces réflexions, et participer à l'élaboration d'une stratégie pour remédier à ce problème.

| |
|-------------------|
| Conclusion |
|-------------------|

Le CESER estime qu'il est impossible d'atteindre les objectifs du SRESRI avec des budgets en constante réduction. Sans des financements à la hauteur, la Région n'encouragera pas la mobilité des jeunes, et accentuera les inégalités territoriales et sociales qu'elle ambitionne de réduire. La commission réitère son observation sur l'amputation de crédits opérée sur la sphère ESRI bien plus importante que la réduction appliquée sur l'ensemble du budget. Au regard du contexte, le CESER souligne cependant la hiérarchie des choix réalisés par la collectivité régionale. Le CESER demande enfin d'être sollicité, ou a minima informé, si des DM doivent impacter le BP ESRI, comme exposé dans les préconisations générales de l'avis sur le BP 2025.

Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, enjeux de société »

Les points positifs

Education, Orientation, Jeunesse

Le CESER constate le volontarisme du Conseil Régional, dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, qui permet de prioriser les conditions d'étude, la vie quotidienne des jeunes (mobilité, restauration, soutien au projet d'orientation) ainsi que le pouvoir d'achat des familles.

Le CESER est attaché au soutien apporté au fonctionnement des établissements scolaires et note le plan prévisionnel de construction de nouveaux lycées à énergie positive, qui tend à accompagner la démographie scolaire, l'extension et la rénovation des bâtiments existants.

En matière de restauration, le Conseil Régional souhaite proposer une restauration saine, qualitative et respectueuse de son environnement, en continuant d'accompagner les lycées qui s'engagent dans l'approvisionnement de produits de qualité et de proximité, dans le cadre du programme « l'Occitanie dans mon assiette » et en s'appuyant sur la centrale d'achat « Occit'Alim ».

Formation Professionnelle :

Le CESER salue la poursuite des efforts du Conseil Régional dans la levée des freins à l'embauche avec les mesures mises en place par « le Pacte pour l'embauche » (73 000 personnes aidées) (cf. l'avis élaboré par le CESER en décembre 2022).

Le CESER se réjouit de la volonté de la Région Occitanie de favoriser des politiques d'accompagnement et de sécurisation des parcours pré-qualifiants et qualifiants, notamment envers les publics les plus vulnérables ou fragilisés.

En matière d'apprentissage, le Conseil Régional souhaite poursuivre une politique volontariste articulée sur le soutien au fonctionnement des CFA, la promotion par des actions d'information sur les formations et les métiers, un soutien pour l'adaptation des formations aux besoins en compétences des entreprises. Le CESER considère que ces 3 leviers d'intervention favorisent l'égalité territoriale et le développement de cette voie de formation.

Emploi :

Le Conseil Régional place l'emploi de qualité comme pilier des priorités régionales avec quatre objectifs majeurs : lever les freins à l'embauche, aider les entreprises à recruter, sécuriser les parcours professionnels et préparer les métiers de demain. Le budget primitif 2025 annonce près de 4,3 millions d'€ d'AE et 4,4 millions d'€ de CP, fléchés vers le soutien à l'emploi et aux compétences.

Les préconisations

Education, Orientation, Jeunesse

Le maintien du coût du repas pour favoriser le pouvoir d'achat des familles semble primordial dans le contexte économique actuel. Le CESER constate que ce choix social créé un déséquilibre budgétaire pour les établissements scolaires. Une vigilance et un suivi accrus éviteront de fragiliser leurs finances. Le label Cant'Occ, pour une restauration de qualité et durable (gestion des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire et réduction des plastiques jetables) doit être développé en apportant de la formation aux cuisiniers, des financements aux établissements et de l'information aux convives.

Le CESER préconise d'organiser la formation au PSC1 dans le cadre scolaire afin de développer le dispositif et d'amplifier l'accompagnement des jeunes, pour que cette formation soit perçue comme un réel engagement citoyen.

Les associations

Les associations participent à l'action publique et à la cohésion sociale et accompagnent des publics spécifiques en complément des politiques étatiques et des collectivités. Le CESER porte une vigilance particulière concernant la difficulté que vont rencontrer les associations face à la réduction budgétaire minimale annoncée de 5%.

Afin d'éviter leurs mises en concurrence, le CESER préconise que des critères soient édictés concernant le maintien ou la réduction de 5% annoncée par la Région Occitanie. En effet, beaucoup d'associations portent des missions d'insertion et de lutte contre les discriminations sans que cela soit leur objet principal. Sur quels critères la Région va-t-elle décider le maintien ou la réduction de son financement ? Leur modèle économique s'appuie sur les aides publiques, les baisses des subventions peuvent donc avoir un effet cumulatif. Le CESER préconise fortement que la Région coordonne les financeurs dans le cadre d'une assemblée, afin d'avoir une vision globale de la situation et porte une attention particulière aux impacts les concernant.

Formation Professionnelle

Le CESER préconise au Conseil Régional d'Occitanie de travailler avec l'Etat sur la réforme du lycée professionnel : la carte des formations doit se faire de concert avec la Région Occitanie. La formation initiale doit apporter un ensemble de connaissances et compétences pour favoriser l'épanouissement humain et professionnel du jeune. L'adéquation offre de formations / offre d'emplois ne doit pas être organisée au détriment des besoins des jeunes et de l'ambition que l'institution devrait porter à leur égard. Il est également important de former ceux en situation de décrochage aux savoir-être afin de les préparer à leur entrée dans le monde professionnel.

Apprentissage

Les crédits relatifs à la formation professionnelle et l'apprentissage sont ajustés en cohérence avec les besoins opérationnels et la décision du Gouvernement de baisser les crédits alloués au Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC). Cependant, la baisse de fréquentation des formations liées aux métiers en tension montre les limites de cette logique. LE CESER préconise de :

- créer un groupe de réflexion pour renforcer la promotion des métiers.
- simplifier les processus de sélection des stagiaires, notamment pour les publics en difficulté, afin d'améliorer l'accès aux formations et de limiter le filtrage excessif.

Le CESER souhaite également poursuivre la priorisation de l'apprentissage malgré la baisse de financement de l'Etat. Il préconise la mise à disposition du réseau d'entreprises de la Région Occitanie pour trouver des contrats d'apprentissage.

Formations sanitaires et sociales

Le CESER a bien noté que planifier et permettre la formation des professionnels en nombre suffisant constituent une priorité stratégique en Occitanie, conformément au Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales adopté en décembre 2023.

Or, les métiers d'aides-soignants et d'accompagnants sociaux éducatifs sont des métiers à forte tension dans notre région, le CESER sollicite le Conseil Régional d'Occitanie pour qu'il fasse preuve de volontarisme et préconise à l'Etat de maintenir le financement initial, afin que la Région puisse proposer des formations dans ce domaine.

Emploi :

Afin de préserver la stabilité de l'emploi, le CESER appelle à veiller à la prise en compte de la stabilité du financement du fonctionnement des associations.

Dans le cadre de la baisse de financement du Plan d'Investissement des Compétences (PIC), l'attention doit être portée aux dispositifs centrés sur les demandeurs d'emplois. Le pacte pour l'embauche de la Région est intéressant pour les employeurs mais ne favorise pas la demande. La demande doit être accompagnée, le bénéficiaire doit être placé au cœur des dispositifs afin de ne pas se focaliser uniquement sur les besoins des entreprises. Il faut favoriser une insertion des personnes fragilisées, en lien avec la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Dans le cadre de la loi plein emploi, les partenaires sociaux, bien qu'étant vice-présidents des instances, sont insuffisamment associés en amont des travaux (copil, groupes techniques, etc.). Il est essentiel de les intégrer à toutes les étapes de préparation des dispositifs.

Certains dispositifs à l'exemple de Trans'co (Transitions Collectives) restent peu mobilisés. Le dispositif Trans'co permet aux entreprises d'anticiper les mutations économiques et d'accompagner leurs salariés en vue de leur reconversion.

En 2024, les expérimentations Territoires zéro chômeur de longue durée ont été étendues pour passer d'un à quatre territoires concernés. Le CESER souhaite que la Région Occitanie suive le développement de ces projets afin d'évaluer, à court, moyen et long terme, l'impact sur l'inclusion professionnelle des demandeurs d'emploi, la sécurisation des parcours professionnels et favoriser in fine l'emploi durable.

Commission 6 « Littoral – Coopérations transfrontalières et méditerranéennes – Europe »

Le contexte budgétaire national ne s'est pas éclairci depuis les OB, le vote du budget national n'ayant toujours pas eu lieu.

Au niveau régional, l'annonce de la baisse des dépenses de fonctionnement s'est confirmée, mais elle est plus forte que prévue, passant d'un intervalle de [3% - 5%] à un intervalle ouvert de [5% à « valeur non définie »].

Ce qui se traduit en fonctionnement sur le budget Méditerranée par une évolution à la baisse entre 2024 et 2025, de 26% en AE, et une stabilisation en CP (1%) ; et en investissement, une évolution de 39 % en AE et une baisse de 19 % en CP.

Cependant, comme le budget « Méditerranée » est composé à 90 % d'investissements, il est relativement épargné par cette baisse annoncée des dépenses de fonctionnement, qui ne représentent que 10 % du budget global.

Néanmoins, ce rapport entre investissement et fonctionnement mériterait d'être réexaminé. En effet, pour anticiper les impacts du dérèglement climatique, la connaissance, la prospective, ainsi que la sensibilisation et l'accompagnement des populations reposent sur des actions financées par le budget de fonctionnement. Or, ces besoins sont appelés à croître, car l'intensification des effets du changement climatique nécessitera des efforts accrus en matière d'anticipation et d'adaptation.

| MEDITERRANEE | 2023 | | 2024 | | 2025 | | ÉVOLUTION 23-24 | | ÉVOLUTION 24-25 | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|
| | AE | CP | AE | CP | AE | CP | AE | CP | AE | CP |
| Fonctionnement | | | | | | | | | | |
| Economie du littoral | 1 288 386 | 1 636 519 | 1 859 277 | 1 827 617 | 1 774 287 | 1 816 746 | 44% | 12% | -5% | -1% |
| Grandes infrastructures, ports et canaux | 2 328 400 | 2 712 700 | 4 587 321 | 3 382 321 | 3 165 500 | 3 372 500 | 97% | 25% | -31% | 0% |
| Fonctionnement hors Fonds européens | 3 616 786 | 4 349 219 | 6 446 598 | 5 209 938 | 4 939 787 | 5 189 246 | 78% | 20% | -23% | 0% |
| FEAMP | 204 545 | 68 182 | 1 000 000 | 300 000 | 600 000 | 400 000 | 389% | 340% | -40% | 33% |
| Fonctionnement y compris FEAMP | 3 821 331 | 4 417 401 | 7 446 598 | 5 509 938 | 5 539 787 | 5 589 246 | 95% | 25% | -26% | 1% |
| Investissement | | | | | | | | | | |
| Aménagement du littoral | 2 610 000 | 4 500 000 | 3 940 000 | 4 500 000 | 3 250 000 | 4 200 000 | 51% | 0% | -18% | -7% |
| Economie du littoral | 1 040 000 | 1 300 000 | 1 658 000 | 1 737 192 | 1 900 000 | 1 550 000 | 59% | 34% | 15% | -11% |
| Grandes infrastructures, ports et canaux | 25 495 570 | 82 907 948 | 38 861 332 | 51 660 212 | 55 998 000 | 41 137 535 | 52% | -38% | 44% | -20% |
| Investissement hors FEAMP | 29 146 570 | 88 707 948 | 44 459 332 | 57 897 404 | 61 148 000 | 46 887 535 | 53% | -35% | 38% | -19% |
| FEAMPA | 2 281 151 | | 2 100 000 | 1 500 000 | 3 700 000 | 1 083 000 | -8% | | 76% | |
| Gestion FEADER-FEAMP | | 4 500 000 | | | | | | -100% | | |
| Investissement y compris FEAMP | 31 427 721 | 93 207 948 | 46 559 332 | 59 397 404 | 64 848 000 | 47 970 535 | 48% | -36% | 39% | -19% |
| TOTAL hors fonds européens | 32 763 356 | 93 057 167 | 50 905 930 | 63 107 342 | 66 087 787 | 52 076 781 | 55% | -32% | 30% | -17% |
| TOTAL général | 35 249 052 | 97 625 349 | 54 005 930 | 64 907 342 | 70 387 787 | 53 559 781 | 53% | -34% | 30% | -17% |

Points positifs

- Le déploiement du Plan Littoral 21

Le CESER salue la signature du PACCLO (Plan d'adaptation au changement climatique du littoral d'Occitanie) signé en 2024 et les financements annoncés, notamment les postes d'animateur territorial rattachés aux 6 cellules sédimentaires couvertes par le Plan littoral, tout en soulignant l'importance que ces financements ne viennent pas se substituer à la subvention des postes d'animation dans les associations œuvrant sur ces territoires.

- La création de l'Académie de la mer dans l'académie de Montpellier

Le CESER est très satisfait de la création du label « Académie de la mer », une initiative fortement soutenue par le Parlement de la mer – l'institution maritime de la Région Occitanie – en étroite partenariat avec le rectorat de Montpellier, visant à promouvoir les formations aux métiers de la mer dès le plus jeune âge.

- Financements européens : programme LIFE intégré.

La Région se positionne comme maître d'ouvrage, et prévoit de créer des guichets uniques. Le CESER soutient cette initiative et encourage la Région à étendre ce dispositif. L'objectif est de simplifier les démarches pour les syndicats, gestionnaires, associations et groupements professionnels, tout en les allégeant d'une part d'autofinancement et d'ingénierie de projet qui représente une charge disproportionnée dans ces structures non équipées pour les assumer.

Points négatifs

- Manque de visibilité sur l'adaptation au changement climatique

Les mesures liées à l'adaptation au changement climatique sont disséminées et n'apparaissent pas clairement comme prioritaires alors que l'Occitanie est une région particulièrement touchée par ses effets. Aujourd'hui c'est un enjeu majeur pour le littoral qui doit apparaître comme tel.

- Port la Nouvelle

Les investissements apparaissent très importants par rapport aux autres besoins : viticulture, élevage, tourisme littoral, etc. impactés par les conséquences du réchauffement climatique. Le rôle de la SEMOP manque de lisibilité, tant sur le fonctionnement que les financements. Les débouchés commerciaux de cet équipement sont à évaluer.

Préconisations

Soutien aux acteurs de terrain sur le littoral

Maintenir *a minima* les financements régionaux aux porteurs de projet (associations, EPTB, syndicats mixtes, etc.) qui agissent sur le terrain et jouent un rôle majeur pour :

- animer la concertation des citoyens vis-à-vis des enjeux liés au dérèglement climatique (impact du recul du trait de côte sur l'habitat, les activités, etc.) ;
- éduquer à l'environnement, mettre en œuvre une démocratie environnementale ;
- améliorer la gouvernance partagée des territoires en associant les usagers.

Ces actions sont des clés notamment pour engager une recomposition spatiale concertée et apaisée.

Activités marines :

- soutenir les ports de pêche et les criées dans un contexte de grande vulnérabilité de la filière, indépendamment des actions inscrites dans le Plan littoral 21 ;
- relancer le soutien à la transformation des produits de la mer actuellement peu dynamiques en planifiant l'ensemble de la chaîne de transformation et d'approvisionnement afin de valoriser l'économie locale et développer des filières d'emploi. Par exemple, les unités de conservation, telles que les conserveries implantées sur le territoire, pourraient être soutenues ;
- établir dans le programme "L'Occitanie dans mon assiette" un objectif chiffré de produits issus de la pêche méditerranéenne servis dans les cantines régionales, notamment dans les lycées de l'arrière-pays littoral, en partenariat avec les criées et les industries locales. Ce programme pourrait également s'articuler avec les projets alimentaires territoriaux (PAT) déjà en place ;
- mettre en œuvre et pérenniser les contrats existants sur la conchyliculture, la pêche, le nautisme et les étendre à d'autres secteurs ;

- promouvoir les femmes dans les métiers techniques portuaires, action prioritaire du Parlement de la mer ;
- pérenniser la participation des pêcheurs et des gens de mer à des projets visant la préservation du milieu marin.

Présentation du budget :

- mettre en visibilité les moyens affectés à l'adaptation au changement climatique dans la présentation budgétaire.

Préparation du budget vert :

- intégrer dans le budget vert l'impact des politiques régionales sur la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, compte tenu des « services rendus » par la nature (comme les zones humides et les lagunes) ;
- étudier la possibilité de mettre en avant les solutions fondées sur la nature au sein du budget vert ;
- diffuser le budget vert plus en amont afin de l'analyser concomitamment au budget primitif.

Fonds européens :

- accompagner les porteurs de projet dans l'accès au programme FEDER, doté de 14 M€ fléchés sur l'adaptation au changement climatique du littoral pour la programmation 2021-2027 ;
- développer les dynamiques de portage intégré de projets européens sur les sujets maritimes et environnementaux.

Plan Littoral 21 :

- augmenter les moyens du prochain plan littoral / avec clause de revoyure à mi-parcours pour répondre à l'urgence climatique et en intégrant les risques industriels.

L'analyse du BP 2025 a éveillé l'intérêt de la Commission, notamment sur les questions liées à l'Académie de la mer et à l'avenir de Port-La-Nouvelle. Afin d'approfondir ces sujets, la Commission 6 propose d'organiser une audition du Parlement de la mer et de la Commission Méditerranée au cours de l'année 2025, à Port-La-Nouvelle, et dans le format suivant :

- une première partie, en présence du rectorat, serait consacrée à l'Académie de la mer ;
- une seconde partie se concentrerait exclusivement sur Port-La-Nouvelle.

Une visite du site pourrait clôturer cette journée.

Commission 7 « Santé, Sport, Culture, Cohésion sociale, Précarité solidarités »

Propos introductif

Le CESER regrette l'absence de chiffres détaillés et de présentation exhaustive des actions prévues dans le document du BP. Le CESER rappelle que la spécificité du BP réside précisément dans l'information sur le financement des actions prévues dans le document d'orientations budgétaires. Le caractère global des enveloppes citées ne permet pas au CESER de rendre un avis suffisamment éclairé sur le programme d'action 2025 et son financement, alors même que la ventilation prévisionnelle de ces enveloppes existe.

La culture pour tous, le patrimoine et les langues régionales

Points positifs

Le CESER est en accord avec la conception mise en avant par le Conseil régional dans sa stratégie régionale, qui considère que la culture n'est pas un « supplément d'âme » destiné à des élites mais un élément indispensable au lien social, d'autant plus dans une société en crise. Il approuve également l'objectif du schéma régional pluriannuel : « la culture partout et pour tous », qui cible deux enjeux majeurs de l'Occitanie : la lutte contre les fractures sociales et territoriales. Il est sensible au fait que la Région Occitanie conserve à la culture une part significative, en dépit des limitations budgétaires,

Le CESER rappelle son approbation du soutien régional de la filière audio-visuelle, exprimée dans son Avis « La filière audiovisuelle et cinématographique en Occitanie » du 14 novembre 2023²⁷. Ce secteur constitue un fort vecteur de développement économique, d'attractivité territoriale, d'animation, avec notamment un grand nombre de festivals de cinéma, d'inclusion et d'éducation, ainsi que de rayonnement culturel national et international. Les subventions des collectivités sont enfin un effet levier important. Selon la Direction des études, des statistiques et de la prospective du CNC, 1 € de financement des collectivités génère 7,62 € de retour sur investissement pour le territoire (6,62 € de retombées directes liées aux rémunérations, aux dépenses techniques et aux tournages + 1€ lié au tourisme (hébergement, restauration, loisirs, transports))²⁸.

Dans un contexte de contrainte budgétaire et de rationalisation des dépenses, le CESER prend acte du projet de fusion des trois agences culturelles régionales, au sein d'une agence unique, dont les fonctions supports seraient mutualisées. Il prend acte que la spécificité-métier et les compétences propres à chaque agence devraient être maintenues, via trois départements distincts dédiés et que la proximité de ces départements devrait favoriser aussi des interactions dans les politiques territoriales mises en œuvres.

Points négatifs

Le CESER avait souligné l'investissement régional en faveur du projet de construction de méga studios de tournage de cinéma près de Montpellier (Pic Studios), qui devait donner à l'Occitanie une attractivité internationale, avec une ouverture annoncée en 2025. Ce projet d'importance n'est pas évoqué dans le document.

Le CESER s'interroge sur le risque de réduction des budgets et des actions jusqu'ici menées par chacune des agences culturelles, qui ont acquis une expertise et un rôle important pour les filières concernées.

²⁷ [Avis du CESER Occitanie sur la filière audiovisuelle et cinématographique en Occitanie adopté le 14 11 2023](#)

²⁸ [CNC L'impact des tournages sur le tourisme \(2018\)](#)

Préconisations

Le CESER souhaiterait être tenu informé de l'avancée du projet Pic STUDIO, structurant pour la filière, et de son retour sur investissement pour l'Occitanie.

Le CESER souhaite être tenu informé des modalités de fusion des 3 agences et souhaite que leur expertise et rôle d'animation, très importants pour les métiers et filières qu'y s'y rattachent, soient absolument sauvegardés.

Le sport

Points positifs

Le CESER approuve le double objectif de transversalité du Pacte vert et d'une forte dimension sociale et inclusive de la pratique sportive en région. Il se réjouit que l'Occitanie, au lendemain des JOP de Paris, soit la première région de France pour le nombre de médailles, rapportées au nombre d'habitants. Il considère qu'il faut maintenant valoriser cet héritage des JOP en permettant aux clubs et aux équipements de répondre aux vagues d'engouement et d'inscriptions qui s'ensuivent.

Le CESER prend acte de la rénovation et mise aux normes, en 2028, du centre de préparation à la haute performance de Font-Romeu, site exceptionnel soutenu par l'Etat et l'Europe. Il prend acte de la volonté du Conseil régional de maintenir son soutien aux clubs professionnels et de favoriser les liens éducatifs avec les clubs amateurs.

Le CESER se réjouit de l'existence d'un fonds spécifique d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.

Points négatifs

CESER regrette que le Conseil régional n'ait pas suffisamment anticipé et adapté son programme d'aides pour 2025, afin de capitaliser pleinement sur l'héritage des JOP.

Le CESER relève les difficultés des associations et clubs sportifs, qui dépendent de l'engagement des bénévoles, dans leur fonctionnement et dans les valeurs éducatives transmises aux jeunes. Il considère que ces bénévoles doivent être valorisés et soutenus dans leur rôle d'animation locale, notamment en milieu rural.

Enfin, le CESER regrette le manque de considération des enjeux sociétaux des actions du Mouvement Sportif (santé, inclusion, écologie, égalité...) et le peu de données précises fournies sur l'impact des politiques mises en œuvre.

Préconisations

Le CESER souhaite engager des travaux sur l'héritage sportif en Occitanie des JOP de Paris. Il préconise au Conseil régional la mise en forme d'un document de présentation d'un programme d'actions propres et partenariales dédié à cet objectif d'héritage sportif. Ces actions pourraient être principalement axées sur des actions de soutien et de valorisation du bénévolat sportif ainsi que des projets structurants à fort impact social et sociétal.

Comme en 2024, le CESER préconise d'ouvrir le « fonds d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap » à l'ensemble des structures affiliées à une fédération délégataire

du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) ou inscrite dans un projet de structure para-accueillante.

Enfin, dans le contexte budgétaire actuel et face à un écosystème fragilisé et en pleine mutation, le CESER préconise au Conseil régional de mieux prendre en compte les besoins réels des acteurs locaux, d'engager des réflexions de refonte de ses dispositifs de financement.

Le CESER souhaite souligner l'importance de recentrer les priorités régionales en faveur du sport amateur, qui constitue le véritable socle de la pratique sportive et un vecteur essentiel de cohésion sociale, de santé publique et d'inclusion.

Si les actions de communication et le soutien au sport professionnel contribuent au rayonnement de la région, il paraît indispensable de privilégier les investissements directs en faveur des clubs amateurs, des bénévoles et des initiatives locales qui touchent directement le quotidien des habitants.

La santé

Points positifs

Le CESER salue l'action volontariste menée par le Conseil régional pour lutter contre la désertification médicale par la création entre autres de Centres de santé « Ma Santé, Ma Région », en territoires déficitaires. De même, la collectivité tend à lutter contre le manque de médecins dans ces territoires par un groupement d'intérêt public (GIP) qui salarie des médecins. Ces solutions innovantes mises en œuvre par la collectivité tendent à répondre aux besoins concrets des territoires. Le CESER se félicite de l'obligation contractuelle de ces médecins salariés de participer aux permanences médicales mises en œuvre sur ces secteurs jusqu'à minuit. Ces gardes contribuent à réduire l'encombrement chronique des Urgences par des affections qui relèvent de la médecine de ville.

Le CESER approuve les efforts de la collectivité en matière d'accueil et de formation de professionnels de santé et paramédicaux.

Points négatifs

Le CESER regrette que la collectivité ait à outrepasser ses compétences juridiques et à se substituer à l'action et à l'investissement direct de l'État, en matière de lutte contre les déserts médicaux et de répartition territoriale des médecins de ville. En dépit des efforts non négligeables du Conseil régional, le CESER relève que la question des déserts médicaux n'est pas résolue.

Au-delà de la médecine de ville, la question du manque de spécialistes dans les territoires reste posée.

Préconisations

Le CESER souhaiterait que l'État réinvestisse dans une action de lutte contre les déserts médicaux, pour favoriser l'implantation de jeunes médecins dans les zones tendues, qui pourrait être assortie d'une obligation de stabilité et d'engagement durant un certain nombre d'années, pour procéder à un rééquilibrage.

Le CESER préconise une évaluation suivie des dispositifs mis en œuvre pour permettre leur adaptation.

Les solidarités, l'inclusion, l'égalité

Points positifs

Le CESER approuve le soutien régional à la construction de logements sociaux, qui correspond à un enjeu majeur en Occitanie, 2ème région la plus pauvre de France métropolitaine et qui attire plus de 40 000 nouveaux habitants par an.

Le CESER encourage l'opération « Premier départ en vacances » en faveur des vacances de 2000 enfants qui en sont éloignés et l'opération « Sac à Dos », dont ont bénéficié 300 jeunes en 2024, en vue de l'apprentissage de l'organisation de vacances autonomes.

Le CESER approuve l'action déterminée de la collectivité pour favoriser l'inclusion de tous et de toutes, la lutte contre les discriminations, les violences et la promotion de l'égalité, notamment des femmes et des hommes, et la sensibilisation de 330 000 jeunes, via le dispositif « Génération Egalité ». Il relève également l'appel à projets doté de 820 000 €, destiné à soutenir un maximum de projets locaux d'inclusion sur l'ensemble des départements, dont 130 sont déjà à valider.

Le CESER approuve le dispositif « Prév-Assoc », destiné à consolider 1 500 emplois associatifs sur les 160 000 que compte la région, à pérenniser leur action et à favoriser le renouvellement des bénévoles dirigeants.

Points négatifs

Le CESER relève l'argument selon lequel le cadre d'engagement budgétaire annuel de la collectivité ne permet pas d'engager des conventions pluriannuelles avec les associations, de nature à donner de la visibilité et de la sécurité, tant aux emplois qu'à l'action sociale menée par les associations.

Dans un contexte d'incertitude et de contrainte nationale budgétaires, le CESER prend acte de la stratégie régionale qui consiste à répartir la baisse du subventionnement à hauteur de 5% sur l'ensemble des associations qui reçoivent plus de 5 000 € de subvention, tout en préservant celles qui touchent moins.

Le CESER alerte sur la réduction des co-financements partenariaux du Conseil régional induisant l'impossibilité de bouclage financier susceptibles de remettre en question la réalisation de certaines actions. Le CESER pense notamment aux Points d'Accueil Enfance Jeunesse (PAEJ) cofinancés par les CAF, l'ARS et la Région.

Le CESER regrette de ne pas disposer de davantage d'information sur le projet de valorisation du bénévolat que prépare la collectivité pour son assemblée du mois de juin 2025, en lien avec les têtes de réseaux associatifs.

Préconisation :

Le CESER préconise le recours plus large à des conventions de financement pluriannuel qui donnent une meilleure visibilité et une sécurisation des associations œuvrant dans le champs de la solidarité et de la précarité, notamment sur le terrain de l'emploi.

Le CESER demande à être informé du suivi du projet de valorisation du bénévolat envisagé par la collectivité pour juin 2025. Les travaux qu'il mène actuellement sur la pauvreté et la précarité en

Occitanie mettent en effet en exergue le rôle prépondérant que mènent les associations dans les dispositifs territoriaux de solidarité nationale, d'action sociale et humanitaire.

Le CESER préconise une grande vigilance sur la réduction des co-financements partenariaux du Conseil régional induisant l'impossibilité de bouclage financier, susceptible de remettre en question la réalisation de certaines actions.

Commission 8 « Finances, Politiques contractuelles, Fonds européens, Suivi et évaluation des politiques publiques »

PARTIE 1 : UN BUDGET QUI CONTRAINT LE CONSEIL RÉGIONAL À DES ARBITRAGES ET OBSCURCIT L'AVENIR

Dans le contexte budgétaire français, le Conseil Régional (CR) déclare préserver un « budget volontariste », visant à soutenir l'activité et l'emploi, le pouvoir d'achat, favoriser la justice sociale et soutenir la transition écologique, de **3,554 Milliards €** (Figure 1).

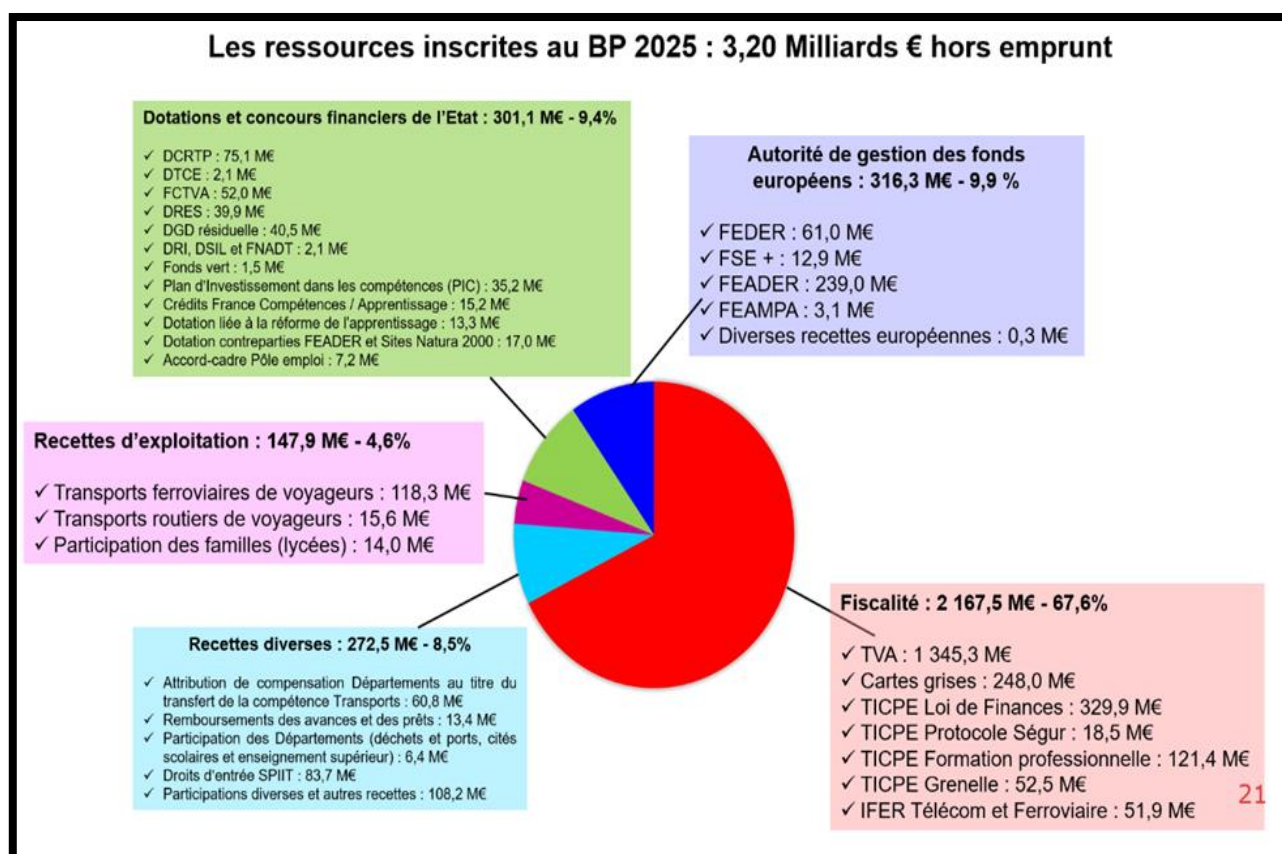


Figure 3 : Structuration des ressources inscrites au budget primitif 2025,
Source : Présentation du Budget Primitif 2025 du Conseil Régional d'Occitanie

Le BP 2025 reste donc stable en valeur par rapport au BP 2024 qui lui aussi affichait 3,2 milliards € de recettes hors emprunt.

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLÈGE

M. Cédric CABANES

2^e COLLÈGE

Mme Martine PEDULLA

Pour le Comité régional CGT Occitanie, FSU et Solidaires

Mme Géraldine RUSCASSIER

Pour l'Union régionale des syndicats CFDT

Mme Marie-Martine LIMONGI

Pour le Comité régional CGT-FO

Mme Karine SABAH

Pour l'Union régionale de l'UNSA

3^e COLLÈGE

Mme Emilie TABERLY

Pour le groupe Associations et Territoires

4^e COLLÈGE

Mme Malika BAADOUD

Suffrages exprimés : 162

Pour : 137

Contre : 23

Abstentions : 2

Avis adopté

Intervention de Monsieur Cédric CABANES

Pour le Collège 1

Madame la Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Le Collège 1 remercie l'ensemble des commissions de notre CESER qui ont nourri, par leur contribution, cet Avis dont la Commission 8 a la charge.

Nous saluons l'engagement de sa rapporteure, Nathalie CASALÉ et de sa présidente, Karen SERRES. Nous remercions chaleureusement Arthur BLIND, Dominique-Marie FELIX et Vitrigny CAM qui ont dû travailler comme chaque année dans des délais très contraints.

Le Collège 1 du CESER Occitanie tient à exprimer son analyse du projet d'Avis portant sur le Budget Primitif 2025 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, dans un contexte économique et budgétaire marqué par des incertitudes et des restrictions significatives imposées aux collectivités locales.

Nous saluons la volonté du Conseil Régional de préserver un budget ambitieux et responsable, malgré la baisse des recettes et l'augmentation des contraintes financières. L'accent mis sur le maintien des politiques publiques en faveur de l'emploi, de la formation, de la transition écologique et de la cohésion sociale est un choix que nous soutenons. Nous relevons également avec satisfaction l'effort de la Région pour limiter l'impact des ajustements budgétaires sur les dispositifs de soutien au pouvoir d'achat, aux transports et à l'enseignement.

Toutefois, nous exprimons notre vigilance face aux restrictions budgétaires qui risquent d'affecter des secteurs essentiels tels que le tissu associatif, le développement des infrastructures et le soutien aux entreprises, en particulier les PME, PMI et les artisans, acteurs clés du dynamisme économique régional. La diminution des dispositifs d'accompagnement et des aides à l'investissement pourrait freiner leur développement, accentuer les difficultés de trésorerie et limiter leur capacité à innover dans un contexte de forte transition technologique et environnementale. Nous appelons à une collaboration accrue des financeurs publics des associations afin de limiter l'effet cumulatif des baisses de financements et leur impact sur l'emploi associatif et la cohésion sociale des territoires.

L'innovation est un levier essentiel de compétitivité et de résilience pour nos entreprises. Or, face à la pression budgétaire, nous craignons un affaiblissement des soutiens régionaux en faveur de la recherche et du développement, du numérique, ainsi que de la transition écologique et énergétique des entreprises. Réduire ces investissements reviendrait à compromettre l'attractivité et la souveraineté économique de notre territoire, alors même que des secteurs stratégiques comme l'aéronautique, l'agriculture, l'agroalimentaire ou l'industrie verte nécessitent un accompagnement renforcé pour rester compétitifs.

Le Collège 1 rappelle également que sans les entreprises de proximité, il est très difficile de réaliser les objectifs fondamentaux de la Région, à savoir l'aménagement du territoire, le développement économique et la continuité vitale de l'ensemble des services. Maintenir l'équilibre dans l'espace régional, revitaliser les quartiers et les bourgs-centres nécessite une approche qui associe la présence de services publics et privés. L'économie de proximité, composée d'artisans, de commerçants et des

professionnels libéraux, joue un rôle essentiel avec plus de 300 000 entreprises en Occitanie. Nous constatons cependant que le rapprochement entre le BP 2024 et celui de 2025 montre une baisse significative des budgets dédiés à cette économie de proximité.

Nous notons que les projets régionaux privilégient l'expansion du salariat pour maintenir, rétablir ou accroître la présence de médecins et de soignants dans les territoires sous-dotés. C'est oublier que le secteur libéral a historiquement répondu et continue de répondre aux besoins en la matière. Par leurs compétences, leur responsabilité et leur disponibilité, les professionnels libéraux assurent un service irremplaçable. Favoriser uniquement les structures à dominante salariale comporte le risque d'ouvrir la porte à des modèles financiers moins vertueux, sous forme de fonds de pensions internationaux, qui pourraient capter un secteur en croissance naturelle, la santé, au détriment des patients et des professionnels engagés.

Le Collège 1 appelle à une réflexion approfondie sur les leviers permettant de dégager de nouvelles ressources pour la Région et les collectivités, afin de garantir la pérennité des investissements et des actions en faveur des habitants et des territoires. Nous resterons particulièrement attentifs aux effets des ajustements budgétaires et à leur mise en œuvre, notamment dans le cadre des dispositifs de soutien aux entreprises et à l'innovation.

Nous appelons à poursuivre un dialogue constructif entre la Région et son CESER pour préserver un modèle régional dynamique, innovant et solidaire.

En conclusion, pour traduire son soutien à l'engagement de la Région tout en alertant sur les défis à venir.

Le Collège 1 votera cet Avis.

Intervention de Madame Martine PEDULLA
Pour le Comité régional CGT Occitanie, FSU et Solidaires

Nous tenons à remercier la Présidente de la Commission 8, la Rapporteuse ainsi que Vitrigny et Arthur, mais n'oublions pas Valérie BILLAUD, chargée de mission de la commission 8 actuellement en arrêt maladie.

Ce budget, présenté comme une réponse à des contraintes budgétaires extérieures, entérine en réalité un choix politique clair : celui de l'austérité et de la résignation face aux attaques du gouvernement contre les services publics et la cohésion sociale.

Un budget d'austérité qui prépare le lit de l'extrême droite et obère le développement futur de notre région.

Sortir du mythe de la dette : un faux prétexte pour imposer l'austérité ;

À longueur de journées, l'écrasante majorité des publications nous martèlent la faillite de la France et la nécessité pour les travailleurs de se serrer la ceinture, et réduire les dépenses sociales. Cette rhétorique catastrophiste repose sur une manipulation comptable : on compare un stock (la dette totale) à un flux (le PIB annuel).

Si nous rapportons la dette française à sa durée moyenne d'emprunt, le taux d'endettement réel est d'environ 14,4 % du PIB annuel et non les 115 % que gouvernements et médias nous assènent pour justifier des coupes budgétaires.

Cet alarmisme budgétaire n'a qu'un but : légitimer des politiques d'austérité qui dégradent les conditions de vie des populations et détruisent les services publics.

Or, la véritable dette dont on ne parle jamais, c'est celle du capital : en 40 ans, la part du PIB qui rémunérait le capital est passée de 5 % à près de 25 %, représentant plus de 300 milliards d'euros captés chaque année au détriment des services publics et des collectivités territoriales.

Derrière le discours sur les "contraintes budgétaires", c'est bien une réduction de l'ambition régionale qui se profile.

Ce budget, marqué par la baisse des dotations de l'État et l'incapacité de la Région à lever l'impôt, risque d'amener la collectivité à se limiter à ses compétences obligatoires. Or, une telle orientation remettrait en cause l'égalité des territoires et la solidarité nationale, en mettant en concurrence les régions et en fragilisant les populations, dont les plus précaires.

Cela a pour conséquences en Occitanie, entre autres de stopper, geler, limiter la participation, l'extension, la création d'infrastructures nécessaires aux populations, mais aussi de réduire les budgets de fonctionnement notamment du secteur associatif (dont je rappelle ici qu'il représente 170 000 emplois en Occitanie).

Pire encore, cet affaiblissement général des collectivités locales au profit de l'intervention par et pour les grandes entreprises n'est pas un accident, mais un choix politique. Il s'inscrit dans la continuité des réformes austéritaires imposées par les gouvernements successifs. Rappelons que lors de la réforme territoriale, 13 milliards d'euros promis aux collectivités n'ont jamais été versés, étranglant toujours plus leur capacité d'action.

Pendant que les collectivités peinent à assurer leurs missions, les attaques contre les services publics s'accroissent. Pour exemple, nous pouvons citer les 500 suppressions de postes programmées au Département Haute-Garonne ou la baisse de 130 000 euros du budget de fonctionnement du lycée Mermoz à Montpellier, et des élus locaux, contraints par le dogme de la rigueur budgétaire, se retrouvent réduits à de simples gestionnaires, sans marge de manœuvre.

Au regard de ce constat, l'Avis du CESER n'est pas à la hauteur des enjeux :

En effet, cet Avis s'inscrit dans la résorption de la dette publique et ne s'interroge pas sur une possible **réforme fiscale** et sur la conditionnalité des 175 milliards d'aides publiques annuelles aux entreprises.

Cet Avis fait porter uniquement sur le Conseil régional la responsabilité des coupes budgétaires sans rappeler les manquements de l'État.

De plus, le CESER préconise de nouvelles ressources pour le Conseil régional et propose également qu'il puisse prélever l'impôt. Ce sujet très important, tant politiquement qu'économiquement, pose la question de l'unicité des citoyennes et des citoyens en territoire et aurait dû faire, au préalable, l'objet d'un débat qui dépasse très largement le cadre du CESER.

Par ailleurs, les urgences sociales n'ont aucune place dans cet Avis, et la place des salariées et des précaires n'est jamais évoquée alors que notre région fait partie des régions les plus pauvres de France. Il n'est question des salariées que dans le soutien à l'économie, pour lever les freins à l'embauche et aider les entreprises à recruter.

L'humain est relégué au second plan tout comme l'urgence environnementale qui sont sacrifiés au nom de la rentabilité.

Les délégations CGT Occitanie, FSU et Solidaires profitent de cette intervention pour apporter, tout leur soutien aux agents de l'Office National de la Biodiversité. Nous rappelons ici l'importance des missions qui leur sont confiées : missions relatives à l'eau, aux espaces naturels, à la flore et à la faune sauvage, à la chasse et à la pêche...

L'histoire récente comme plus éloignée nous a toujours montré que l'austérité était un terreau pour l'extrême droite et qu'elle entraînait une succession de régressions mettant en péril les fondements démocratiques de nos sociétés.

Un budget qui ne répond pas aux besoins des populations ne fait que nourrir la défiance, l'exaspération et la colère. En laissant se dégrader les services publics, en multipliant les coupes dans les politiques sociales, on offre un boulevard à l'extrême droite qui prospère sur la désespérance sociale.

Il ne faut pas se tromper : derrière leurs discours "antisystème", ces partis défendent un libéralisme exacerbé, favorisant toujours plus les intérêts du patronat et du capital.

Un budget primitif de combat : une nécessité politique

Face à ces choix régressifs, la CGT Occitanie, la FSU et Solidaires refusent d'avaliser un budget qui acte la résignation. Nous demandons à la Région d'établir un budget de combat, quitte à le présenter en déséquilibre, pour forcer un débat national sur la redistribution des richesses, les moyens des collectivités et une décentralisation au plus près de l'intérêt général des territoires.

Il est urgent de rompre avec les logiques d'austérité et d'exiger :

- Un financement stable et suffisant des collectivités territoriales pour garantir les services publics de proximité ;
- Un réinvestissement massif dans l'éducation, la santé, l'emploi, les transports et les infrastructures permettant de répondre aux besoins des habitants, des salariés et des entreprises ;
- Une fiscalité plus juste et plus redistributive qui mette à contribution les grandes entreprises et le capital plutôt que les travailleurs et les collectivités locales au profit de l'intérêt général.

En conclusion, le budget présenté n'étant pas à la hauteur des enjeux et l'Avis sur ce dernier n'allant pas suffisamment loin dans la dénonciation des points suscités, la CGT Occitanie, la FSU et Solidaires voteront contre cet Avis.

Intervention de Madame Géraldine RUSCASSIER
Pour l'Union régionale des syndicats CFDT

Monsieur le Vice-président représentant la Présidente de Région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et messieurs, cher(e)s Conseillers et Conseillères,

Il est d'usage de commencer nos interventions en remerciant les personnes ayant travaillé dur pour produire un Avis de qualité, et toujours dans un temps très court pour les avis budgétaires.

Mais aujourd'hui nos premières pensées vont à Valérie BILLAUD, chargée de mission de la Commission 8, à qui nous souhaitons de pouvoir rapidement reprendre ses fonctions dans de bonnes conditions. Elle peut compter sur notre engagement, et nous remercions toutes celles et ceux qui la soutiennent actuellement.

Le travail à réaliser pour la production de cet Avis a été d'autant plus complexe, et le challenge a été relevé avec brio par Arthur BLIND et Dominique-Marie FELIX : merci à eux.

« INÉDIT » : cela nous semble être le mot clé s'agissant des considérations budgétaires cette année. À tous les niveaux : pour l'État, ainsi que toutes les collectivités territoriales.

Et cela concerne tant la forme, que le calendrier, mais également les choix politiques de fond.

Sans revenir en détail sur les péripéties peu glorieuses empêchant l'adoption d'un budget de l'État dans les temps normalement impartis, provoquant ainsi des fonctionnements dégradés dans toutes les sphères publiques, nous voilà réunis, pour formuler en ce milieu de premier trimestre, un avis sur un budget prévisionnel 2025 de la Région Occitanie, établi sur des hypothèses provisoires de budget national, et qui nécessiteront sans doute une révision significative.

Il y a cependant un élément qui ne change malheureusement pas, et je reprends ici à dessein, mot pour mot, une phrase de notre propos sur le BP 2024 :

Ces prévisions se font dans un contexte régional d'urgence à agir contre la pauvreté qui s'aggrave, et touche particulièrement les femmes ; et dans un contexte mondial d'urgence à agir contre les dérèglements climatiques et la perte de biodiversité.

Pour faire face à ces urgences, les moyens mis en œuvre sont-ils suffisants ?

Sur les sujets environnementaux, le « budget vert », est censé en permettre l'évaluation, mieux : il devrait être un outil de construction du budget régional.

Mais la date à laquelle il a été transmis au CESER n'en a pas permis l'analyse... et le fait qu'il arrive bien tardivement, fait qu'on peine à croire qu'il s'agisse d'un outil méthodologique au centre du processus d'élaboration du budget. L'analyse n'a probablement lieu que postérieurement... et une lecture un peu fine interroge sur le classement « neutre » de certains crédits prévus sur les projets à fort impact sur la biodiversité... Et que dire du fatalisme devant l'augmentation des dépenses dites « défavorables » ?

Qu'en est-il sur d'autres sujets, affichés comme transverses, comme celui de l'égalité entre les femmes et les hommes, ou de la lutte contre la pauvreté ? Certes, les effets conjugués de différentes politiques d'intervention peuvent concourir à la réalisation d'objectifs transverses. Mais seule une stratégie

d'évaluation méthodique, malheureusement jamais mise en œuvre, construite en partenariat avec le CESER Occitanie, comme l'impose le législateur, peut permettre au Conseil régional de ne pas laisser certaines situations dans « les angles morts » de la politique régionale.

Et la délégation CFDT pense que le CESER, dans toutes ses composantes, doit y prendre une part active. De sorte à porter des propositions pour des transformations réalistes, effectives, inscrites dans la justice sociale et issues de choix démocratiques.

Enfin la CFDT rappelle que la dépendance des recettes du Conseil régional à une fraction de la TVA, impôt rétrocédé par l'État et déconnecté de tout lien avec l'activité économique du territoire, et qui est par nature le plus injuste des impôts, montre aujourd'hui ses limites et ses dangers.

L'Avis du CESER Occitanie présente dans sa conclusion des éléments d'analyse et d'alerte sur l'autonomie des Conseils régionaux et sur les risques qui menacent à la fois les politiques d'interventions et les politiques d'investissement. Les dangers du recul de toutes les politiques cofinancées avec les autres échelons des collectivités territoriales et le non-respect des engagements de l'État dans le cadre du Contrat de plan État/Région sont également relevés.

Nous soutenons enfin la nécessité que le CESER soit vigilant, informé et saisi de toutes les décisions modificatives qui interviendront sur ce Budget prévisionnel en cours d'année 2025.

Aussi, La CFDT votera pour l'Avis du CESER sur le budget primitif 2025 de la Région Occitanie.

Intervention de Madame Marie-Martine LIMONGI
Pour le Comité régional CGT-FO

Monsieur le Vice-président du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs ,

Je tiens à remercier le travail de la commission 8 pour rédiger cet Avis, à l'ensemble de ses conseillers, aux membres du bureau et à la présidente de la commission

Aujourd'hui nous devons donner notre avis sur le budget primitif 2025 pour la région Occitanie.

Ce Budget a été élaboré dans une période politique et financière nationale d'une très grande instabilité ou la France traverse une grande crise financière.

Afin d'y faire face, l'État pour la première fois demande aux collectivités locales de participer à l'effort demandé à l'ensemble du pays .

Avec une baisse notable des financements octroyés aux Régions par l'État : de la TVA, de la TICPE, de la DCRTP, FCTVA, cartes grises, des fonds européens.

Ce mouvement de baisse nous fait constater que la TVA devient pour l'État une variable d'ajustement et nous oblige sans aucune contrepartie. La région se voit contrainte de fait de contrebalancer ces baisses de financement par l'augmentation d'un recours à l'autofinancement brut ainsi qu'un recours à l'emprunt.

Cependant nous constatons que le volume de ce budget 2025 est très proche de celui de 2024 en recherchant toujours plus de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le budget qui nous a été présenté reflète une politique volontariste savamment dosée de la Région pour faire face à cette situation, situation très complexe à gérer et particulière car l'Occitanie se distingue par une progression de plus de 42 000 nouveaux habitants par an.

Ce qui nécessite le développement et le maintien d'infrastructures importantes au regard de cette population et pour son intégration dans notre société notamment avec une offre de logements, de prestations sanitaires et sociales, de prestations scolaires et sportives de qualité.

Dans une région où nous avons déjà beaucoup de précarité et de pauvreté, un taux bien supérieur à la moyenne nationale. Les choix de la Région dans ce budget sont clairs dans les montants accordés aux dépenses :

- Le budget affecté à la mobilité et la Méditerranée est le plus conséquent avec 1 116, 8 millions d'euros :

*Pour la mobilité, on note le maintien d'une offre tarifaire très attractive et l'engagement de la Région à garantir les financements régionaux pour désengorger le réseau régional mais dans ses prérogatives et elle refuse de continuer à pallier le manque de participation de l'État dans les financements qui sont dans ses obligations.

Cette politique ralentira fortement le développement de la modernisation du rail dans notre région et s'étalera dans le temps, les projets ne sont pas abandonnés mais reportés.

*Sur la Méditerranée, on constate des actions :

- pour soutenir les acteurs de terrain sur le littoral qui agissent dans le domaine de la recomposition spatiale de manière concertée et apaisée pour faire face au changement climatique qui impacte fortement notre région et plus rapidement que cela n'avait été envisagé.
- Ensuite un soutien à nos ports de pêche par une politique régionale coordonnée et des aides aux criées qui sont nécessaires devant la très grande vulnérabilité de la filière.

•Suivi par trois autres priorités :

- L'éducation, la culture, le sport, l'enseignement supérieur et la recherche et les relations internationales avec un budget de 511 millions d'euros, en encourageant les projets de développement de la recherche, de l'innovation et de la formation et la préservation des crédits affectés aux nouveaux métiers.
- Sur les dépenses de personnel des agents des lycées, les transports et administration générale, maintien des crédits affectés à cette gestion.
- Et sur l'agriculture et la souveraineté alimentaire, l'eau et la prévention des risques : nous notons le renforcement de la reconnaissance des services de l'environnement rendus par le monde agricole et forestier ; et la mise en place d'une planification des infrastructures sur l'eau dont nous avons un besoin urgent pour avoir un accès à l'eau pour tous dans notre région.

•Sur l'emploi , la souveraineté économique et la formation professionnelle :

Malgré la baisse des financements de l'État, la priorisation de l'apprentissage doit se poursuivre en Occitanie avec un renforcement de la mise à disposition de réseaux d'entreprises. Il est nécessaire de continuer à travailler activement avec celles qui investissent en faveur de ce futur vivier.

L'identification des besoins en compétences des entreprises régionales doit être poursuivie avec notamment l'appui des branches professionnelles pour une analyse encore plus fine des besoins et des freins à l'embauche.

L'effort financier vers l'identification et la mise à disposition des compétences nécessaires aux métiers de demain est aujourd'hui un jalon incontournable de la formation initiale ou continue.

Dans notre région, les métiers d'aides-soignants et d'accompagnements sociaux éducatifs sont des métiers à forte tension, leur financement doit rester un des engagements de la Région.

•Le service de la dette arrive juste derrière avec un budget d'un montant plus que préoccupant de 270 millions d'euros et qui ne semble pas être amené à diminuer au vu du choix de nos emprunts in fine et de leur impact direct sur la hausse des remboursements des intérêts croissants.

Ce budget présenté aujourd'hui est un budget en équilibre, conformément à nos obligations avec un auto-financement brut de 457,3 millions d'euros.

Mais un budget en montant constant depuis plus de 3 ans, ce qui paraît insuffisant pour continuer à faire les politiques publiques impulsées par notre Présidente de Région.

L'innovation souffre d'une forte diminution de ses dotations, ce qui pénalisera notre région à très court terme devant les changements à venir en cours.

Sur les emprunts, la Région a dû faire un recours à l'emprunt supérieur à ses ambitions premières et cela a un impact défavorable sur notre capacité de désendettement ainsi que je l'ai noté préalablement.

Nous constatons que le Conseil régional a anticipé les baisses de recettes de fonctionnement annoncées dans le PLF 2025, et les baisses de recettes qui tournent autour de 187 millions d'euros.

Concernant le volet dépenses, la Région a opté pour :

- rééchelonner certaines dépenses d'investissements et d'en abandonner d'autres, notamment sur le rail ;
- fusionner ses agences régionales afin de simplifier leur fonctionnement avec un développement du maillage territoire via les agences locales de la Région en garantissant qu'il n'y aurait pas de plan social, mais une réorganisation des effectifs et une nouvelle répartition des compétences et emplois en interne dans les postes de la Région.

La diminution des subventions accordées aux associations, à l'exception des plus fragilisées ainsi que des organismes de lutte contre les discriminations et traitant des handicaps, baisse qui sera de 5 à 15 % pose question.

Ces subventions qui sont souvent des leviers dans les activités où elles sont implantées, par ces diminutions peuvent jouer un effet domino.

Nous serons vigilants quant aux conséquences de ces baisses sur le tissu social, ces associations étant un véritable vecteur de vie et d'emploi (170 000 salariés) et de l'effet cumulatif des baisses des subventions des autres co-financeurs publics soumis aux mêmes exigences budgétaires qui peuvent les mettre doublement en péril.

Concernant le volet recettes : ce volet est plus restreint du fait de sa dépendance aux dotations de l'État qui constituent son financement majeur.

La Région souhaite privilégier le partenariat à des projets européens, dont le programme LIFE, et le programme pro européen pour l'environnement et le climat.

Un autre levier est envisagé avec l'actualisation des cartes grises et l'harmonisation tarifaire dans les transports et l'actualisation des tarifs dans le ferroviaire. Mais cela ne compensera pas la baisse du budget que la région devra assumer seule.

Elle confirme son engagement de se recentrer sur ses compétences propres notamment dans les transports qui restent une priorité et le développement du ferroviaire pour un accès le plus large possible sur l'Occitanie à des prix accessibles.

Et dans le domaine de la santé : au travers de la création du dispositif du GIP « MA santé, Ma région », au regard de cette nouvelle structure mise en place par la Région dans les territoires isolés pour pallier les déserts médicaux.

Le CESER a souhaité qu'une évaluation soit faite sur ces structures et l'impact qu'elles apportent par le dynamisme qu'elles créent sur ces territoires pour pallier les freins de l'extension de ces déserts médicaux et offrir un accès pour tous aux soins et que le CESER y soit associé.

Le CESER alerte la Région sur sa volonté de peser sur l'activité économique et d'y apporter son soutien et sur l'effet de levier qu'elle engendre par une participation à des cofinancements (Régions -État - Union européenne). Mais si ces financements venaient à disparaître c'est l'ensemble de la chaîne qui serait amenée à disparaître.

L'autre point qui nous est apparu important de souligner à la suite du COVID : après un fort appel d'aides par les entreprises, ces dernières constatent un l'accroissement des délais de paiement qui les mettent en grande difficulté, ce d'autant que nous constatons une forte augmentation de dépôts de bilan des entreprises.

Dans ce contexte, le CESER a déploré le manque de visibilité qu'il a sur les ressources régionales et sur ses Objectifs pluriannuels et souhaiterait pour plus de transparence avoir une projection plus claire sur au moins, les 3 ou 4 années à venir.

Cette année plus que jamais, le CESER demande à être associé aux votes des décisions modificatives sur le Budget pour ne pas en être informé seulement lors de l'examen du Compte administratif en fin d'exercice.

Au regard de ces observations, nous voterons le Projet d'Avis sur le Budget primitif 2025.

Intervention de Madame Karine SABAH Pour l'Union régionale de l'UNSA

Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Bâtir un budget primitif, définir des priorités c'est faire des arbitrages. Ce budget primitif, nous le savons tous, a été construit dans des conditions inédites : un flou budgétaire total sur les finances de l'État et des restrictions imposées aux collectivités. Dans ces conditions, l'UNSA salue la capacité de la Région à préserver ses priorités politiques essentielles.

L'UNSA se félicite ainsi du maintien des choix fondamentaux en matière de services publics régionaux, notamment en faveur de l'éducation et des transports, en matière d'agriculture, l'Occitanie étant la 1^{re} région agricole de France.

En matière d'éducation, la Région confirme son engagement pour garantir « la rentrée la moins chère de France » avec l'ordi, la gratuité des manuels scolaires, la gratuité des transports scolaires. « La rentrée la moins chère », c'est une bouffée d'oxygène pour les familles, c'est aussi l'éducation pour tous, à laquelle nous sommes particulièrement attachés. Le soutien aux transports ferroviaires reste une priorité, avec un nombre croissant d'usagers des TER. Nous espérons que l'achat de nouvelles rames ne sera que temporairement différé.

Toutefois, nous nous interrogeons sur la pertinence du gel de 43 millions d'€ dédiés à la recherche dans le cadre du CPER.

La recherche est un moteur essentiel de notre avenir collectif. Dans une région où l'aéronautique, le spatial, les satellites, le nucléaire et l'hydrogène structurent le tissu économique, réduire les investissements dans ce domaine, n'est-ce pas hypothéquer notre compétitivité future à un moment où la recherche et l'innovation sont les moteurs du développement? L'UNSA émet le vœu que, dès que la situation budgétaire sera clarifiée, ces fonds puissent être débloqués lors d'une future Décision Modificative.

Autre sujet d'inquiétude : les associations. Nous saluons l'effort de la Région qui cherche à les préserver des restrictions budgétaires en limitant la baisse de leurs subventions à 5 %, et en ayant un regard particulier pour les associations exerçant leur activité dans le champ de l'insertion et de la lutte contre les discriminations. Mais d'autres collectivités ne font pas cet effort et sabrent dans les financements. Le risque ? Un effet domino : licenciements (les associations, c'est 170 000 emplois en Occitanie), affaiblissement du lien social, disparition de structures. Moins de salariés, socle de l'action associative, c'est aussi moins de bénévoles et un tissu associatif qui s'effrite et se délite. Les récentes décisions de l'État, que sont le gel des contrats de services civiques et l'arrêt de la part collective du Pass Culture aggravent encore la situation. Ces décisions fragilisent la cohésion sociale et l'accès à la culture pour tous.

Enfin, l'UNSA note avec intérêt que la Région Occitanie sanctuarise son action pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses politiques, ce qui répond à l'objectif constitutionnel de l'égalité des sexes conformément au préambule de la constitution de 1946 et à la Constitution de 1958.

Dans cette période difficile, il peut être compliqué de se tourner uniquement vers le Conseil régional pour soutenir toutes les activités économiques, sociales, éducatives, environnementales de notre grand territoire.

Tout en restant vigilant au devenir de ce budget et aux modifications qui pourront y être apportées, l'UNSA soutient et votera cet Avis.

Intervention de Madame Émilie TABERLY

Pour le groupe Associations et Territoires

Madame la Présidente de la Région,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'interviens pour le groupe « Associations et Territoires » du 3^e collège.

Nous tenons tout d'abord à remercier le travail et l'investissement de la Présidente de la commission 8 et de la rapporteure de cet Avis. Nous remercions également les personnels du CESER qui se sont mobilisés dans un temps contraint pour synthétiser les contributions de chacune des commissions et produire l'Avis qui nous a été présenté aujourd'hui.

Le groupe Associations et Territoires et l'ensemble des réseaux associatifs régionaux qui agissent au quotidien partout en France vous interpellent aujourd'hui pour exprimer leur profonde inquiétude quant aux difficultés encourues par les associations.

Le projet de loi de finances adopté récemment pourrait avoir un impact majeur sur le monde associatif, en raison des coupes sectorielles annoncées, du décalage dans son adoption et de la diminution des budgets des collectivités territoriales de notre région, dont certaines ont déjà prévenu qu'elles réduiraient significativement leurs subventions aux associations.

Cette situation déstabilise un monde associatif déjà fragilisé depuis de nombreuses années, pris en tenailles entre une hausse continue des charges et une demande de plus en plus importante des bénéficiaires. En clair, les associations sont aujourd'hui dans l'impasse de devoir faire toujours plus avec moins.

La baisse de 5 à 10 % prévue dans le budget primitif du Conseil régional peut sembler modérée, elle l'est d'ailleurs en comparaison des choix d'autres Régions comme l'AURA ou la Région Pays de Loire, mais elle s'ajoute aux autres baisses annoncées et ses conséquences sont ainsi bien réelles et profondes pour nos associations, et par extension, pour tous ceux qui bénéficient de leurs actions.

Une diminution du soutien aux associations signifie :

- des familles en grandes difficultés financières qui ne pourront plus partir en vacances, des enfants qui devront renoncer à une activité sportive, des jeunes en recherche d'emploi qui ne pourront plus être accompagnés, un festival qui s'arrête et ainsi tout un territoire qui renonce à se retrouver dans un moment de convivialité ou encore des actions d'éducation à l'environnement auprès des habitants qui ne sont pas mises en place.

- C'est aussi moins d'emplois associatifs : les associations emploient en Occitanie plus de 170 000 salariés, c'est bien plus qu'Airbus ! Une baisse de subvention se traduit souvent par des suppressions de postes ou une réduction des heures de travail. Toutefois, la majorité des associations emploient moins de 10 salariés, leur disparition se fait donc à bas bruit...

- C'est enfin moins de services à la population : centres d'aide alimentaire, structures d'accompagnement des jeunes, soutien aux personnes âgées ou en situation de handicap. Tous ces services et bien d'autres risquent d'être impactés, avec des conséquences directes sur les plus vulnérables.

Nous constatons par ailleurs que les relations entre acteurs publics et tissu associatif se distendent et se concrétisent de plus en plus par un glissement d'une logique de subvention (et donc d'initiative associative pour répondre aux besoins et enjeux identifiés) vers une logique de marché et d'appels à projet entraînant de fait une mise en concurrence entre associations et remettant en question nos modèles tournés vers l'intérêt général.

Soutenir les associations, ce n'est pas une charge pour le budget régional, c'est un investissement. Chaque euro attribué aux associations génère des retombées sociales, économiques et humaines considérables. Une société qui mise sur son tissu associatif est une société plus solidaire, plus dynamique et plus résiliente face aux crises.

Nous demandons une politique qui prenne en compte l'impact réel sur le terrain, une politique qui protège celles et ceux qui œuvrent chaque jour pour le bien commun.

Il n'est aujourd'hui plus possible que le monde associatif continue d'être une variable d'ajustement budgétaire des politiques publiques. Nous considérons que les pouvoirs publics et les associations doivent agir ensemble en tant que partenaires et non pas en tant que prestataires.

Entendre les pouvoirs publics nous enjoindre à faire des efforts et faire preuve d'innovation pour poursuivre nos actions avec moins de moyens n'est plus acceptable et indigent voire décourageant salariés engagés comme bénévoles.

Trop souvent, les associations sont des victimes collatérales de choix politiques.

Le décalage du vote du budget de l'État et les conséquences pour les associations illustrent la difficulté du monde associatif qui doit constamment s'adapter à l'instabilité politique. Les retards de financement et l'absence de prévisibilité asphyxient les associations. Ces contraintes financières compromettent leur action au quotidien au détriment des bénéficiaires.

Les JO de Paris ont été présentés comme une opportunité unique de dynamiser le sport en France, or l'État prévoit aujourd'hui des coups de rabots massifs touchant l'ensemble de la politique publique en faveur du sport et notamment les associations de ce secteur.

Dans le champ de la protection de l'environnement, si les associations étaient déjà victimes d'attaques chroniques de la part de certains lobbies, une nouvelle étape est désormais franchie. Ce sont désormais, au-delà des collectivités, tous les partenaires publics qui sont menacés directement, comme l'Office Français de la Biodiversité, l'ADEME, les Agences de l'Eau, ou l'Agence Bio. Par ailleurs, des reculs sans précédent des législations environnementales et sanitaires sont en cours, concernant l'eau, les pesticides, les espèces protégées, les zones humides, la lutte contre l'artificialisation, les installations classées, la participation des citoyens, l'accès à l'information et à la justice. La crise environnementale n'a pourtant pas pris fin, bien au contraire, et elle sera de plus en plus au centre de nos vies, en premier lieu des plus précaires.

Les restrictions budgétaires ne sont pas sans conséquence : elles affectent directement la capacité des associations à répondre aux besoins des populations, notamment les plus vulnérables, tout en limitant leur rôle dans l'animation des territoires.

Au-delà des enjeux financiers, c'est tout un modèle de société qui est remis en question, alors que la transition écologique, la fracture sociale ou encore la revitalisation des territoires les plus fragiles nécessitent des efforts concertés. Affaiblir le monde associatif revient à hypothéquer des solutions souvent innovantes et adaptées aux besoins locaux.

L'Avis du CESER sur le budget primitif alerte la Région sur ces enjeux et même si celui -ci nous semble trop timoré au vu des inquiétudes que j'ai pu exprimer aujourd'hui, le groupe Associations et Territoires votera cet Avis.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Madame Malika BAADOUD

Pour le collège 4

Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs ,

Le collège 4 tient à féliciter la commission 8 pour la grande qualité de son projet d'Avis sur le BP 2025, toujours réalisé dans un temps très contraint.

Concernant le logement

Les politiques logement, aménagement du territoire, habitat durable, font partie des priorités affichées par la Région pour 2025. Mais ces politiques demandent un temps long, de la visibilité et de la planification et nous regrettons que la Région envisage le budget uniquement avec la préoccupation de contenir la dette.

Les coupes budgétaires qui sont faites aujourd'hui risquent d'avoir des conséquences bien plus graves et coûteuses à long terme.

L'Occitanie a franchi le seuil des 200 000 demandes de logements sociaux fin 2024.

Notre région accueille chaque année plus de 40 000 personnes, près de 420 000 dans cette décennie, d'ici 2050, 4 millions de personnes devront être déplacées en raison du mouvement du trait de côte méditerranéen.

Une production de logements neufs en très forte régression, avec toutes les conséquences dramatiques sur la chaîne des acteurs de l'immobilier, des entreprises des bâtiments, des artisans, jusqu'aux architectes, bureaux d'étude, notaires...

Quant à la réindustrialisation de nos territoires, pas d'implantation ou développement d'entreprises sans logement à proximité pour les employés.

Un taux de rotation dans le logement social qui n'a jamais été aussi bas, (les locataires ne peuvent plus déménager par manque de moyens ni accéder à la propriété même si les taux bancaires tendent à baisser, les crédits demeurent bien difficiles pour ne pas dire impossible à obtenir).

Le flux du parcours résidentiel, complètement embolisé, percute de fait les plus démunis et fragiles : plus de personnes à la rue sans prise en charge décente, des centres d'hébergement qui ne peuvent plus accueillir par manque de solutions pour orienter vers les logements autonomes le public accompagné déjà en place... Un cercle vicieux qui coûte au final bien plus cher.

Enfin, concernant les fonds FEDER qui participent à financer l'effort de réhabilitation notamment énergétique des logements sociaux, il semblerait que l'assouplissement des critères d'éligibilité demandé ait été entendu mais il semble également que l'attribution des fonds FEDER restants sur le programme en cours 2022/2027 soit imprécise... En outre, la plus grande incertitude plane sur l'articulation des financements avec le prochain programme opérationnel et les réhabilitations programmées sur cette période ; avec la difficulté certaine supplémentaire à obtenir le versement des crédits dus par la Région aux organismes d'HLM.

Concernant les associations

Le secteur associatif traverse une période critique, confronté à des difficultés qui compromettent son rôle essentiel dans la société telles que :

- Fragilisation du lien social et la solidarité qui impacte les plus démunis ;
- Les défenses des droits et des intérêts des plus fragiles ;
- L'engagement citoyen et sa participation à la vie démocratique ;
- Les services essentiels suppléants aux actions de l'État dans l'éducation, la santé, l'aide humanitaire...
- L'innovation sociale et environnementale.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation préoccupante :

- Une baisse des financements

Avec la réduction des subventions publiques (pour exemple gel de 40% des subventions pour la mairie de Toulouse) et la difficulté à mobiliser des fonds privés, de nombreuses associations peinent à assurer leur pérennité.

Faute de ressources, certaines doivent limiter leurs actions, licencier du personnel ou cesser leurs activités

- La suppression des emplois aidés (Cae. Cui...) et la diminution du nombre d'adultes relais ;
- La complexité du dispositif Service Civique qui est pourtant essentiel ;
- Le bénévolat qui s'essouffle ;
- Une lourdeur administrative croissante rendant la gestion associative plus complexe.

Les associations doivent faire face à la montée des acteurs privés proposant des services similaires à but lucratif.

Un manque de reconnaissance des pouvoirs publics et politiques.

Les associations jouent un rôle clé dans la cohésion sociale, mais leur importance est parfois sous-estimée par les pouvoirs publics.

Des solutions pourraient atténuer les difficultés des associations.

Diversifier les sources de financement : mécénat, dons participatifs, sachant que cela resterait très insuffisant.

Valoriser le bénévolat par des réductions d'impôts par exemple.

Simplifier la bureaucratie et accompagner les petites structures. Et enfin la pérennisation des emplois associatifs.

Nous ne pouvons que regretter la nécessité de se tourner vers des financements privés qui vident l'action publique de sa capacité à garder la main sur les orientations fortes que portent les associations en charge de l'accompagnement des publics fragilisés et qui sont également le baromètre de l'évolution de la précarité et plus généralement des phénomènes sociétaux.

Le risque est de voir le lien social, sur les quartiers en particulier, soumis à des organisations socio-politiques dont on soupçonne fortement l'existence, ou à des organisations de narco-trafiants qui auront facilité à « compenser » les carences ou le désintérêt institutionnels.

Finalement après avoir confié aux associations dans les années 80-90 ce pan-là de la cohésion sociale, assistons-nous à l'acte 2 de la privatisation de celle-ci ? ou pire encore, privatisée et par qui ?

Nous suggérons d'urgence l'organisation d'un comité des financeurs sous la houlette de l'État, ou de la Région pour examiner la situation et consentir l'effort nécessaire à leur sauvetage.

Pour finir le collège 4 votera le projet d'Avis.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



Avec l'adhésion
tous les papiers
se recyclent.

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée